

ASNIERES-SUR-SEINE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 AVRIL 2008

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la **SEANCE PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL** qui aura lieu, à la Mairie, salle du Conseil Municipal

le **MARDI 15 AVRIL 2008, à 19 heures**

Comptant sur votre présence, et vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer,
«qualité», «Formule_politesse»

LE MAIRE d'ASNIERES-sur-SEINE,

Sébastien PIETRASANTA

- ORDRE DU JOUR -

- I Nomination du Secrétaire de Séance et appel nominal.
- II Finances, Subventions et Marchés Publics
 - A – Finances
 - a) Vote du budget 2008 et documents annexes :
 - . Reconduction pour 2008 des diverses taxes et redevances en vigueur et renouvellement des diverses délibérations au profit des agents communaux.
 - . Attribution d'une subvention d'équipement à la Brigade des sapeurs-pompiers dans le cadre du contingent d'investissement.
 - . Imputation en section d'investissement des dépenses d'équipements d'une valeur inférieure à 609,80 €.
 - b) Fixation du produit à percevoir au titre des contributions directes pour le budget primitif 2008 et du taux des quatre taxes locales.
 - c) Provisions et constitutions de provisions pour 2008.
 - d) Relèvement du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution et de transport de gaz.

- e) Fixation de la redevance communale d'assainissement pour 2008.
- f) Fixation des dispositions relatives à la taxe applicable sur les appareils automatiques et à la taxe sur les spectacles pour toutes les manifestations sportives organisées sur le territoire de la Commune.
- g) Fixation de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor municipal pour la durée du mandat municipal.
- h) Autorisation à donner au comptable du trésor municipal d'Asnières-sur-Seine pour engager directement les poursuites afférentes aux commandements.

B – Subventions

- a) Prorogation, jusqu'en juin 2008, d'acomptes sur subvention versés mensuellement à certaines associations et élargissement de cette mesure à deux groupements d'intérêt public.
- b) Attribution d'une subvention exceptionnelle à trois associations :
 - le Studio Théâtre,
 - ASK Boxing Club,
 - Asnières-Sub'plongée
- c) Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Ligue Nationale Contre le Cancer.
- d) Demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine et du SIPPAREC pour les travaux d'aménagement des abords du collège Voltaire.

C – Marchés Publics

- a) Mise en appel d'offres ouvert pour l'organisation des classes d'environnement et des centres de vacances.
- b) Modification de la délibération du 13 décembre 2007 portant mise en appel d'offres ouvert pour les services d'assurance couvrant les activités de la Ville d'Asnières-sur-Seine.
- c) Signature de l'avenant n°2 au marché passé avec la Société AU BONHEUR DE LA GOURMANDISE pour l'achat de pains pour le self municipal.
- d) Approbation du programme 2008 de vidéosurveillance urbaine et demande de subventions auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine.

III Désignation de représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de différents organismes :

- le Syndicat des eaux de la Presqu'île de Gennevilliers
- le Syndicat de Communication (SYNCOM)
- l'Association pour le Développement de la Télédistribution (A.D.E.T.E.L.)
- la Commission Communale des Impôts Directs
- le Centre Médico-Psycho-Pédagogique Gaston Berger
- l'Institut Départemental Gustave Baguer
- la Maison de retraite Fondation Aulagnier
- la Fondation Roguet
- le Collège André Malraux
- le Collège Voltaire
- le Collège Auguste Renoir
- le Collège François Truffaut
- le Lycée Auguste Renoir
- le Lycée d'Enseignement Professionnel de Prony
- le Lycée Martin Luther King
- l'Ecole Privée Sainte Geneviève
- l'Ecole Privée Saint-Joseph
- l'Ecole Privée Montalembert
- les Conseils des écoles maternelles et élémentaires
- la Commission Paritaire des Marchés d'Approvisionnement
- le Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France
- le Syndicat Mixte des Hauts d'Asnières
- l'Etablissement Public Foncier des Hauts de Seine
- Le Groupement d'Intérêt Public de la mission locale Asnières/Villeneuve la Garenne.

IV Affaires Générales

- a) Dénomination du jardin d'enfants municipal, rue Edouard Manet.
- b) Approbation des périmètres scolaires des écoles maternelles et élémentaires à compter de la rentrée scolaire 2008/2009.

- c) Harmonisation des horaires sur le temps post scolaire par la mise en place d'un accueil de 18h à 18h30 dans les écoles élémentaires avec maintien des tarifs.
- d) Approbation de conventions de partenariat avec ICADE COMMERCES pour l'exploitation de la vidéosurveillance sur la zone commerciale située place Le Vau.
- e) Avis sur la demande d'autorisation de la SOCIETE DES ENROBES DE GENNEVILLIERS (S.E.G.) en vue d'exploiter des installations classées à Gennevilliers, 13 route du Port Charbonnier.
- f) Avis sur la demande d'adhésion de la ville de Servon (Seine et Marne) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF).
- g) Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation de dérogation annuelle au principe de repos dominical présentée par la Société « LE CHAMOIS BRICOLEX » pour le personnel de son magasin « BRICOLEX », 9 bis rue Pierre Brossolette.

*
* *

PROJET

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de :

M. PIETRASANTA, Maire d'Asnières-sur-Seine

M. le Maire.- Bonsoir à tous. Nous allons ouvrir la séance.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

M. le Maire.- Nous allons d'abord nommer notre Secrétaire de séance. Je demande à M. JEHANIN, en tant que benjamin, de bien vouloir assurer les fonctions de Secrétaire de séance s'il en est d'accord.

Je le prie de procéder à l'appel nominal.

(M. JEHANIN procède à l'appel des conseillers municipaux)

Etaient présents : Mme FISCHER 1^{er} Maire-Adjoint, MM. LEBLOND, BABÉ, Mme BAILLET, M. BERARD de MALAVAS, Mmes BITTON-COHEN, CAM, CARADEC, CARRIER, CHAPUIS, MM. DANLOS, GOMEZ (*arrivé à 20h10*), LANZ, LASSERRERE de ROZEL (*arrivé à 19h25*), Mme LENOIR, M. MOUGENOT, Mme MÜHLMANN, M. RICHARD, Maire-Adjoints ; M. TESSIER, Mmes COQUERELLE, CLAIREAUX, M. ARINI, Mme CHAHID, MM. DJELLAB (*arrivé à 19h30*), SOMMA, AYARI, Mme RICHARD ALAOUI (*arrivée à 19h45*), MM. ROURE, COLSON, Mme HURTAULT, M. GUILLARD, Mlles MERIC, ZIANE, M. JEHANIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mme RAUSCHER, MM. CAILLET, BOUTIFFARD, Mmes CHAVINIER, ESCLATTIER, MM. AESCHLIMANN, DIAS, DJEDOU, Mmes DELAMARRE, AESCHLIMANN, Mlle CHAREF, M. DÉCHENOIX, Conseillers Municipaux.

Avaient donné mandat : Mme LAFAYE, C.M.D. à Mme CARRIER, M.A ; Mlle LECHARNY, C.M.D. à Mlle MERIC, C.M.D.

M. le Maire.- Le quorum étant atteint, nous allons passer au premier point à l'ordre du jour, à savoir l'examen des affaires relatives aux finances, aux subventions et aux marchés publics.

FINANCES, SUBVENTIONS ET MARCHES PUBLICS

M. le Maire.- Il s'agit donc du vote du budget primitif 2008 et de ses budgets annexes.

Je propose que, pour ce point à l'ordre du jour, nous procédions de la façon suivante. D'abord, une déclaration de ma part, suivie d'une projection commentée par Mme CAM, Maire-Adjointe aux finances et aux marchés publics. Elle nous présentera de manière détaillée le budget. Ensuite, en ce qui concerne les débats, je propose qu'ils soient limités à une heure, ce qui nous laisse largement le temps de débattre, répartie au prorata du nombre d'élus de chaque liste. Cela donnerait 45 minutes pour la majorité et 15 minutes pour la liste « Asnières en marche ». Je

vous propose que les interventions soient limitées à 5 minutes pour avoir le temps de dialoguer et débattre. Ensuite, nous procéderons à un vote par chapitre.

Etes-vous d'accord sur ce principe ? Monsieur AESCHLIMANN, vous êtes d'accord ?

M. AESCHLIMANN.- Je sais que vous espériez que je sois d'accord. Bonjour Monsieur le Maire, d'abord, bonjour à tous et bonjour à toutes. De principe, nous considérons que le budget est l'acte le plus important du mandat de l'année. Et vous permettez que les colistiers de mon groupe puissent dire ce qu'ils ont à dire. Je vois bien que vous avez maintenant, nouveau présage peut-être de votre façon de gérer ces débats, une pendule, un compteur horaire. Si c'est votre façon de voir la démocratie municipale, ce n'est pas celle que vous aviez annoncée pendant la campagne, un comptage et un recomptage et une limitation des droits d'intervention de l'opposition. Souvenez-vous en tout cas que sous le précédent mandat, alors que chaque groupe sur chaque point avait une possibilité de parole de trois minutes, que nous n'avons jamais limité cette possibilité. Nous n'avions même pas de compteur pour rappeler aux intervenants cette impossibilité d'aller plus loin dans les débats. Si c'est votre conception de la démocratie, nous en prenons acte. En tout cas, nous interviendrons selon ce que nous avons à dire. Si vous jugez bon de nous interrompre et de nous couper le micro, vous en prendrez la responsabilité.

M. le Maire.- Je sais bien qu'un vent nouveau a soufflé sur Asnières. J'imagine que la campagne électorale a fait du bien à tout le monde. Effectivement, j'apprécie votre nouvelle prise de position. En effet, vous avez rappelé à juste titre le règlement intérieur que vous aviez vous-même rédigé et sur lequel vous étiez passé en force. Je vous le rappelle qu'il n'y avait eu aucune concertation sur la rédaction de ce règlement intérieur. Vous l'aviez rédigé dans votre coin et vous l'aviez fait voter en Conseil Municipal sans nous avoir concerté. Je fais le contraire. Je vous associe à la rédaction de ce règlement intérieur. Si l'on reprenait l'application de règlement intérieur, nous lirions page 4 de ce règlement intérieur : *chaque groupe dispose de 3 minutes d'intervention, au-delà le Maire peut inviter l'orateur à conclure brièvement. Au besoin, il peut lui retirer la parole.* Si vous voulez que l'on continue sur la question du règlement intérieur, si j'avais appliqué le règlement intérieur la semaine dernière sur le débat d'orientations budgétaires, page 5 : *à l'occasion de ce débat et conformément aux dispositions de l'article 12 du présent règlement, chaque groupe du Conseil Municipal désigne un unique orateur pour rapporter sa position.* Pouvez-vous me rappeler le nombre d'intervenants de votre groupe la semaine dernière ?

Effectivement, je pense qu'il faut trouver une juste mesure entre le règlement intérieur passé que vous avez défendu, apparemment sur lequel vous ne vous appuyez plus et sur lequel vous revenez, et puis une juste répartition du temps de parole en fonction du nombre d'élus de chaque groupe, ce qui se fait dans toute assemblée démocratique. D'ailleurs, ma collègue Mme AESCHLIMANN l'appliquera jeudi et vendredi lors de la séance du Conseil Régional où la parole est attribuée aux groupes en fonction de leurs poids respectifs. Ce temps de parole est distribué lors d'une conférence des présidents de groupe. Je le proposerai éventuellement pour le futur règlement intérieur.

Aujourd'hui, je propose une heure de débat, ce qui n'est pas rien, en fonction de la juste répartition et du poids de chacun. Vous ne serez pas frustrés dans votre prise de parole.

M. AESCHLIMANN.- J'ai pris bonne note de vos intentions, Monsieur le Maire. Puisque vous vous référez au passé, je vous rappelle que vous avez été élu. Donc à un moment ou à un autre, il faudra peut-être que vous cessiez de vous référer au passé. Le passé, c'était ce que vous évoquiez pendant la campagne électorale pour être élu. Dorénavant, puisque vous avez tant promis, il s'agit de tenir les choses et non pas de comparer systématiquement à ce qu'il s'est passé. Si justement les Asniérois vous ont fait confiance majoritairement, c'est pour passer à autre chose. A vous de passer à autre chose et de tenir les faits. Par ailleurs, ce règlement intérieur passé du Conseil Municipal, nous n'avions pas de pendule pour le faire respecter. Bien souvent, votre groupe intervenait bien plus largement que ce que lui permettait le règlement. C'était aussi le débat démocratique que de le faire et que de le dire. En tout cas, si votre conception des choses maintenant est de limiter et de chronométrer les choses, libre à vous. Nous interviendrons, en tout cas, nous, sur le fond des dossiers. Si cela vous dérange et si cela vous gêne, vous couperez les micros. Que voulez-vous ? C'est ainsi, ce sera votre conception de la démocratie contre la liberté de parole que nous prendrons. Merci.

M. le Maire.- On va avancer dans le débat. J'admire le fait que vous soyez maintenant le plus grand défenseur de la démocratie et des droits de l'opposition. C'est particulièrement étonnant !

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

J'admire aussi qu'à ce moment là du débat, on en reparlera peut-être pour la suite, notamment lorsque l'on abordera la question du budget, vous cessiez de faire référence au passé. Vous ne faites pas référence au passé sur la question de la démocratie. J'imagine que, dans quelques minutes lorsque l'on va aborder le débat budgétaire, vous allez sans cesse faire des références au passé en disant que c'était l'âge d'or, comme vous l'avez dit la dernière fois, vous ou alors c'est peut-être votre collègue, colistier, M. DECHENOIX qui en a parlé la dernière fois.

En tout cas, vous savez très bien que nous avons effectivement été élus sur l'éthique, sur le respect de l'opposition, sur la démocratie. Entre autres, on a été élu entre autres pour cela. Les Asniérois ont condamné la manière dont vous gériez les choses. Ils ont condamné la manière dont vous gériez aussi Asnières Infos. Si vous voulez que l'on en reparle, il n'y a aucun problème. Votre pétition m'a fait plus que sourire. Si j'avais de la malice, je ressortirai le dernier Asnières Infos de votre mandature et les derniers Asnières Infos des différents budgets, sur les trois dernières années. On ne va pas faire les neuf années ! Le droit de l'opposition était plus que bafoué. Ne nous faites pas ce soir des leçons de démocratie alors que, pendant neuf ans, vous avez plus que muselé l'opposition en Conseil Municipal et dans les journaux municipaux.

M. AESCHLIMANN.- *(hors micro)* Nous n'avions pas de pendule Monsieur.

M. DECHENOIX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Simplement pour vous demander bien vouloir avoir la possibilité d'intervenir car ce soir, c'est une soirée toute particulière. Il s'agit du vote du budget. Je vous demande, compte tenu de vos engagements laissant davantage d'expression à l'opposition, la possibilité de pouvoir intervenir ce soir bien qu'étant seul pour intervenir sur ce moment très important.

M. le Maire.- Vous aurez bien évidemment la parole Monsieur DECHENOIX. C'est normal, vous êtes élu d'opposition.

M. DECHENOIX.- Combien de secondes ?

M. le Maire.- Normalement, c'était 1,37 minute pour M. DECHENOIX. Je propose qu'il puisse intervenir 5 minutes, ce qui est largement surreprésenté.

Mme ESCLATTIER.- Je ne voudrais pas trop entamer les 15 minutes que vous nous avez généreusement accordées. Sachez simplement que, si le règlement intérieur est toujours en vigueur jusqu'au vote du prochain, c'est une réalité, prenez le procès-verbal du 29 mars 2007. Je vous mets au défi d'exprimer en 15 minutes la participation de votre groupe lors de cette séance.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire.- Merci de votre intervention.

Mme AESCHLIMANN.- Monsieur le Maire, je vous remercie. Il est une parole qui dit que la fonction crée l'organe. Faites attention à ce que ce que vous avez dénoncé pendant des mois et des années, et pendant la campagne électorale au cours de laquelle vous vous êtes fait le chantre de la démocratie des droits de l'opposition et que ne sais-je encore, vous ne soyez rattrapé par des démons que vous avez soi-disant vilipendés et poursuivis pendant des mois et des années. Je vous rappelle, puisque vous avez fait référence à ce qui se passe au Conseil Régional, que ce type de décision est pris lors de la conférence des présidents. En l'occurrence, j'observe qu'aujourd'hui vous nous faites état d'un changement des règles du jeu de façon parfaitement unilatérale. Vous nous décomptez notre temps de parole. Qu'avez-vous à craindre de l'expression de quelques simples Conseillers Municipaux qui représentent quand même 48 % d'Asniérois ? Voulez-vous bâillonner ces 48 % d'Asniérois quand vous nous bâillonnez nous en octroyant, dans votre grande générosité, 3 minutes d'expression ? Mme ESCLATTIER vous a prouvé par A plus B tout à l'heure, et on pourrait le faire à l'envie, en reprenant un à un les différents Conseils Municipaux qui se sont déroulés pendant toute la mandature, que l'expression de tous vos élus était permise sans décompter. A chaque fois que l'un souhaitait s'exprimer après l'autre, le Maire à l'époque vous laissait vous exprimer. J'estime que, puisque vous avez été élu sur certaines thématiques, sur une certaine éthique, vous feriez mieux une fois élu véritablement de l'appliquer et de ne pas vous renfrogner ou de reculer sur des réflexes qui, de mon avis, ne vous ressemblent pas du tout. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Monsieur CAILLET ? Décidément, l'opposition est muselée !

(Rires)

M. CAILLET.- Merci, Monsieur PIETRASANTA, de m'accorder quelques instants. D'autant plus que je veux rendre hommage à votre esprit inventif. Il y avait la démocratie idéologique, puis la démocratie locale que vous avez farouchement défendue. Et vous venez de créer tout d'un coup la démocratie horaire. Chapeau !

M. le Maire.- Après cette brillante déclaration, on va peut-être avancer sur l'ordre du jour du Conseil Municipal. Pour conclure, on ne va pas polémiquer, ce n'est pas très utile. Je constate qu'aujourd'hui les plus grands défenseurs des droits de l'opposition et de la démocratie locale, ce sont ceux qui ont pendant des années fait en sorte que cette démocratie soit en berne sur notre ville. Vous le savez très bien, Monsieur AESCHLIMANN, vous avez en partie, en partie seulement, perdu les élections là-dessus. Ce que l'on vous propose aujourd'hui, c'est justement le respect de la parole de l'opposition comme de la majorité, en fonction des résultats des élections et de la représentativité des élus qui siègent dans ce Conseil Municipal, comme cela se passe dans toutes les assemblées démocratiques en France. Voilà.

M. AESCHLIMANN.- Oui, Monsieur PIETRASANTA, tant que vous nous interpellerez, rassurez vous, nous vous répondrons. C'est cela le libre débat démocratique. Vous parlez de la représentation proportionnelle, je vous fais simplement remarquer que, tout à l'heure, l'un des points de l'ordre du jour vous verra truster tous les postes dans tous les conseils d'école, dans tous les conseils d'administration, tout cela au scrutin purement majoritaire. Où est cette représentation proportionnelle ? Elle est là quand elle vous arrange, pour la répartition des temps de parole. Quand cela ne vous arrange pas, vous passez au scrutin majoritaire pour prendre tous les postes dans tous les conseils représentatifs à Asnières. C'est une drôle de conception de la démocratie, Monsieur PIETRASANTA.

M. le Maire.- Bien sûr Monsieur AESCHLIMANN, évidemment ! Vous savez très bien que c'est une règle, c'est la loi. Par ailleurs, encore une fois, l'opposition siègeait-elle dans vos conseils d'école ? Je me souviens que, lorsqu'on vous l'avait demandé, vous avez dit qu'il était difficile quand même pour l'opposition de défendre la politique municipale de l'éducation au sein des conseils d'école. Je vous réponds de la même manière. Ne soyez pas offusqué de découvrir les choses et arrêter de faire le candide avec nous. Cela ne marche pas. Vous avez été pendant neuf ans aux affaires et pendant neuf ans... Voilà !

M. AESCHLIMANN.- Si je peux répondre à M. PIETRASANTA, vous m'interpellez, je réponds, je dirai simplement que vous l'avez dit peut-être. Les Asniérois ont bien voulu croire à vos arguments concernant la démocratie locale. Vous expliquez que c'est, selon vous, l'une des causes qui a fait que vous avez gagné les élections. Ce sont effectivement les engagements que vous avez pris en matière de démocratie locale. Nous nous contentons de prendre acte du résultat des élections, de prendre acte de votre conception de la démocratie considérant que nous avons perdu parce qu'il n'y avait pas assez de démocratie selon vous. Nous considérons que ce soir vous pratiquez vous-même une absence de démocratie. Nous verrons au cours des débats mais c'est la première fois en tout cas de l'histoire du Conseil Municipal d'Asnières, je tiens à le dire à tous les internautes qui nous regardent notamment, que les temps sont minutés,

chronométrés. Je crois que c'est très symbolique de vous retrouver avec ce chronomètre devant vous. Cela veut dire que la parole et la liberté de parole à Asnières, liberté de parole démocratique, doit être coupée en morceaux, hachurée. C'est un acte que nous prenons en compte. Merci.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire.- On va avancer mais je crois que vous venez de faire la démonstration que la liberté de parole était pleine et entière dans ce Conseil Municipal. Elle n'est au contraire pas hachurée. Je rappelle que l'on a été effectivement élu sur la question de la démocratie locale. Cette démocratie, on l'a déjà mise en place en trois semaines, ce que vous n'avez pas fait en neuf ans. La retransmission en direct des Conseils Municipaux...

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

M. le Maire.- La retransmission sur un grand écran pour le public à côté, ce que vous avez toujours refusé de faire.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

M. le Maire.- Une tribune de l'opposition dans le journal municipal alors qu'aucun groupe n'est constitué, équivalente en espace à celle de la majorité alors nous avons trois fois plus d'élus que vous.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

M. le Maire.- Le respect et la courtoisie de l'opposition dans le cadre des débats en Conseil Municipal. L'association de tous les élus, quelles que soient leurs orientations politiques, aux manifestations publiques. La constitution d'un règlement intérieur, la rédaction d'un règlement intérieur ouvert à l'opposition municipale. Alors, par pitié, ne nous faites pas de procès d'intention sur la question de la démocratie. Cela vous va si mal Monsieur AESCHLIMANN.

Nous allons avancer sur l'ordre du jour. Je vous propose d'entamer le débat budgétaire. Notre Conseil doit examiner ce soir le projet de budget pour 2008. Je ne rappellerai pas le contexte de l'élaboration de ce budget qui a été pour partie, et pour partie seulement, préparé par l'ancienne équipe municipale. Nous avons d'ailleurs repris certains projets déjà lancés. Pourquoi le cacher ? C'est bien naturel car il est dans nos objectifs ni de manquer à la parole de la ville ni d'arrêter les chantiers déjà lancés. Il n'en reste pas moins que nous avons voulu, avec Mme FISCHER et avec M. LEBLOND et l'ensemble de mon équipe, que ce budget soit le véritable budget de la nouvelle équipe municipale, le premier véritable budget de la nouvelle majorité municipale. Un premier budget pour le changement à Asnières.

Je dois vous dire que les inflexions profondes que nous avons réalisées dans ce budget par rapport à la mouture préparée par l'ancienne équipe, l'ont été au prix d'un travail énorme, avec des délais très courts. Je vous le rappelle, la loi nous oblige à ce que le budget soit adopté avant le 15 avril. Il reste encore certainement beaucoup de choses à modifier mais je rappelle à tous que nous avons été élus pour six ans. Et nous travaillons d'ores et déjà à la préparation du budget 2009 sur un plan pluriannuel d'investissements que nous présenterons

l'année prochaine. Nous allons d'ailleurs, comme je l'ai déjà annoncé la semaine dernière, commanditer un audit approfondi des comptes de la ville auprès d'un organisme indépendant afin de cerner précisément nos marges de manœuvre budgétaires pour les années à venir.

Je tiens ici ce soir à remercier tout particulièrement mon Adjointe Mme CAM, ainsi que les Conseillers Municipaux Délégués M. COLSON et M. SOMMA pour leur travail. Je veux aussi remercier Mme DITSCH et l'ensemble de la Direction des finances et des marchés pour leur réactivité et leur disponibilité. Je sais que cela n'a pas été évident.

La semaine dernière, nous avons examiné, comme la loi nous l'impose, les orientations budgétaires pour l'année 2008. Certains élus avaient alors manifesté une certaine impatience et leur souhait de disposer de chiffres alors que ce n'était pas l'objet du débat d'orientations budgétaires. Je veux les rassurer ici ce soir. Nous allons, pendant cette longue soirée, discuter des chiffres, de chiffres qui ont d'ailleurs été communiqués à tous les élus avec l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Le montant du budget que nous proposons pour l'année 2008 est de 170,6 millions d'euros, 125 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement. Le projet de budget que nous proposons se traduira par une stabilité fiscale, c'est-à-dire sans recourir à une hausse des impôts, ni même à une hausse de la taxe des ordures ménagères. Ce projet de budget intègre les résultats excédentaires cumulés depuis 2003 par l'ancienne municipalité, cette ancienne municipalité qui a préféré de façon incompréhensible, de façon irresponsable, faire exploser la dette en ayant recours à l'emprunt tout en continuant à augmenter les impôts plutôt que d'utiliser cette réserve pour faire des investissements en faveur des Asniérois.

Nous proposons, nous, dans notre budget, de faire exactement l'inverse : développer l'autofinancement et mettre un coup d'arrêt à l'augmentation de la dette. Nous voulons, en effet, désormais promouvoir une gestion saine et rigoureuse des finances de notre ville. J'imagine que nous y reviendrons dans le débat de ce soir et peut-être, peut-être seulement, M. AESCHLIMANN nous expliquera-t-il enfin pourquoi il a, pendant toutes ces années, préféré augmenter la dette de manière inconsidérée et les frais financiers qui vont avec, augmenter les impôts plutôt que de gérer sainement les comptes de la ville. Quelle est donc, Monsieur AESCHLIMANN, cette logique qui consiste à garder une trésorerie dormante de 17 millions d'euros et, dans le même temps, à aggraver d'un montant équivalent le niveau de la dette pour financer les investissements ? Cette attitude est d'autant moins compréhensible et irrationnelle que cela conduit la ville, et donc les contribuables asniérois, à payer des frais financiers et des intérêts supplémentaires pour un montant que l'on peut estimer à 700 000 euros par an, pendant 25 ans, soit 17,5 millions d'euros de perdus à terme pour la ville.

Effectivement, je me permets de reparler du passé. Mais le projet de budget que nous soumettons ce soir est surtout conforme aux grandes orientations budgétaires discutées la semaine dernière. Ces orientations ne sont donc pas une surprise. Elles le seront d'autant moins qu'elles correspondent aux engagements

que nous avons pris avec Mme FISCHER, avec M. LEBLOND, pendant la campagne électorale. Ces engagements, je vais les rappeler brièvement. Ils constituent la ligne directrice de ce budget que nous vous proposons ce soir. Nous voulons, en premier lieu, stopper l'aggravation de l'endettement afin d'assainir les finances de la ville. Nous allons pour cela réduire très fortement les dépenses de fonctionnement inutiles pour un montant de près de 1 million d'euros.

Effectivement, ce sont 900 000 euros d'économies que nous avons prises pour l'année 2008. Ce sont les premières. L'audit nous permettra d'en faire d'autres pour les prochaines années. Ce sont là bien sûr des économies qui ne toucheront pas au quotidien des Asniérois. Il s'agit en réalité de réduire le train de vie municipal. Economies sur les dépenses de carburant avec moins 91 000 euros inscrits au budget par rapport à celui de l'équipe précédente. Economies, et j'en suis fier, sur les honoraires d'avocat avec moins 250 000 euros par rapport au budget précédent. Economies, là aussi nous en sommes fiers, moins 100 000 euros sur les frais de contentieux. Economies sur les frais de représentation des élus. Economie sur les frais de communication, sur les frais de manifestations publiques avec moins 378.000 euros. Bref, une page se tourne. Je le dis, le "bling bling" à Asnières, c'est terminé !

Mais il nous faut rechercher aussi des recettes nouvelles, d'où notre volonté forte d'augmenter les recettes de la taxe professionnelle en faisant venir de nouvelles entreprises à Asnières. Tout cela, vous le savez. Nous allons, dans la même optique, diminuer le recours à l'emprunt au strict nécessaire, à hauteur du remboursement du capital soit 5,4 millions d'euros. Dans ce budget, nous allons augmenter l'autofinancement de nos investissements de plus de 300 % par rapport à 2007. Il s'agit là d'un acte politique majeur et nous entendons dans les années futures poursuivre dans cette voie qui est la seule voie raisonnable après les dérives des années passées.

Nous voulons, en deuxième lieu, avoir pour notre ville et pour les Asniérois un haut niveau d'investissement. Les dépenses d'équipement pour ce budget s'élèvent à 28,2 millions d'euros. Il s'agit à la fois de maintenir à un bon niveau l'entretien du patrimoine municipal mais aussi de prévoir de nouveaux équipements. Des écoles, des crèches, des études pour la réalisation de nouveaux parkings publics, un espace ludo-sportif pour les jeunes dans les quartiers Nord, une étude sur la gare Lisch, autant d'équipements indispensables qui font encore défaut à notre ville, aux Asniérois, et qui nous ont été demandés par eux tout au long de la campagne municipale. Dans ce projet de budget, et comme je m'y étais engagé, aucun quartier de notre ville ne sera oublié car nous voulons un développement harmonieux, nous voulons un développement solidaire d'Asnières.

Nous voulons également, en troisième lieu, nous inscrire résolument dans le cadre du développement durable. Pour nous, le développement durable n'est pas qu'un slogan. Ce n'est pas qu'une exposition que l'on fait dans le hall de la mairie quinze jours par an. C'est concret et cela va se décliner dans notre budget. Nous allons, pour cela, engager un ambitieux programme d'action avec des économies sur les dépenses d'énergie, de chauffage, de carburant, de fournitures

administratives. Un nouveau service municipal sera créé afin de travailler à la réalisation d'un Agenda 21. Je cite pêle-mêle quelques actions que nous allons mettre en œuvre en 2008 et qui figurent dans notre projet de budget : la création d'un parc de vélos et de véhicules propres pour les déplacements des élus de la majorité et de l'opposition et des personnels avec l'objectif de diminuer de moitié la consommation de carburant, la création de parkings pour maîtriser la circulation et le stationnement, la valorisation de la ressource en eau avec le lancement d'un diagnostic sur les eaux pluviales et leur récupération, l'utilisation maximale de consommables recyclables pour la fourniture de services. En tant que collectivité, je veux que nous agissions ainsi et concrètement pour le développement durable.

Nous voulons enfin avec ce budget mieux répondre aux besoins des Asniérois. Le service municipal doit être plus performant et davantage en phase avec les attentes des habitants de notre ville. C'est ainsi que le budget du personnel communal sera en hausse de 8,5 % à la fois pour développer la formation nécessaire pour les agents mais aussi pour améliorer leurs conditions de travail, enfin pour étendre les horaires d'ouverture de certains équipements publics et particulièrement les garderies, les centres de loisirs des écoles élémentaires. La ville, on en reparlera tout à l'heure, prendra ainsi en charge l'ouverture jusqu'à 18 h30 des centres de loisirs primaires. Un service public conforté est en effet un gage d'une meilleure efficacité au service des habitants. Nous allons aussi augmenter le soutien aux associations avec un poste budgétaire en hausse de 11 % afin de conforter et d'accompagner le dynamisme de nos associations à qui, ce soir, je souhaite rendre hommage. Elles constituent un facteur essentiel de l'animation dans notre ville, de la diversité dans notre ville.

Je n'en dirai pas davantage. Je vais laisser le soin à mon adjointe Mme CAM de développer tous ces points.

L'adoption d'un budget, vous le savez, est un acte politique majeur. C'est la traduction concrète et visible des orientations politiques que nous avons prises pendant la campagne électorale devant les Asniérois. Je souhaite que nous ayons ce soir un débat sur le fond, sans excès inutile. Il y aura des divergences entre la majorité et l'opposition, et les oppositions. C'est la règle de la démocratie. Et c'est bien ainsi. Je nous invite, chers collègues, à ce débat démocratique apaisé. Il sera tranché, comme il se doit, par un vote, plutôt par des votes puisque, contrairement aux années précédentes, il y aura ce soir soixante cinq votes. C'est cela la démocratie. Ce premier budget est un budget de rupture par rapport aux années précédentes, un budget de changement, un budget qui est la première réponse à notre engagement commun de travailler à la mise en œuvre de notre projet pour changer Asnières.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

Je vais laisser maintenant la parole à Mme CAM pour une présentation détaillée et technique du budget 2008. Ensuite, nous ouvrirons le débat.

Mme CAM.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons procéder ce soir au deuxième acte du cycle budgétaire qui est l'examen du Budget primitif 2008. Ce budget a été établi dans des délais extrêmement courts qui ne nous ont pas permis de consulter l'ensemble des services et des élus. Cependant, nous avons apporté un certain nombre de modifications au projet rédigé par la précédente municipalité pour tenir compte des engagements de la nouvelle équipe municipale.

En ce qui concerne les priorités pour 2008, elles sont sur deux axes : d'une part des économies dans plusieurs domaines et d'autre part la volonté de la ville de s'inscrire dans un Agenda 21, dans une politique de développement durable. En ce qui concerne les économies, elles porteront sur la communication, les manifestations publiques, les frais de représentation du Maire, les honoraires d'avocat. En ce qui concerne le développement durable, sur les dépenses de carburant, de fluide, d'électricité, de fournitures administratives. Enfin, le recours à l'emprunt devra être limité au strict minimum.

(Projection)

Ce budget a été élaboré sans augmentation des taxes locales et de la taxe des ordures ménagères, et en reprenant par anticipation le résultat de l'exercice antérieur. Pourquoi avoir choisi d'intégrer ces 17 millions d'euros d'excédent cumulé des années précédentes ? D'une part, parce que les excédents budgétaires n'ont pas vocation à constituer une trésorerie dormante. Un excédent de ce niveau aurait dû servir, en priorité, à autofinancer les investissements. En effet, si la ville avait consacré cet excédent à financer les investissements, elle aurait économisé 17 millions d'euros d'emprunt. Or, 17 millions d'emprunt coûtent 700 000 euros par an pendant 25 ans. Cette économie dormante a donc été réintégrée et a servi en partie à réduire cette année l'emprunt.

Le budget de fonctionnement s'élève à 125 millions y compris la reprise de l'excédent et le budget d'investissement à 45,6 millions. Sur les dépenses, on observe principalement une forte augmentation des dépenses de personnel : 8,5 % entre le compte administratif provisoire 2007 et le budget prévisionnel 2008. Cette augmentation est due d'une part à l'augmentation du point d'indice, à l'avancement de carrière des agents, ce que l'on appelle le GVT, à l'augmentation du SMIC, à l'ouverture de nouvelles structures puisque des écoles vont ouvrir cette année, des établissements pour la petite enfance et au développement de la formation individuelle particulièrement la formation des catégories C. En ce qui concerne les économies, certaines dépenses de fonctionnement n'ayant pas de répercussion sur le fonctionnement normal des services publics ont été réduites. Par exemple, le carburant a été réduit de moitié, les honoraires d'avocat aussi, les frais de communication, les fêtes et cérémonies également. A côté de cela, on peut remarquer que les dotations de l'Etat augmentent très faiblement puisque, cette année, elles n'augmentent que de 1,11 %.

Les investissements, d'abord on les a prévus pour l'ensemble des générations, pour toutes les générations, principalement pour la petite enfance par la création de crèches, pour l'éducation par la création et l'ouverture d'une nouvelle école, pour la jeunesse par des espaces ludo-sportifs, mais aussi l'ensemble de la

population est concerné par les autres volets de l'investissement. Par exemple, le développement durable, la réhabilitation et le maintien du patrimoine, la rénovation urbaine, la sécurité publique concernent toutes les tranches de la population.

Ce budget d'investissement a été prévu aussi pour tous les quartiers. Par exemple, dans le quartier Est, ce sera l'ouverture de la crèche « Peintres en herbe ». Ce sera le renouveau urbain du quartier Voltaire. L'école Bords de Seine avec ses quinze classes, le développement d'une zone économique dans le périmètre de la Tour d'Asnières, la rénovation et la maintenance des bâtiments et réseaux existants de ce quartier et l'installation de nouvelles caméras de vidéosurveillance dans ce secteur. En ce qui concerne le quartier Nord, il s'inscrit particulièrement dans la réhabilitation des quartiers puisque l'ANRU porte sur ce quartier. C'est là que l'on construira aussi des espaces ludo-sportifs pour les jeunes. On fera aussi des études pour la création d'une crèche dans ce secteur qui en est un peu démunie. Dans tous les quartiers, la rénovation, la maintenance des bâtiments et des réseaux existants seront poursuivies. Le programme de vidéosurveillance va là aussi se développer. Dans le quartier Centre, on reprendra l'étude pour la création d'un parking public. Là aussi, la rénovation, la maintenance des bâtiments et le programme de vidéosurveillance. Dans le quartier Flachet, l'école Simone Veil se verra agrandie par trois classes supplémentaires. Une étude sera menée pour mettre en valeur la gare Lisch. Et l'on revient toujours sur les rénovations et la maintenance des bâtiments, des réseaux et la vidéosurveillance.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, on remarque que la plus grande partie des dépenses concerne les dépenses de personnel qui représentent presque 50 % des dépenses, 48,9 millions d'euros, ce qui est à peu près la moitié du budget. Les charges à caractère général, celles qui font fonctionner les services, représentent 36 millions d'euros, 36 %. Les charges financières c'est-à-dire les intérêts de la dette, représentent 6 millions de dépenses. Les autres charges de gestion courantes, 8,7 millions. Et les charges exceptionnelles, comme elles sont exceptionnelles, en général il n'y en a pas beaucoup, 0,4 million d'euros.

En ce qui concerne les dépenses par fonction, l'administration représente 27 % des dépenses, la sécurité 6 %, l'éducation 13 %, la culture 4 %, le sport et la jeunesse 12 %, les affaires sociales et la santé 5 %, la famille 12 %, le logement 1 %, l'environnement 19 % et l'action économique 1 %.

En ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement, la plus grande partie des recettes est constituée par les impôts et taxes qui représentent 58 % du budget. Cette situation est déjà anormale puisque les impôts et taxes sont quand même trop importants pour une ville de cette nature. Cette situation va s'aggraver dans les années à venir avec le départ annoncé depuis quelques années de quelques établissements dominants de la commune. La taxe professionnelle, déjà relativement basse, risque de diminuer puisque des établissements ont annoncé depuis déjà quelques années leur prochain départ. D'où la nécessité de mettre en place une politique dynamique du développement économique. On peut aussi noter la faible proportion de produits des services qui représentent 7 % des recettes. Cette faiblesse est due au fait que les participations des usagers, dans

bien des domaines, n'a pas été réévaluée depuis plusieurs années. Certains tarifs ont été fixés en 2002 et n'ont jamais été revus depuis. Alors que la bonne gestion consiste à augmenter régulièrement tous les ans les tarifs au moins du coût de la vie. Cela aurait produit un peu plus de recettes au niveau du produit des services.

Pour les autres recettes, les dotations, subventions, participations représentent 31 %. Les autres produits de gestion courante 3 %. Les annulations de charges, en gros ce sont les remboursements des salaires du personnel, représentent 1 %. Et les produits exceptionnels 0,45 millions d'euros soit 0,4 %.

L'évolution des taux des impôts locaux. Ce graphique montre l'évolution des taux des impôts. Depuis 2001, 2002, 2003, c'était une augmentation. En 2004 et 2005 aussi. En 2006, 2007 et 2008, le taux des impôts reste inchangé. Cette année, il n'y aura pas non plus d'augmentation du taux des impôts locaux.

La fiscalité locale. On revient sur la répartition entre les quatre taxes. La taxe professionnelle représente 15 millions d'euros, une très faible proportion. La taxe d'habitation, 32 %. Les taxes foncières 12,9 %. La taxe sur le foncier non bâti est très faible. Et la taxe sur les ordures ménagères 17 %. Cette taxe a augmenté de façon considérable ces dernières années. Cette année, elle sera maintenue au même niveau que celui de l'année précédente.

Les dépenses d'investissement réparties par secteur. Une priorité est donnée au secteur de l'éducation avec 9,2 millions d'euros. La petite enfance 2,5 millions d'euros. L'urbanisme 4,7 millions. Les réseaux 3,4 millions d'euros. Les espaces verts 0,8 million d'euros. La sécurité 0,6 million d'euros. Le sport 1,2 million d'euros. Le patrimoine 2,6 millions d'euros. Les parkings 0,3 million d'euros. Et l'ANRU 0,8 million d'euros. Cette année, l'ANRU ne fait que débiter. Ce sont plutôt des frais d'études et de lancement.

Les recettes d'investissement. Là, on voit tout de suite que 50 % des recettes d'investissement sont constituées par l'autofinancement. C'est la première fois dans cette commune. Les subventions représentent 6 millions. L'emprunt 5,4 millions d'euros. Pourquoi 5,4 millions d'euros ? Ce chiffre correspond exactement au montant de l'emprunt qui est remboursé cette année. En clair, en empruntant 5,4 millions, la dette n'augmentera pas. Elle sera stabilisée. Les dotations et fonds propres 4,5 millions d'euros. Les cessions foncières 1,4 million d'euros.

Je vais maintenant passer la parole à M. SOMMA qui va vous commenter les trois derniers slides.

M. SOMMA.- Merci. Sur ce premier schéma, la courbe verte représente l'évolution de la dette depuis l'année 2000. A partir de 2001, la dette a augmenté en moyenne chaque année de 13,3 millions d'euros pour s'établir à 182 millions d'euros à fin 2007. Cela représente une dette de 2 385 euros par habitant contre une moyenne nationale des villes de notre strate de 1 231 euros.

Pour le budget 2008, nous avons décidé de ne pas augmenter le montant de la dette. Cela se traduit par un montant d'emprunt de 5,4 millions d'euros, équivalent au remboursement en capital prévu dans l'échéancier. Pour mémoire, le trait rouge représente l'évolution de la dette en 2008 telle qu'elle était

initialement prévue par la précédente majorité municipale. C'est ce que nous allons retrouver dans le graphe suivant.

Sur ce graphe, nous avons comparé, à investissement équivalent, le budget préparé par l'ancienne majorité, à gauche sur votre écran, et celui issu de notre majorité quant à la répartition des ressources pour le financement des nouveaux besoins. Il en ressort, je le rappelle à investissement équivalent, que le recours à l'emprunt dans notre budget n'est que de 5,4 millions d'euros au lieu des 18,4 millions d'euros envisagés. Et cela, grâce à l'utilisation effective de l'excédent antérieur.

Sur le prochain graphique, nous allons analyser les raisons de cet excédent. Ici, nous avons comparé, année après année, les dépenses réelles d'investissement matérialisées par le trait rouge et la somme des ressources de financement utilisées sur la même période. Ainsi, en 2002, on constate un déficit de financement matérialisé là encore par la partie blanche, sous le trait rouge. Par opposition, l'année 2003 marque un excédent en besoin de financement destiné à compenser le déficit de l'année 2002. Cela est matérialisé par la partie bleue au-dessus du trait rouge. Pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007, on voit clairement que le recours à l'emprunt est toujours supérieur au besoin réel de financement. Voilà pourquoi il existe, à ce jour, un excédent cumulé et non utilisé de 17 millions d'euros.

En conclusion, les investissements de ce budget 2008 sont financés à 20 % au travers de l'emprunt alors que, dans le budget préparé par l'ancienne majorité, les investissements étaient couverts à hauteur de 60 % par l'emprunt. Ce budget est donc une première réponse aux objectifs que nous nous sommes fixés de manière à privilégier la capacité d'autofinancement plutôt que de recourir systématiquement à l'emprunt. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

M. le Maire.- Je propose donc d'ouvrir le débat : 45 minutes pour la majorité, 15 minutes pour le groupe « Asnières en Marche » et 5 minutes pour M. DECHENOIX. Cela fait 20 minutes pour l'opposition.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme FISCHER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de budget qui vient de vous être présenté traduit dans la pratique les analyses, les propositions et les engagements sur lesquels se sont retrouvées les trois listes qui constituent aujourd'hui la majorité. C'était nos analyses, nos propositions et nos engagements de campagne. A Asnières, on le voit, tout est possible y compris proposer un budget dans lequel se reconnaissent des élus venus d'horizons politiques très différents et parfois éloignés. Comment est-ce possible ? Tout simplement parce que ce qui fait la spécificité de notre équipe, c'est d'être unie pour un objectif commun : servir au mieux possible et du mieux possible les intérêts réels des Asniérois et tout d'abord en mettant en œuvre des mesures de bons sens.

La situation financière de la ville d'Asnières est mauvaise. Cela nous a valu de nous voir décerner un feu rouge par le mensuel Capital, avec comme commentaire : « la situation de la ville d'Asnières est mauvaise ». Alors,

comment retrouver un équilibre financier ? Premier constat, Asnières souffre de recettes insuffisantes. Je donnerai un seul chiffre, je ne vais pas vous assommer. Aujourd'hui, la recette de taxe professionnelle par habitant est de 186 euros quand la moyenne des Hauts-de-Seine est de 448 euros par habitant. Nous le savons, c'est la recette de taxe professionnelle qui assure, qui apporte le confort financier qui permet d'offrir une meilleure qualité de vie aux habitants sans peser sur leur porte-monnaie. Monsieur AESCHLIMANN, vous n'avez pas su faire rentrer de la taxe professionnelle, seul moyen d'augmenter les recettes sans grever le budget des Asniérois.

Asnières souffre de sa dette excessive. Cette dette est deux fois plus élevée par rapport à la moyenne de la strate. Cette dette augmente chaque année. Elle a augmenté chaque année, cela a été rappelé. Et il était prévu, pour l'équipe précédente, de l'augmenter encore. Le service de cette dette limite nos marges d'investissement pour l'avenir. C'est le bilan de l'équipe précédente. Notre majorité s'est donc posé deux questions très simples et surtout avec la volonté de trouver des réponses immédiates, de conséquences immédiates. Où pouvons-nous faire des économies ? Comment pouvons-nous réduire la dette ? Et surtout sans peser sur le porte-monnaie des Asniérois, sans diminuer les services rendus aux Asniérois. Autrement dit, nous nous sommes attachés à faire la chasse au gaspillage et la chasse a été bonne.

A Asnières, l'argent public était gaspillé. Cela a été dit durant toute la campagne par M. PIETRASANTA, par M. LEBLOND, par moi-même. Cela a été dit bien auparavant, pendant des années, dit et répété pendant toutes les années du mandat de M. AESCHLIMANN. La Chambre régionale des comptes, dans ses observations, n'a rien fait d'autre que de nous rejoindre dans ses conclusions. A Asnières, l'argent public était gaspillé. Il était gaspillé pour des dépenses de carburant qui excédaient très largement les besoins inhérents aux services des Asniérois. La Chambre régionale des comptes l'a fortement critiqué. C'était de l'argent des Asniérois, du travail des Asniérois, qui était utilisé à d'autres fins que l'intérêt des Asniérois. L'argent public était gaspillé dans des dépenses d'honoraires d'avocat et autres dépenses de frais de justice, de frais de contentieux sans commune mesure avec les nécessités d'une ville de notre importance. En comparaison avec le mandat de M. TAITTINGER, ces dépenses ont été multipliées par cinq. Il s'agissait trop souvent et tout simplement de poursuivre en justice ou d'avancer des poursuites en justice à des fins politiques et non pas dans l'intérêt des Asniérois. L'argent public était gaspillé pour des défenses de manifestations diverses dont une bonne partie était sans intérêt pour les Asniérois. L'argent public était gaspillé encore pour des dépenses de communication ou d'affranchissement très excessives.

Tous ces postes de dépenses ont été revus à la baisse, cela vous a été dit. Cela a permis de dégager 900 000 euros d'économie et cela, sans rien enlever aux services des Asniérois. Pour cela, il a fallu du bon sens, de la volonté et surtout la volonté d'aller strictement et d'affecter strictement toute dépense d'argent public à un usage d'intérêt général.

Il y a un autre gaspillage plus grave encore sur lequel je voudrais insister, un gaspillage dont je ne sais dire s'il tient à l'incompétence, à l'obstination ou à

l'aveuglement. Depuis 2003, la ville d'Asnières gaspille des centaines de milliers d'euros tous les ans en choisissant d'emprunter au-delà de ses besoins, pour financer ses investissements, alors qu'elle dispose d'excédents. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que cet argent, qui est de l'argent public et de l'argent des Asniérois, dort sur un compte du Trésor public. Cet argent public ne rapporte rien. Il dort. Il ne rapporte rien parce qu'il n'est pas permis à une ville de placer ses excédents. Ce n'est pas permis parce qu'une ville doit utiliser ses excédents et doit les affecter soit à l'investissement soit à la réduction de sa dette. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que M. AESCHLIMANN et son équipe ont décidé d'emprunter plutôt que d'utiliser l'argent dont ils disposaient. Monsieur AESCHLIMANN, vous avez laissé dormir de l'argent qui ne rapportait rien parce qu'il ne peut pas rapporter quelque chose, et vous avez emprunté de l'argent qui coûtait aux Asniérois et qui coûte toujours et qui va coûter longtemps encore. Cela finit par coûter 700 000 euros par an aux Asniérois. Ce n'est pas de la précaution, ce n'est pas de la bonne gestion, c'est une gestion de gribouille. Cela veut dire que vous avez gaspillé des centaines de milliers d'euros chaque année et on peut, on l'a dit, estimer à 17 millions d'euros le total de l'argent ainsi gaspillé.

Aujourd'hui, la préconisation en ce qui concerne les finances publiques des collectivités locales est de suivre au jour le jour la trésorerie et de piloter au plus près les flux prévisibles des dépenses et des recettes. Le plus fou, le plus incompréhensible, je ne sais quel terme il faut utiliser, c'est que le service des finances de la ville d'Asnières auquel je veux rendre hommage, est tout à fait capable et le fait très bien. C'est-à-dire que, si l'on regarde ce qu'il s'est fait dans les années précédentes, la ligne de trésorerie de 10 millions d'euros que vous avez fait voter chaque année, n'a jamais servi. La réserve de 17 millions d'euros qui dormait sur un compte au Trésor public n'a jamais servi non plus. Aucun emprunt supplémentaire n'a été mobilisé en cours d'année. Le service des finances est donc capable de piloter au plus près et il a mis de fait en place une trésorerie quasiment zéro. Pourquoi ce choix ? L'accumulation de cet argent dormant a eu pour effet d'obliger la ville à sur-emprunter. Le résultat est celui que nous connaissons aujourd'hui : une dette doublée et des intérêts d'emprunt à honorer qui obèrent notre avenir. Aujourd'hui, avec ce budget, c'est à tous ces gaspillages que nous mettons fin avec tout simplement plus d'attention, plus de volonté, plus de compétence et plus de bon sens au service des Asniérois. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

M. le Maire.- Merci.

Il reste 38 minutes à la majorité.

M. AESCHLIMANN.- Monsieur le Maire, je vous rappelle que vous avez accordé 5 minutes à notre collègue M. DECHENOIX, pour un élu seul. Vous voudrez bien accorder aussi 5 minutes à chacun des élus de notre groupe qui sont onze.

M. le Maire.- Cela veut dire qu'il n'y a plus de groupe « Asnières en marche » ? C'est ce que vous êtes en train de m'expliquer ?

M. AESCHLIMANN.- Vous parlez de proportionnelle, Monsieur PIETRASANTA et vous accordez 5 minutes à un élu seul, vous voudrez bien multiplier par 11 les cinq minutes.

M. le Maire.- Vous êtes bien d'accord que l'on ne va pas laisser 1,37 minute à M. DECHENOIX ?

M. AESCHLIMANN.- C'est vous qui gérez l'organisation. C'est vous qui parlez de proportionnelle.

M. le Maire.- C'est ce que vous souhaitez pour votre ancien colistier ?

M. AESCHLIMANN.- Je ne gère pas le cas de M. DECHENOIX. Il se gère tout seul. C'est vous qui avez le chronomètre. Faites vos calculs.

M. le Maire.- Il vous reste 15 minutes.

M. AESCHLIMANN.- Ecoutez, Monsieur PIETRASANTA, si l'on est sur ce ton là, sur ce terme là, si vous voulez museler l'opposition. Est-ce que vous avez décidé de museler l'opposition, M. PIETRASANTA ? Que les choses soient claires.

M. le Maire.- Monsieur AESCHLIMANN, je vous l'ai dit, je vous le redis, vous n'êtes pas crédible sur ce registre. Prenez la parole. Sur le budget, peut-être serez-vous plus crédible mais je ne le sais pas encore.

M. AESCHLIMANN.- Ne parlez pas de démocratie, pratiquez-la.

Je commence, si vous permettez.

J'ai entendu des discours, semblant de modestie de votre part mais je crois que vous êtes coutumier du fait. Vous vous croyez encore en campagne électorale peut-être. Je vous rappelle...

(Mouvements dans le public)

M. le Maire.- On ne coupe pas. On va remettre à zéro.

M. AESCHLIMANN.- Merci.

M. le Maire.- On est bon avec M. AESCHLIMANN parce que l'on ne musèle pas l'opposition et on évite de couper la parole aux intervenants quels qu'ils soient. Monsieur AESCHLIMANN, vous avez la parole.

M. AESCHLIMANN.- Je répète, vous vous croyez tous sans doute encore en campagne électorale puisque j'ai plus entendu mon nom dans vos interventions que les différentes interpellations du budget de la ville, de caisses des écoles, des écoles, de la sécurité, de la culture, etc. J'ai entendu M. AESCHLIMANN, M. AESCHLIMANN, M. AESCHLIMANN. Vous me faites grand honneur. En l'occurrence, sachez qu'en tout cas nous concernant et sur le budget lui-même, nous avons d'abord travaillé le sujet. Nous regrettons de ne pas voir eu tous les éléments en temps et en heure. Je le dis car, quand on parle de démocratie, il s'agit aussi peut-être d'être transparent dans les documents que l'on vous demande. Nous avons demandé, lors de la séance du débat d'orientations budgétaires, à avoir un comparatif par vos services de ce qui montait et de ce qui descendait, des crédits en hausse et des crédits en baisse sur les différents sujets. Nous n'avons eu en tout et pour tout, en fin d'après-midi hier, qu'une feuille

photocopiée qui émane de ce document que nous avons déjà et qui n'apporte rien de plus, ce qui ne correspond pas à notre demande. Je le dis tout simplement. Ce n'est pas un procès d'intention. C'est simplement un constat. Nous n'avons donc pas tous les éléments pour travailler en bonne connaissance de cause, je le dis.

Sur le débat d'orientations budgétaires sans chiffres comme vous l'avez effectivement évoqué, toutes les instructions du Ministère des finances confirment qu'il faut donner des chiffres. Ce soir là, nous avons évoqué une demande de chiffres concernant ce dont vous avez parlé ce soir c'est-à-dire la cagnotte, l'excédent budgétaire que vous mangez allègrement dans votre budget. Or, ces chiffres, vous nous aviez dit ne pas les connaître, ne pas les avoir lors de ce débat d'orientations budgétaires. Le lendemain même, nous les recevions par voie d'enveloppe cachetée et nominative. C'est donc que, peut-être, ces chiffres vous les avez trouvés pendant la nuit, et cette organisation de l'excédent budgétaire dans la nuit du lundi au mardi. Pour ma part, je pense plutôt que vous avez voulu faire le black out sur ce point pendant le débat d'orientations budgétaires. Il vous dérangeait, il vous gênait. On aura l'occasion d'en parler et d'en reparler.

Nous vous entendons ce soir fanfaronner sur ce nouveau budget. C'est quoi d'être fanfaron sur un nouveau budget, de parler de moins d'emprunt ? C'est simplement que vous prenez l'excédent budgétaire que nous avons dégagé année après année. Evidemment, sans cet excédent budgétaire...

Si M. PETIT, le mari de Mme FISCHER, veut bien arrêter de m'interpeller... Si, Monsieur, vous m'interpellez. Monsieur le Maire, si vous pouvez demander à M. PETIT de bien vouloir cesser de m'interpeller.

M. le Maire. - Continuez votre intervention dans le calme, Monsieur AESCHLIMANN et dans le respect de chacun.

M. AESCHLIMANN. - Je vous en remercie. Je continue donc.

Il est bien évident que vous pouvez vous targuer cette année de limiter l'emprunt mais vous le faites quand même cet emprunt en mangeant, en utilisant l'excédent budgétaire que nous avons dégagé et que vous critiquez aujourd'hui mais dont vous vous servez allègrement justement pour développer un certain nombre d'investissements. Cet excédent budgétaire, vous le verrez, c'est un fusil à un coup. Quand vous l'aurez utilisé cette année, vous devrez bien avoir recours à un emprunt important l'an prochain ou à de la fiscalité ou aux deux.

Quand nous avons demandé au cours du débat à quoi vous aviez réservé cet excédent, vous ne nous l'aviez pas dit. Ce soir, nous le savons. C'est donc à combler les trous de votre budget c'est-à-dire à faire un faux-semblant par rapport aux différents investissements que vous avez prévu de réaliser.

Sur le budget lui-même, pendant tout le mandat vous n'avez pas cessé avec certains de vos colistiers de dénoncer les impôts locaux. Je l'ai encore entendu ce soir. Nous avons toujours mis en avant le bon classement d'Asnières en la matière. Vous étiez contre. Vous avez, je vois encore votre Premier Adjoint qui secoue la tête et qui pense que les impôts locaux étaient trop élevés. Je ne vois pas, dans votre budget, une baisse. Puisque vous dénoncez les impôts locaux trop

élevés, et je vous entends vous vanter de les maintenir au même taux, c'est-à-dire que vous les maintenez à l'identique de ce qu'ils étaient. Si vous les trouviez trop élevés, commencez à les baisser Monsieur PIETRASANTA. C'est important aussi de le dire. Il ne suffit pas de mettre vos pas dans les nôtres. Il faut aussi baisser les impôts si vous considérez qu'ils sont trop élevés. Cela va de soi. Sinon, vous n'êtes pas en adéquation avec ce que pensent vos Adjointes.

Sur la dette, même chose, j'ai entendu les discours sur la dette, l'endettement qui a cru et encore cru. Si nous avons augmenté l'emprunt et donc la dette, c'est pour construire notamment des écoles, des crèches, des haltes-garderies, mettre de la police municipale, de la vidéosurveillance, tous ces éléments d'investissement qui ne vous auront peut-être pas échappé. Là encore, puisque vous parlez de la dette comme d'une plaie, je vous invite à la résorber. Qu'est-ce que j'entends ce soir ? Un emprunt, un emprunt minime pour simplement payer une partie du remboursement du capital. Si cette dette est si infâme que cela, Monsieur PIETRASANTA, au lieu de vous contenter et de vous enorgueillir de ne pas l'augmenter ce soir, annoncez plutôt que vous commencez à la résorber. Les économies que vous faites cette année sur les frais de carburant, les frais d'avocat notamment, mais aussi sur les différents crédits que vous allez transférer de certaines postes, et puis sur l'excédent budgétaire, c'était le moment peut-être avec cet excédent budgétaire de commencer à résorber cette dette. Vous appliquez cet excédent à des investissements. Pourquoi ne résorbez-vous pas la dette ? Commencez peut-être. Ce n'est pas le cas. En tout cas, je le constate ce soir.

Sur ce budget, c'est un budget mixte. D'un côté, vous l'avez dit très justement, ce que l'on appelle les coups partis c'est-à-dire les investissements que nous avons lancés et que vous allez donc réaliser très naturellement. De l'autre, les nouveautés. Sur ces nouveautés, c'est là que je tenais à vous féliciter non pas à titre d'Asniérois mais plus à titre politique Monsieur PIETRASANTA. Ces nouveautés, ces seules nouveautés de votre budget, sont des nouveautés très politiques puisque vous avez un budget, quoique que vous en disiez, très marqué à gauche. C'est pour cela que je voulais vous féliciter vous. J'ai bien entendu vos Adjointes, notamment la Première, qui n'enorgueillissaient de ce budget. Je vois un budget avec une explosion des frais de personnel, de plus de 8 % ce qui n'est pas rien. D'ailleurs, cette explosion des frais de personnel, et donc des frais de fonctionnement, Mme FISCHER rappelait Capital tout à l'heure, le seul feu vert que nous avons en matière de frais de fonctionnement, je pense, va disparaître incessamment sous peu. Nous aurons là aussi sans doute un feu rouge. Sur le doublement des crédits accordés aux syndicats, encore une fois bravo Monsieur PIETRASANTA, budget bien marqué à gauche.

M. le Maire.- Aux syndicats ?

M. AESCHLIMANN.- A l'action syndicale, tout à fait.

Sur la baisse des crédits alloués au programme de vidéosurveillance, avec moins de vidéosurveillance que ce que nous avons réalisé les années passées, là encore les choses sont marquées idéologiquement. D'ailleurs, soit dit en passant Monsieur PIETRASANTA, je vous rappelle, vous êtes au courant

nécessairement, que de graves accidents ont eu lieu hier soir dans le quartier des Freycinet. J'apprends aussi que certains médiateurs qui étaient sur le terrain sont mutés à des postes qui ne correspondent pas à leur qualification. C'est votre droit mais, devant les événements graves qui se sont produits en matière d'insécurité dans les Hauts d'Asnières, vous pourriez regarder de près ces questions qui se posent. Et puis, évidemment, avec un budget comme celui-là, j'entendrai tout à l'heure, je verrai le vote à main levée de chacun d'entre vous, je verrai comment votre majorité est unie dans ce vote. Je dirai simplement au MoDem et aux divers droites, si tant est qu'il existe des divers droites sur cette liste qui se prétend divers droites, qu'en tout cas ce budget est un beau budget de gauche qui doit se traiter comme tel et que nous traiterons comme tel. Ce n'est pas une insulte qui vous est faite. Je veux dire que vous avez tout à fait la légitimité. Vous êtes Maire. Cela est conforme. Cela conforte le fait que c'est évidemment le Maire qui a les manettes et non les Maire-Adjoints.

Enfin, avant de terminer cette intervention, quelques questions auxquelles vous voudrez bien répondre parce que nous n'avons pas eu de commission pour préparer ce Conseil. Il est donc important pour nous d'avoir des réponses précises.

Sur les dépenses de communication, j'ai vu et j'ai entendu pendant tous ces années que vous critiquiez Asnières Infos notamment son mode de diffusion nominatif qui, selon vous, coûtait très cher, dix fois plus coûteux qu'un boîtier simple d'un document de communication. J'ai encore entendu la Première Adjointe en parler tout à l'heure. Qu'allez-vous faire ? Allez-vous revenir à une distribution classique, comme dans toutes les villes, d'Asnières Infos Magazine pour être en conformité avec vos desiderata ? Les panneaux sur les candélabres, je vous ai entendu pendant des années les critiquer. Votre Première Adjointe était contre. Allez-vous les retirer ?

Prenez bien note de mes questions si vous voulez bien, je tiens à avoir les réponses à chacune d'entre elles. C'est important. J'ai posé beaucoup de questions au débat d'orientations budgétaires pour lesquelles je n'ai pas eu les réponses.

Sur le Nord d'Asnières que nous appelions les Hauts d'Asnières, dois-je comprendre que vous revenez à l'ancienne appellation des quartiers Nord ?

M. le Maire.- Je ne veux pas vous couper mais on est sur la question du débat. Je sais que les candélabres sont pour vous extrêmement importants. Je ne vois pas le rapport avec le budget.

(Rires)

M. AESCHLIMANN.- Si !

M. le Maire.- L'appellation quartiers Nord et Hauts d'Asnières, je ne vois pas ce que cela a à voir avec le budget. Vous avez déjà mangé dix minutes sur les quinze minutes qui vous sont imparties.

M. AESCHLIMANN.- Vous ne voulez pas nous répondre ?

M. le Maire.- Vous aurez l'occasion de poser toutes ces questions sur les candélabres et on aura l'occasion de vous répondre. Je sais que vous allez avoir du mal à dormir cette nuit.

M. AESCHLIMANN.- Vous m'empêchez de m'exprimer Monsieur PIETRASANTA.

M. le Maire.- Restons sur le budget, si vous voulez bien continuer votre intervention.

M. AESCHLIMANN.- C'est le budget. Les panneaux sur les candélabres ont un coût et le coût est inscrit dans le budget.

M. le Maire.- Je vous rassure : posez vos questions. On vous répondra.

M. AESCHLIMANN.- Soyez en remercié mais si pouviez éviter de m'interrompre !

(Rires)

Cela vous fait rire ? D'accord ! Voilà votre conception de la démocratie. Qu'il en soit pris acte.

Nous continuons. Sur les Véli'b, vous nous avez parlé des Véli'b pendant votre campagne électorale. Les Véli'b coûtent au bas mot 5 000 euros par vélo et par an en coût de fonctionnement. C'est financé par la pub, là où cela existe. J'ai bien entendu votre Première Adjointe qui s'y opposait. Je l'ai vu à la télévision qui s'opposait aux panneaux publicitaires, notamment à Paris. Elle s'oppose d'ailleurs à la publicité régulièrement, sauf sur sa camionnette de collage pendant les élections. En tout cas, il faudra donc que vous nous expliquiez comment vous souhaitez financer les Véli'b puisque vous n'aurez pas de panneaux publicitaires correspondants. Les Asniérois vont payer plein pot 5 000 euros par tête. A moins que vous nous disiez le contraire mais je vous entendrais tout à l'heure là-dessus.

La semaine dernière, en matière de présence au conservatoire, vous avez fait une allocution en parlant de passer au quotient familial. Pouvez-vous nous dire ce soir le coût pour les finances de la ville que va induire ce passage au quotient familial ?

Enfin, sur les frais d'avocat, vous faites des restrictions budgétaires et c'est tout à fait votre droit. Vous dites que vous n'êtes pas procédurier, et je souhaite le constater dans les faits. Je compte sur vous, Monsieur PIETRASANTA, pour passer sans esprit procédurier le droit de réponse que notre groupe vous a fait parvenir pour le prochain numéro d'Asnières Infos magazine concernant un article qui nous a mis en cause et pour lequel nous vous avons transmis, conformément à loi sur la presse, un droit de réponse tout simple que nous vous demandons de bien vouloir mettre intégralement et ne pas faire appel, puisque vous semblez effectivement assez convaincu de cela, à la procédure pour nous en refuser le droit.

Voilà quelques réflexions que j'avais, Monsieur PIETRASANTA, sur ce budget. Après quoi....

(Mouvements dans le public)

Si vous pouviez dire à M. SEMOUN qui n'a pas de porte-voix mais qui fait toujours autant de bruit de bien vouloir cesser d'intervenir, Monsieur PIETRASANTA, à moins que vous ne considériez qu'il soit dans le

libre débat démocratique de l'entendre, lui qui n'a pas été élu aux élections municipales.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire.- Merci Monsieur AESCHLIMANN. Il vous restera 3,20 minutes pour les autres intervenants de votre groupe.

Quelques éléments de réponse. Sur la question des documents, vous vous êtes offusqué parce que vous n'avez pas le document demandé. On vous les a transmis. Vous avez eu le budget. Vous vous offusquez de ne pas avoir tous les chiffres et notamment les chiffres 2007 des années d'avant. Les chiffres 2007, vous les aviez. C'est vous qui les avez faits. Vous étiez Maire à l'époque. Vous les connaissez ces chiffres.

Ensuite sur la question de la dette et des impôts, on n'a peut-être pas dû voir les mêmes tableaux et les mêmes graphiques. Apparemment, c'est une coutume dans cette ville ! La dette, c'est vous qui l'avez doublée de 1999 à 2007. Les impôts, la taxe d'habitation, la taxe foncière, c'est vous qui les avez augmentés de 18 %. Nous, oui effectivement, cette année on n'augmente pas la dette. Oui effectivement, cette année nous n'augmentons pas les impôts. Voilà.

Ensuite, je crois que le registre du budget extrêmement à gauche, etc., de l'équipe très à gauche, cela n'a pas été très porteur pour vous électoralement. Non Monsieur AESCHLIMANN, ce budget n'est pas un budget des trotskistes déguisés dans cette assemblée.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

Juste pour que vous le sachiez, cela me fait doucement rire mais peut-être étiez-vous pris à autre chose. Vous avez préparé avec vos services le budget 2008. Il fallait le préparer pour qu'il y ait une continuité républicaine. Vous avez donc élaboré votre budget. Dans votre budget initial, la question des 8 % d'augmentation du personnel y était Monsieur AESCHLIMANN. Evidemment que si ! L'augmentation de 8 % pour le personnel communal, c'est vous qui l'aviez proposé. Voilà.

Sur la question de Véli'b... non, des candélabres, c'est plus important, je vous rassure. Ce qui est illégal dans cette ville, on y mettra fin. Les candélabres, les panneaux sur les candélabres on va les retirer dans les prochains jours et dans les prochaines semaines. Effectivement, cela fera faire quelques économies supplémentaires. C'est vrai, je vous l'avoue, on n'a pas forcément budgété ces économies dans le budget 2008 mais tant mieux si il y a des économies supplémentaires.

Sur la question de Véli'b, vous n'êtes pas sans ignorer qu'il y a une volonté du Conseil Général, à moins qu'il n'y ait une mauvaise coordination avec vos Conseillers Généraux, avec M. DECHENOIX je peux comprendre maintenant, avec Mme CHAVINIER un peu moins. Une étude est faite au niveau du Conseil Général pour réfléchir à l'extension de Véli'b. Ne prenez pas les Asniérois pour des imbéciles. Vous êtes aussi au courant que l'on va travailler avec un certain

nombre de communes, avec le Conseil Général, pourquoi pas avec le Conseil Régional, pourquoi pas avec la Ville de Paris, à l'extension ou à une autre forme de Véli'b. Prenons le temps, ne faisons pas peur aux Asniérois comme vous l'avez fait par le passé.

Sur la question du quotient familial, cela vous perturbe aussi. On va faire exactement...

M. AESCHLIMANN.- Rien ne me perturbe, Monsieur PIETRASANTA. Je peux me permettre de vous poser des questions sans que vous me répondiez sur ce ton. Cela est-il possible ? Est-il possible que l'on ose vous poser des questions, Monsieur PIETRASANTA, sans que vous répondiez sur ce ton ?

M. le Maire.- J'ose même y répondre !

Sur la question du conservatoire et du quotient familial, en toute transparence j'ai effectivement souhaité que le conservatoire puisse assurer un quotient familial si possible dès la rentrée 2008. Il faut savoir que le conservatoire d'Asnières n'est pas un conservatoire municipal mais un conservatoire associatif. C'est l'un des plus chers du département. Et ce sont même les représentants du conservatoire qui le reconnaissent. On va faire exactement le contraire de ce que vous faisiez avant. On va faire de la concertation. On a mis en place un groupe de travail sous la houlette de M. BABE, Maire-Adjoint à la culture, avec les représentants du conservatoire pour deux choses. La première, c'est de trouver des lieux qui permettront au conservatoire d'étendre ses activités en attendant la création d'une maison de la musique. La deuxième, on va travailler à faire en sorte que le conservatoire puisse effectivement assurer du mieux possible un quotient familial pour que le conservatoire ne soit pas réservé à une élite de la ville mais qu'il soit le plus ouvert possible, qu'il y ait une démocratisation du conservatoire. Je l'ai dit et je le redis ce soir devant l'assemblée, s'il faut accompagner financièrement la mise en place du quotient familial par la ville, on le fera. On est en train de travailler. On ne peut pas, Monsieur AESCHLIMANN, imposer les choses sans concertation. C'est fini cela. On est en train de réfléchir, de concerter. On ne sait pas, je vous le dis, ce que sera le coût qui appartiendra à la ville. On réfléchit.

M. AESCHLIMANN.- Vous vous êtes engagé devant les parents à faire un quotient familial. Vous ne pouvez pas aller voir les parents en leur disant que l'on va faire le quotient familial sans avoir calculé ce que cela va coûter à la ville.

M. le Maire.- On ne travaille plus ainsi, maintenant.

(Mouvements dans le public)

M. AESCHLIMANN.- Si vous pouviez demander à M. SEMOUN de cesser, Monsieur PIETRASANTA, s'il vous plaît. Je vous le demande au nom du groupe « Asnières en marche ». Nous ne pouvons pas travailler dans ces conditions.

(Mouvements dans le public)

M. AESCHLIMANN.- Cela suffit, Monsieur SEMOUN.

(Mouvements dans le public)

M. le Maire.- Monsieur SEMOUN, s'il vous plaît.

Sur la question du...

M. AESCHLIMANN.- Monsieur PIETRASANTA...

M. le Maire.- Je termine, Monsieur AESCHLIMANN.

Sur la question du conservatoire et du quotient familial, au mois de mai ou au moins de juin, on essaiera de faire le plus tôt possible mais on essaye de s'engager pour que ce soit au mois de mai, on va répartir des subventions aux associations qui ont une augmentation de 11 % de leur budget. Dans les 11 %, évidemment on a pensé en partie à aider de manière supplémentaire le conservatoire. Laissez-nous le temps de la concertation et du travail. Si vous voulez vous associer au travail de ce groupe de travail, vous ou un élu de votre groupe, vous êtes le bienvenu, vous vous rapprochez de M. BABE.

Je finis sur la question des frais d'avocat. Cela aussi vous perturbe qu'on l'ait baissé de 250 000 euros.

M. AESCHLIMANN.- Rien ne me perturbe.

M. le Maire.- Au moins, et je le dis sans esprit polémique, on essaiera d'éviter de payer deux fois la même facture. Je m'y engage.

M. AESCHLIMANN.- J'ai vu que Mme FISCHER vous avait passé un petit mot pour vous dire de le dire. C'est très fin de sa part !

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire.- Ne vous inquiétez pas, cela ne se passe pas ainsi. Je sais que d'habitude vos Maire-Adjointes ne parlaient pas. Cela se passe d'une autre manière.

On va avancer dans le débat. S'il y a d'autres interventions...

M. AESCHLIMANN.- Non, Monsieur PIETRASANTA, permettez-moi d'insister, je vous le redis, c'est plus important que cela peut vous paraître, nous souhaitons que M. SEMOUN cesse ses invectives, cesse ses interpellations. Nous ne pouvons pas travailler dans ces conditions. Ce n'est pas le débat démocratique, Monsieur.

M. le Maire.- Je demande à chacun...

M. AESCHLIMANN.- Non, pas à chacun. Excusez-nous, on est là pour travailler.

M. le Maire.- On est bien d'accord. Je demande à chacun de respecter la parole de l'autre et d'éviter à tous des provocations inutiles.

La parole est à M. COLSON.

M. COLSON.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je souhaiterais revenir sur deux points qui caractérisent le budget 2008 de la ville d'Asnières-sur-Seine. Pour faire court, la dette est ce que l'on appelle, en termes administratifs, l'excédent brut courant. Ce que M. AESCHLIMANN a appelé l'excédent budgétaire. Cependant, permettez-moi de revenir sur deux points, sur le contexte très pénalisant de la construction du budget 2008 et sur la difficulté de la nouvelle équipe à s'engager sur ce budget.

Le délai très court entre notre élection et le vote du budget a fortement limité notre périmètre de travail. Nous n'avons pu que remettre de l'ordre dans le budget et corriger deux points majeurs de ce budget dont on vous a parlé, les dépenses générales et la dette.

De plus, l'année budgétaire 2008 est déjà commencée depuis le 1^{er} janvier. Cela fait donc presque quatre mois que ses grandes lignes sont déjà appliquées sur les douze mois de réalisation d'un budget. C'est dire que nos marges de manœuvre pour 2008 sont limitées en temps et en action. Quoi qu'il en soit, nous avons commencé à réfléchir au budget 2009 afin de prendre en compte les contraintes budgétaires d'Asnières qui sont fortes, et les promesses que nous avons faites au cours de la campagne pour les élections municipales.

A présent, revenons aux deux points que j'ai cités, la dette et l'excédent brut courant. En ce qui concerne la dette, beaucoup de chose ont été dites. J'en vois trois majeures. D'abord, force est de constater qu'en sept ans, la dette a explosé, multiplication par deux à mettre à l'actif, je dirai plutôt au passif, de l'ancienne majorité qui a été incapable de maîtriser la situation. Sachez que ce doublement de la dette génère chaque année une ponction sur le budget de plus de 4 millions d'euros représentant uniquement les intérêts d'emprunt, somme qui n'est pas utilisée pour des projets concrets visant à améliorer le cadre de vie des Asniéroises et Asniérois. Et là-dessus, je ne parle pas du remboursement de la dette.

Ensuite, il faut que vous sachiez que, dans le budget prévisionnel 2008 de l'ancienne majorité municipale, il était prévu une augmentation de la dette de l'ordre de 18 millions d'euros, presque 10 % de l'encours de la dette au 31 décembre 2007. Ce qui aurait généré plus de 750 000 euros d'intérêts supplémentaires, grevant le budget de la ville.

Enfin, face à cette démarche irresponsable de l'ancienne majorité, M. le Maire et son équipe ont décidé de donner un coup d'arrêt au gonflement de la dette. En 2008, nous stabilisons la dette et nous nous donnons le temps et les moyens pour construire un plan pluriannuel d'investissements crédible et juste, intégrant nos propositions électorales dont la maîtrise de la dette et le principe d'utilisation de chaque euro dépensé à améliorer le cadre de vie de tous les Asniéroises et Asniérois. C'est notre engagement devant vous.

En ce qui concerne l'excédent brut courant, que M. AESCHLIMANN a qualifié de « cagnotte », et là je mets le terme entre guillemets, terme ô combien symbolique qui cache une vérité tragique pour Asnières : cette pseudo « cagnotte », encore entre guillemets, est une invention médiatique de l'ancienne majorité, encore un de ces gadgets publicitaires qui déforme la vérité. Qu'est-ce que cet excédent brut courant ? On a parlé d'une réserve d'argent qui s'est constituée progressivement durant l'ancienne mandature, sur le recours aux emprunts plus fort que de nécessité. Ainsi, chaque année Asnières empruntait plus que ce qui était nécessaire pour faire face aux dépenses de la ville. Cet excédent brut courant est donc dû à une mauvaise gestion des finances de la ville. Pire, cette réserve d'argent inutile, que l'on peut associer à une erreur de gestion, qui ne rapporte pas un centime d'euro aux Asniéroises et Asniérois, leur coûte

des intérêts d'emprunt chaque année, plus de 700 000 euros cette année. Je répète, 700 000 euros par an. Ce qui fait que, sur 22 ans, cela coûtera la bagatelle de plus de 17,5 millions d'euros à ajouter aux 17 millions d'euros d'excédent brut qu'il faudra rembourser. C'est absurde.

L'ancienne majorité doit rendre des comptes sur cette gestion déplorable des finances de la ville qui hypothèque les capacités d'investissement dont la ville a tant besoin. Je n'en dirai pas plus. Je vous laisse méditer sur ces points de budget qui caractérisent une communication trompeuse auprès des Asniéroises et Asniérois et une mauvaise gestion de l'argent des impôts de tous les Asniéroises et Asniérois. Je vous remercie de votre attention et je suis prêt à répondre à vos questions.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

M. le Maire.- Merci. Je rappelle qu'il reste 33 minutes à l'ensemble de la majorité, 3,30 minutes au groupe « Asnières en marche » et 5 minutes pour M. DECHENOIX.

Mme AESCHLIMANN.- Monsieur le Maire, de peur de prendre quelques secondes sur le temps qui est si généreusement imparti, je vous préviens que je prendrai le temps qu'il me convient pour exprimer mon propos. Que cela vous plaise ou non. Et vous ne me couperez pas la parole parce qu'ici, mon groupe et moi-même, nous représentons plus de 48,13 % des Asniérois. Vous ne pourrez pas vous retrancher derrière une modalité d'attribution des sièges dont on sait très bien qu'elle dépend d'un mode de scrutin. Un mode de scrutin, c'est parfaitement circonstancié dans le temps. Un mode de scrutin peut être proportionnel complètement, majoritaire et proportionnel. Cela peut varier selon les lois. En revanche, ce que vous ne pourrez jamais nous retirer, c'est le scrutin, c'est le résultat des scrutins, ce sont les suffrages que nous avons faits. C'est-à-dire 48,13 % des voix. Je vous concède que vous en avez fait davantage. Vous êtes la majorité. Vous en avez 51,87 % des voix. A ce titre là, je récusé et je refuse complètement l'idée d'avoir le temps de parole que vous nous autorisez. C'est complètement antidémocratique. Je parlerai donc autant que j'en aurai envie et vous m'écoutez, Monsieur PIETRASANTA, parce que je précise que nous sommes ici pour avoir un temps d'échange sur le budget. C'est un acte important et éminemment politique, comme vous l'avez dit.

Si vous permettez, s'il vous plaît. Je ne sais pas, Monsieur PIETRASANTA, quelles traces vous laisserez dans l'histoire d'Asnières. En tout cas, une chose est sûre, vous serez, sans doute, le premier Maire à avoir limité le temps de parole des élus. Et à ce titre, je pense sincèrement que vous n'avez pas à vous vanter. Même lorsque les Conseils Municipaux se sont tenus à Asnières dans des conditions chaotiques, du fait d'élus très peu éduqués, très mal élevés et très peu respectueux des autres, eh bien Monsieur PIETRASANTA, votre groupe et vous-même vous avez toujours eu le temps d'exprimer toutes vos idées. Vous n'avez jamais été coupés. Je vous demande de bien vouloir vous souvenir de ce temps. S'il le faut, nous ressortirons, procès-verbal à l'appui, et nous décomptons le temps de parole que vous avez eu. Vous expliquerez aux Asniérois comment en

étant élus sur des promesses, sur une éthique, sur une charte, aussitôt dans ce fauteuil, vous violez vos engagements.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale)

Je n'ai pas fait mon intervention.

M. le Maire.- Madame AESCHLIMANN, il ne faut pas vous énerver ainsi. Je comprends que vous soyez perturbée, je comprends que vous ne tiendrez pas le même discours dans deux jours au Conseil régional qui applique exactement la même chose, en toute transparence et en toute démocratie. La question du temps de parole, c'est quoi ? C'est faire en sorte d'avoir un règlement intérieur qui soit respecté et qu'il ne soit pas bafoué comme vous l'avez fait régulièrement les années précédentes. C'est quoi ? C'est cela. C'est éviter...

M. AESCHLIMANN.- Alors, l'objectif, c'est quoi ? C'est de vous venger de nous ?

M. le Maire.- Vous pouvez me laisser terminer ? Je ne vous ai pas coupé la parole.

(Brouhaha)

J'étais en train de dire...

M. AESCHLIMANN.- On m'a coupé le micro, Monsieur PIETRASANTA.

M. le Maire.- Oui, je coupe la parole.

M. AESCHLIMANN.- Ah ? Vous coupez le micro.

M. le Maire.- Je coupe le micro parce que je suis en train de parler. Je n'ai pas interrompu Mme AESCHLIMANN, même si j'avoue que cela m'a démangé...

(Brouhaha)

... même si j'avoue que cela m'a démangé. Je l'ai effectivement écoutée jusqu'au bout. Je souhaite que vous m'écoutez jusqu'au bout. C'est cela, Monsieur AESCHLIMANN, la démocratie. C'est l'écoute de l'autre. C'est le respect de l'autre.

Effectivement, je comprends que vous soyez particulièrement perturbés de vous retrouver sur les bancs de l'opposition. Je comprends que vous n'ayez pas l'habitude de gérer le temps de parole. Aujourd'hui, une nouvelle ère s'est ouverte. Effectivement, aujourd'hui il y a une distribution équitable du temps de parole en fonction de la représentativité des groupes. J'ai le souvenir qu'à l'époque, quand vous faisiez 50,01 %, vous n'étiez pas si à cheval sur les principes et les droits de l'opposition. A l'époque, nous passiez-vous les 49,99 % du journal municipal ? Nous laissiez-vous 49,99 % de la parole ? Alors, expliquez-moi pourquoi certains Conseillers Municipaux avaient les micros coupés ? Pourquoi certains Conseillers Municipaux avaient obligation quasiment de prendre un mégaphone, ce qui n'a jamais été vu dans une séance de Conseil Municipal ? C'est sous votre régime, c'est sous votre ère Monsieur AESCHLIMANN, que la parole était coupée. C'est sous votre règne que les provocations avaient lieu. Et c'est sous votre règne que vous empêchiez certains élus de parler. J'ai le souvenir, moi, dans certains débats budgétaires, que pour un budget de près de 150 millions d'euros, l'opposition avait droit à 3 minutes de parole. Comme c'était le cas dans le règlement intérieur. Moi aussi,

je veux bien ressortir les procès-verbaux. Et on les ressortira sans aucun problème.

En attendant, vous avez la parole Mme AESCHLIMANN.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

M. AESCHLIMANN.- En tout cas, j'entends bien tous vos colistiers et vous-même. Vous vous sentez très forts sur ces bancs ce soir. Vous reniez vos principes démocratiques évoqués pendant la campagne. Vous coupez, et vous l'assumez, les micros.

(Mouvements dans le public)

Oui, allez-y ! Montrez votre vrai visage. Il n'y a pas de souci. Coupez les micros, huez. Monsieur PIETRASANTA, laissez M. SEMOUN nous insulter comme il le fait depuis le début de la soirée. Il n'y a pas de problème. Allez y. Profiter de ces amis que vous avez dans le public.

(Mouvements dans le public)

Voyez ! C'est votre conception de la démocratie, Monsieur PIETRASANTA. C'est cela ? C'est le micro coupé ? C'est le public qui nous injurie avec nos amis ?

M. le Maire.- Monsieur AESCHLIMANN, encore une fois, ce registre vous va si mal.

M. AESCHLIMANN.- Etes-vous impuissant à gérer cette assemblée ou est-ce que vous laissez faire ?

M. le Maire.- Je vois bien votre jeu malgré le fait que l'on ait avancé d'une heure le Conseil Municipal pour pouvoir voter avant minuit parce que c'est votre but. C'est de faire de l'obstruction pour que, effectivement, le budget ne soit pas voté ?

La parole est à Mme AESCHLIMANN sur le budget. On avance sur le budget.

Mme AESCHLIMANN.- Merci Monsieur le Maire. Soyez rassuré, notre but n'est pas de faire durer les choses. C'est de pouvoir dire ce que l'on a à dire. Je ne comprends pas pourquoi, en ayant été élu, en ayant été choisi par vos colistiers avant d'être choisi par les Asniérois, pourquoi vous vous refermez ainsi ? Je ne comprends pas pourquoi vous vous refermez ainsi.

Maintenant, je vais...

(Mouvements dans le public)

Les insultes, je m'en passerai volontiers. M. PIETRASANTA, s'il vous plaît.

M. AESCHLIMANN.- Monsieur PIETRASANTA, c'est la dernière fois qu'on vous le demande.

M. le Maire.- Je le redis, très franchement, je demande à ce que le public ne coupe pas la parole à qui que ce soit. Je demande le respect et l'écoute de tous. Je le redis notamment à certains. OK ? Donc, on avance, on écoute et je redis aussi que l'on est sur la question du débat budgétaire. Madame AESCHLIMANN, avez-vous une intervention à faire sur le budget ?

Mme AESCHLIMANN.- Bien sûr ! Ce ne sont pas des jérémiades. Quand je parle, c'est sur des sujets, sur des rapports. Vous le savez très bien. On se connaît maintenant.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ma première remarque portera naturellement sur la structure générale du budget et vous souffrirez encore que je vous le dise, puisque vous souffrez quand on vous le dit, que ce budget est résolument un budget de gauche. Avec une hausse manifeste des dépenses de fonctionnement par rapport au Budget primitif 2007. Autrement dit, on augmente le train de vie des services, les dépenses de personnel et c'est la portion congrue pour les dépenses en capital, celles qui financent les nouveaux équipements collectifs pour les Asniérois. Le budget sécurité baisse de 150 000 euros en investissement. Le budget enseignement et formation baisse de 1 320 000 euros. Le budget école primaire baisse de 3 110 000 euros par rapport au budget primitif 2007. Le budget culture baisse de 2 239 000 euros. Le poste bibliothèque médiathèque en investissement disparaît purement et simplement. Le budget entretien du patrimoine culturel est en baisse de 2 172 000 euros. Ce sont quelques chiffres. Les investissements pour la famille baissent de 250 000 euros. Et pour les actions économiques et le soutien au commerce, le budget investissement baissera cette année de 135 000 euros.

Je trouve cela du reste fort dommage alors que, grâce à l'action du Député Manuel AESCHLIMANN, le décret d'application de la loi du 2 août 2005 qui permettait aux communes de préempter des commerces pour favoriser les commerces de proximité dans les zones à revitaliser, a été enfin pris par la Ministre de l'Economie, Mme LAGARDE, en janvier dernier.

Dans vos cent engagements, l'engagement n°16 que je tiens dans ce document, prévoyait de "*favoriser le retour des commerces traditionnels dans tous les quartiers*". C'était le moment idoine pour traduire des promesses en actes. Par exemple, en inscrivant dès ce budget 2008 des crédits pour encourager le commerce de proximité à Asnières. Je voudrais que vous me disiez, Monsieur le Maire, comment vous comptez attirer de nouvelles entreprises à Asnières pour créer ce lien vertueux entreprises, hausse de la taxe professionnelle, hausse du produit fiscal, baisse des taux d'imposition dont vous semblez davantage fantasmer sur les effets que réfléchir véritablement aux voies et moyens de le réaliser.

Apparemment, vous n'êtes pas le seul puisque cela semble être la marotte de Mme FISCHER qui, dans son intervention de tout à l'heure, au lieu de parler de l'avenir et de ses propositions, n'a pas cessé de se cantonner à la gestion AESCHLIMANN, et M. AESCHLIMANN, et M. AESCHLIMANN. Je voudrais lui dire que, en 2006, plus de 609 établissements se sont installés à Asnières et que, en 2007, 400 établissements nouveaux sont venus s'installer à Asnières. Je veux dire par là que vous, dans une année, prenons rendez-vous, pour que vous nous disiez au bout d'une année de tous vos efforts de ce que vous me direz très précisément que vous aurez réalisé, combien d'établissements nouveaux vous aurez fait venir à Asnières. Je pense que c'est quelque chose qui intéressera tous les Asniérois puisque, comme vous l'expliquez si naturellement, la venue d'entreprises nouvelles permettra de faire baisser le produit... d'augmenter le

produit fiscal et baisser les taux d'imposition. Je me demande du reste comment vous ferez pour parvenir à ce résultat quand je constate que les crédits action économique en investissement de votre budget passent de 160 000 euros en 2007 à 25 000 euros en 2008. C'est vérifiable. C'est dans le budget.

En tout état de cause, tout le monde comprendra que l'on ne fera pas venir plus d'établissement avec moins de moyens mobilisés. C'est mathématique. Faire grandir une ville, accompagner la croissance démographique et les progrès économique, social, humain, durable n'est-ce pas puisque c'est à la mode, ce n'est pas un concours de minceur. Bien sûr qu'il faut traquer les gaspillages, le gaspillage de l'argent public. Qui dira le contraire ? Mais pas de cure d'austérité, pas d'anorexie budgétaire. Simplement de l'orthodoxie. Comme les gaspillages vous sautaient prétendument aux yeux, vous avez promis aux Asniérois des économies à tort et à travers. Oui, il est saint de pratiquer l'évaluation des politiques publiques, il est sain de veiller au juste emploi des deniers publics mais il est complètement irresponsable de promettre tout et n'importe quoi.

Cette posture porte un nom. C'est de la démagogie. Vous avez été démagogue, à tout le moins présomptueux, voire inconséquent, en promettant aux Asniérois des économies que vous ne faites pas aujourd'hui, six semaines seulement après les avoir écrites. Inutile de demander l'indulgence par manque de temps comme vous le laissiez entendre la semaine dernière, comme je vous ai entendu le répéter tout à l'heure dans le cadre du débat d'orientations budgétaires car, chiffres à l'appui dans votre document, que je tiens ici dans la main et que vous connaissez, je montre à l'assemblée et aux internautes...

Je disais chiffres à l'appui dans votre document, vous avez promis dès 2008, je dis bien dès 2008, pas l'année prochaine, pas lorsque vous aurez réfléchi à votre plan pluriannuel d'investissement en 2009, non dès 2008, vous avez promis et ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous qui l'avez écrit, tenez vous bien : 3 124 000 euros d'économies. C'est écrit ici.

Sur les 18 promesses d'économies qui sont listées, vous en violez déjà 11 en 2008. 61 % des engagements que vous avez pris devant les électeurs qui vous ont fait confiance, ne sont pas tenus. Ce qui veut dire, mathématiquement, que vous en avez tenu 39 % seulement. Les Asniérois doivent le savoir. Vous avez promis 42.000 euros d'économie sur le budget eau et assainissement. En réalité, vous l'augmentez de 8 170 euros. Que faut-il penser ? Vous avez promis 12 500 euro... 125 000 euros d'économie, pas 12 500, 125 000 euros d'économie pardonnez-moi sur le poste énergie et électricité. Vous l'augmentez de 300 000 euros. Que faut-il penser ? Vous avez promis 46 000 euros de baisse sur le poste indemnités des Maires adjoints. Vous l'augmentez de 100 % parce qu'en fait vous réitérez les crédits, le montant des crédits prévus sous l'ancienne mandature. Que faut-il penser ? Vous avez promis 22.000 euros de baisse sur le poste fournitures d'entretien. Vous l'augmentez aussi. Que faut-il penser ? Vous avez promis une baisse de 13 000...non, 135 000 euros, c'est différent, sur le poste autres matières et fournitures. Vous l'augmentez de 130 000 euros au lieu de le baisser. Que faut-il penser ? Vous promettez 155 000 euros de publications, d'économie sur les publications. En réalité, vous augmentez ce poste de 100 000 euros et nous sommes aujourd'hui à 250 000 euros. Que s'est-il passé ?

Vous promettez 25 000 euros d'économie sur le poste réception et vous ne baissez rien du tout parce qu'il reste à 76 600 euros. Pourquoi l'avoir écrit ? La cerise sur le gâteau : vous promettez 150 000 euros d'économie sur le poste frais de télécommunication. Eh bien, vous l'augmentez de 390 000 euros. On ne sait plus quoi dire.

Sur le financement des investissements, permettez-moi de faire une observation et d'exprimer une demande. Je pense que l'on peut dire trivialement que, cette année, vous mangez votre pain blanc. L'élémentaire raison devrait vous recommander à la mère prudence, n'est-ce pas, puisque gouverner c'est anticiper, en pensant déjà à la confection de votre véritable budget. Je veux dire celui que vous aurez fait de A à Z. Dans ce budget 2008, vous recevez en héritage de la gestion AESCHLIMANN, la coquette somme de 17 194 000 euros, la cagnotte qui fait si mal mon collègue COLSON.

M. COLSON.- M. COLSON.

Mme AESCHLIMANN.- M. COLSON. Elle vient abonder fort à propos vos recettes d'investissement.

M. le Maire.- Je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

Mme AESCHLIMANN.- Je n'ai pas terminé mon explication.

M. le Maire.- Vous avez dépassé votre temps de 6 minutes.

Mme AESCHLIMANN.- Reconnaissez que la situation financière de la ville d'Asnières était loin d'être si mauvaise. Mais qu'allez-vous faire M. de SOMMA lorsque...

M. le Maire.- M. SOMMA. Il n'y a pas de particule.

Mme AESCHLIMANN.- ... lorsque vous n'avez plus cet excédent budgétaire pour financer vos investissements ? Qu'allez-vous faire Monsieur de SOMMA lorsque nous n'aurons plus...

(Rires)

M. SOMMA. Désolée, je ne les connais pas tous encore. Mais cela va venir. Au rythme d'un Conseil par mois, cela viendra très vite !

Lorsque nous n'aurons plus cet excédent budgétaire à transférer à la section d'investissement, allez-vous stopper les investissements tout nets ? Ou, finalement, allez-vous abandonner cette sacrée chasse à l'emprunt ?

Je disais que grâce à la gestion de M. AESCHLIMANN.

M. le Maire.- Madame AESCHLIMANN, je vous demande vraiment de conclure.

Mme AESCHLIMANN.- Vous pourrez financer...

M. le Maire.- Sinon, je vais devoir vous retirer la parole.

Mme AESCHLIMANN.- Vous pourrez financer 12 647 euros d'investissement sans emprunter à due concurrence.

J'ai presque fini soyez patient.

M. le Maire.- Je vous demande de conclure s'il vous plaît.

Mme AESCHLIMANN.- Ecoutez, c'est un budget, c'est un vote important. Nous représentons 48 % des Asniérois. Vous n'allez pas me museler. Je suis désolée. Si vous vous en référez à vos électeurs, comme aux notres.

M. le Maire.- Je vous l'ai dit, à vous et à votre mari, vous n'êtes pas très crédibles sur ce registre.

Mme AESCHLIMANN.- Sur votre « cagnotte », il reste un reliquat de 4 millions...

M. le Maire.- Je vous demande de conclure. Vous êtes en train de faire une plus grande intervention que tous les autres conseillers municipaux de la majorité.

Mme AESCHLIMANN.- Ecoutez-moi. Pourquoi ne voulez-vous pas m'écouter ?

M. le Maire.- Je vous écoute religieusement. Je vous demande juste de conclure pour que je puisse vous écouter jusqu'à la fin sans...

Mme AESCHLIMANN.- Je vous en sais complètement gré. Merci.

Je disais qu'il reste un reliquat de 4 500 000 euros que vous "planquez" à discrétion en provisions diverses et variées. Je rappelle que le budget est une autorisation fournie par le Conseil Municipal au Maire pour effectuer notamment des dépenses et que cette autorisation, elle est spéciale. Cela veut dire que chaque dépense est inscrite dans un chapitre ou un article et j'appelle votre attention sur l'évidente tentation que vous auriez, au cours de l'année, dans le cadre de décisions budgétaires modificatives, de modifier, de mobiliser discrétionnairement ce crédit de 4 500 000 euros qui n'est pas rien, pour de menues dépenses. Je vous rappelle que ces provisions servent soit à parer de risques ou bien à enregistrer la dévaluation matérielle de certains équipements. Vos écritures aussi doivent être sincères, Monsieur le Maire. Cela interdit de constituer des provisions pour un autre but que celui de faire face à des risques.

Je ne veux pas vous gêner mais je peux vous dire les choses.

M. le Maire.- Vous ne me gênez pas du tout mais je vous demande de conclure.

Mme AESCHLIMANN.- Merci.

La transparence, Monsieur le Maire, qui vous est chère, et qui m'est chère aussi Monsieur le Maire...

(Brouhaha)

Cela fait un moment de détente ! Cette transparence à laquelle nous sommes tous ici viscéralement attachés, me conduit à vous demander... alors là, vous m'écoutez parce que je vais vous demander de vous engager, me conduit donc à vous demander de prendre l'engagement ici ce soir de rendre compte à votre Conseil Municipal et aux Asniérois, mois par mois par exemple, de l'exécution de ce budget.

(Mouvements dans le public)

Et de rendre compte donc de l'utilisation de ces fonds publics. De justifier de chaque décision modificative car vous comprendrez que nous ne pouvons vous donner un chèque en blanc pour une somme de 4,5 millions d'euros. Et puis, puisque vous vous êtes engagé à être vertueux...

J'ai presque terminé.

Vous avez mille occasions d'être exemplaire. J'attends, Monsieur le Maire, une réponse très claire sur cette demande. Bien sûr.

Quant aux recettes fiscales, je ferai une observation et une interrogation. Ce n'est pas énorme. Une observation pour constater que l'architecture fiscale, vous l'avez reprise telle que nous l'avions votée et proposée depuis trois ans, et telle que vous avez voté contre résolument depuis trois ans. Au reste, vous auriez tort de vous en priver puisque ces taux nous ont permis, pendant ces trois années, de rester au top des villes où la fiscalité locale est la moins élevée. Où est la logique Monsieur le Maire ?

Pour conclure, Monsieur le Maire, je sens que vous allez être heureux.

Vous voyez, cela s'est passé. Vous me laissez parler, on ne s'est pas "bouffé" et puis voilà. Je suis contente et vous aussi finalement.

Donc, pour conclure, à observer les approximations et les incohérences qui caractérisent ce premier budget, je ne pense qu'à vous donner rendez-vous pour l'examen du compte administratif de votre budget, donc en juin 2009. Mais peut-être qu'après tout, vous vous y tiendrez car ce premier budget, par rapport à vos promesses électorales, n'est déjà que l'ombre de lui-même. Les Asniérois apprécieront.

Monsieur le Maire, je vous remercie pour votre patience et merci de m'avoir écoutée.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire.- Pour que l'on fasse le point, le couple AESCHLIMANN a utilisé 25 minutes sur l'heure de débat impartie.

Mme AESCHLIMANN (hors micro).- Les élus AESCHLIMANN. Nous sommes des élus. Soyez respectueux.

M. le Maire.- Vous êtes un couple ? Ce n'est pas irrespectueux. M. et Mme AESCHLIMANN ont utilisé 25 minutes sur l'heure de débats impartie.

M. AESCHLIMANN.- Impartie par vous, Monsieur PIETRASANTA !

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire.- Effectivement. C'est du jamais vu ici. Une heure impartie, c'est à peu près trois ou quatre fois plus que ce l'on accordait, ce que vous accordiez à votre opposition, sans couper les micros, sans les sirènes de mégaphone.

On va passer aux interventions suivantes. Je suis désolé, Madame CHAVINIER, le temps de votre groupe est terminé.

Mme CHAVINIER.- Juste un mot, Monsieur PIETRASANTA, permettez juste une ou deux remarques.

M. le Maire.- Madame CHAVINIER.

Mme CHAVINIER.- Permettez, Monsieur PIETRASANTA, parce que fort de vos principes démocratiques, vous avez pu observer puisque vous étiez invité à

déjeuner vendredi dernier au Conseil Général, dont la majorité est d'une sensibilité politique qui n'est pas la vôtre, que le temps imparti par le règlement départemental est très largement dépassé, et autorisé de manière très consensuelle par M. DEVEDJIAN. Alors, à bon entendeur salut, je pense que là vous devriez réfléchir un petit peu.

M. le Maire.- Je peux vous dire que votre temps de parole est très largement dépassé.

Mme CHAVINIER.- Puisque vous me laissez si gentiment la parole, je voudrais dire un mot sur le budget et je vous remercie de me l'accorder.

M. le Maire.- Non, je suis désolé, la parole est à M. DECHENOIX. Je laisse la parole à M. DECHENOIX.

Mme CHAVINIER.- Les internautes jugeront. C'est bien dommage. Nous faisons aussi...

M. AESCHLIMANN (hors micro).- Vous coupez les micros, Monsieur ? D'accord, très bien. Nous prendrons la parole après.

M. le Maire.- La parole est à M. DECHENOIX. Je sais que vous n'avez pas l'habitude de laisser parler les uns et les autres mais la parole est à M. DECHENOIX.

(Brouhaha)

M. AESCHLIMANN.- C'est scandaleux et antidémocratique.

M. le Maire.- Arrêtez de couper la parole à l'un de vos anciens colistiers. La parole est à M. DECHENOIX.

M. DECHENOIX.- Monsieur le Maire...

Mme CHAVINIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues...

M. le Maire.- Non, Madame CHAVINIER, la parole est à votre collègue du Conseil Général, M. DECHENOIX.

(Mme CHAVINIER, hors micro, commence la lecture de son intervention)

M. le Maire.- Madame CHAVINIER, personne ne vous entend.

Mme CHAVINIER.- Monsieur le Maire...

M. le Maire.- Madame CHAVINIER, je sais bien que c'est une habitude pour vous de passer en force. Je vous propose de laisser la parole à M. DECHENOIX.

Mme CHAVINIER (hors micro).- Vous n'êtes jamais intervenu lorsqu'il y avait ce fameux micro de monsieur qui était là...

(Mouvements dans le public)

M. le Maire.- La parole, Madame CHAVINIER, est...

Mme CHAVINIER.- *(hors micro)* Je m'exprimerai ce soir.

M. le Maire.- Je vous laisserai la parole. Je suis en train de vous dire que je vais vous laisser la parole. J'ai proposé à M. DECHENOIX de prendre la parole. Il y aura d'autres intervenants. Je vous laisserai la parole. Vous ne voulez pas passer en force ?

La parole est à M. DECHENOIX et uniquement à M. DECHENOIX.

Mme CHAVINIER.- (*hors micro*) Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. DECHENOIX.- Monsieur le Maire, je souhaitais tout d'abord vous remercier de me permettre de m'exprimer dans des conditions convenables, à un moment important pour notre ville. Quelques jours se sont écoulés depuis le débat d'orientations budgétaires qui nous a rassemblés ici même en séance, la semaine dernière. J'avais alors partagé avec vous mon scepticisme à voir la nouvelle majorité municipale proposer des changements véritablement radicaux par rapport au budget de l'équipe qui la précédait. Scepticisme également à tenir ces engagements. Tenir ces engagements sans augmenter les impôts. J'avais noté quelques points positifs, c'est vrai. Autant le dire et je l'ai dit. J'avais aussi exprimé quelques réserves dans l'attente des documents définitifs qui sont l'objet du vote de ce soir. Réserves que rien ne vient lever.

Si je m'exprime sur ces bancs en mon nom personnel, et je vous en remercie encore une fois Monsieur le Maire, de jouer le jeu de la démocratie en laissant à chacune et à chacun le temps et la place de s'exprimer, je tiens à dire que les remarques que je vous livrerai sont également celles qui nous sont adressées par nos concitoyens tout simplement. Eux-mêmes sceptiques, eux-mêmes dubitatifs, eux-mêmes en proie au doute devant votre frilosité et le manque d'envergure patent du budget que vous nous présentez. J'y reviendrai.

Que dire en effet de ce budget 2008 ? Tout d'abord, c'est une heureuse surprise. Je voudrais me féliciter de voir repris les quelques principes de bon sens que vous nous avez énoncés lors du débat d'orientations budgétaires. Tout d'abord, votre volonté de rechercher que, toutes les voies possibles d'économie budgétaire : carburant, téléphone, représentation du Maire, etc. Assortie de votre intention de réduire la dette sans toutefois nous dire de combien ni comment. Mais aussi votre souhait d'autofinancer vos investissements, ce qui reste à voir et cela me tient particulièrement à cœur en matière de politique de développement durable. Je me félicite au passage de vos projets en faveur du service public municipal, notamment à travers l'amélioration de conditions de travail des agents municipaux auxquels je veux rendre un hommage appuyé ce soir. Tout cela, nous dites-vous, sans augmenter les impôts et les taxes et en reconduisant des taux d'imposition de 2007 sur l'année 2008, y compris le produit de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. C'est très bien, pourquoi pas ?

Mais je ne vois rien de très nouveau dans ce qui est annoncé ici par rapport à ce qu'un bon père de famille aurait fait et que vous reprenez à votre compte ce que la majorité à laquelle j'appartenais a engagé. Pour mémoire, le projet de l'ANRU pour les Hauts d'Asnières que nous avons signé, les équipements publics de la ZAC Bords de Seine, l'ouverture de nouveaux berceaux, les extensions et les travaux dans les écoles, ou la maintenance et la réhabilitation du patrimoine et des infrastructures publiques que nous avons engagées. Et où le plus souvent, dois-je le rappeler, intervienne fortement les subventions du Conseil Général des Hauts de Seine, comme le rappelle d'ailleurs, à point nommé dans la dernière séance publique du Conseil Général de vendredi dernier au moment du vote du budget primitif.

Oui, Monsieur PIETRASANTA, je trouve votre budget 2008 mesuré et c'est une bonne chose. Autant le dire puisque c'est la vérité. Je me refuse pour ma part à être le prisonnier d'une opposition sectaire et systématique. Seul compte à mes yeux l'intérêt des Asniérois.

En vérité, cela étant dit, et ce sera mon deuxième point, derrière ces quelques félicitations que je vous concède bien volontiers, je vous avouerai mon immense déception car, au-delà des principes et des déclarations d'intention, votre budget 2008 ne dément en rien les inquiétudes dont je me suis ouvert ici la semaine dernière sur vos moyens d'agir de façon tangible pour relever les défis présents et répondre aux enjeux auxquels notre ville saura faire face et devra faire face dans dix ou quinze ans. Je le regrette. Certes, vos marges de manœuvre sont étroites. Mais moi, je n'ai pas envie qu'en vous succédant, nous soyons obligés d'augmenter les impôts parce que vous n'aurez pas su dégager les marges de manœuvre suffisantes.

Alors, je voudrais savoir où l'on va. Et je vous poserai donc quelques questions toutes simples. Avec le recul d'une semaine de plus dont vous avez disposé entre le débat d'orientations budgétaires de la semaine dernière et ce soir, pouvez-vous nous donner plus de précisions sur les voies et les moyens, on en a entr'aperçus quelques uns tout à l'heure, dont vous disposez vraiment pour réduire la dette ? En gros, nous dire comment vous comptez procéder pour la réduire durablement, bien entendu. Sur quoi fondez-vous votre certitude que de nouvelles entreprises viendront s'installer à Asnières si vous comptez augmenter la taxe professionnelle ? Il faut bien que l'argent vienne de quelque part. Et même si, bien sûr, vous ne le présentez pas ainsi, vous évoquez une augmentation du produit fiscal, sans hausse d'impôt pour les Asniérois, je voudrais bien savoir comment vous pouvez assurer avec autant d'aplomb que le produit fiscal augmentera.

De la même manière, je ne note aucun investissement concret. J'ai bien compris que vous ne proposeriez aucun plan pluriannuel d'investissement pour cette année. Aussi, je voudrais bien savoir comment vous comptez motiver ces entreprises à venir s'installer à Asnières, à payer une taxe professionnelle que vous pourriez augmenter, si vous n'avez rien prévu en matière d'infrastructures nouvelles, de services, pour répondre à leurs attentes. Je voudrais également que vous nous parliez du grand secteur de l'action économique et de ses 1,4 millions d'euros. Cela concerne-t-il les commerces de proximité ou seulement les grosses entreprises ?

Enfin, vous avez évoqué, sans doute parce que vous ne pouvez les ignorer, les engagements du Conseil Général des Hauts de Seine pour le château d'Asnières mais aussi dans le domaine de la petite enfance et les travaux de voirie. Nous trouvons, page 11 du document, un montant total de 0,98 million d'euros. Je voulais juste rappeler que le Conseil Général des Hauts-de-Seine investit aussi pour les collèges, les familles, les seniors, le handicap, les transports, enfin dans tous les domaines de la vie quotidienne. Et dire que je m'étonne en revanche de ne rien voir s'agissant du Conseil Régional d'Ile-de-France que vous connaissez bien, je crois puisque vous appartenez à son groupe majoritaire. Ma question sera : qu'en est-il et qu'en sera-t-il pour l'année à venir des subventions et des

investissements que la ville pourra enfin prétendre récupérer auprès du Conseil régional d'Ile de France par le biais de ses Conseillers Régionaux ?

Voilà. Je pourrais poursuivre mais j'aimerais déjà avoir des réponses à toutes ces questions car, Monsieur le Maire, à vous avoir vu durant la campagne et vous avoir entendu la semaine dernière, j'avais cru un moment que votre premier budget tiendrait véritablement, je tiens à le dire, du grand soir, que vous feriez en quelque sorte table rase du passé, que l'on allait voir ce que l'on allait voir. Eh bien, pour ma part, je vous le dis, je ne vois rien dans votre budget, rien d'extraordinaire en tout cas. Je ne peux que déplorer, les Asniérois avec moi, le manque d'ambition flagrant dont vous et votre majorité faites preuve pour notre ville. Je le regrette, d'autant plus vivement que votre majorité compte quelques amis qui aspirent eux aussi à autre chose pour Asnières. J'en suis certain. Pas de plan pluriannuel d'investissement, donc aucun horizon, aucune vision, aucun nouvel élan pour Asnières mais bien une gestion à la petite semaine et une somme d'imprécisions bluffantes. Votre budget ne contient que des effets de manches, des symboles mais les Asniérois valent mieux que cela. Monsieur PIETRASANTA, j'espère que vous le comprendrez rapidement.

Troisième et dernier point de mon propos, et je conclurai par là, en vous interrogeant sur un non-dit de votre budget en matière de financement d'un projet qui concerne directement la vie quotidienne des Asniérois, projet qui n'attendait plus qu'un accord de la Ville pour voir le jour et qui m'a toujours tenu particulièrement à cœur. Je pense plus particulièrement au projet de la passerelle piétonne destinée à relier le centre ville au parc Robinson et à la Seine, via le parc Voyer d'Argenson, installée au-dessus du quai Dervaux, une liaison verte. Cette passerelle sera accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à des rampes d'accès implantées dans les deux parties. Le Conseil Général des Hauts-de-Seine a voté une subvention de 3,5 millions d'euros pour ce projet. Faute d'un traitement rapide par votre prédécesseur et de certains atermoiements, ce projet risquait d'être enterré mais, heureusement, nous sommes intervenus à plusieurs reprises avec ténacité. Depuis votre arrivée à l'Hôtel de Ville, vous semblez traiter nombre de dossiers d'une importance beaucoup plus relative avec une grande vitesse. Que comptez-vous faire pour ce projet structurant de l'aménagement des bords de Seine d'Asnières ? Merci Monsieur le Maire de votre réponse sur ce point.

M. le Maire.- Merci Monsieur DECHENOIX. Vous avez eu 9 minutes. Je vous ai laissé la parole.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur DANLOS.

Mme AESCHLIMANN.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît, vous ne m'avez pas répondu aux différentes questions. Vous le ferez tout à l'heure ?

M. le Maire.- La Maire-Adjointe...

Mme AESCHLIMANN.- Vous étiez tellement content que je termine, je pense, que vous n'avez pas voulu me répondre. Vous le ferez tout à l'heure, s'il vous plaît. Merci.

M. le Maire.- Ça doit être cela. Monsieur DANLOS.

M. DANLOS.- Vous me permettrez d'intervenir, étant intervenu en tant que Conseiller Municipal d'opposition pendant plusieurs années. Je tiens d'abord, Monsieur le Maire, à vous féliciter parce que je n'ai jamais eu un dixième du temps de parole que celui que vous avez accordé à l'opposition ce soir. J'avais à peine trois minutes et j'étais coupé systématiquement. Et quand je n'étais pas coupé, j'avais droit au rapporteur du budget qui me disait : « comme M. DANLOS va nous le dire ». Le problème du "comme M. DANLOS va vous le dire", c'est la Cour des comptes qui a dit exactement, après, ce que M. DANLOS a dit, c'est-à-dire sur toutes les dérives économiques et financières de la ville d'Asnières.

A cette remarque de fond, je vais faire des remarques de points. Sur l'excédent budgétaire, la cagnotte, elle relève aussi d'un véritable tour de passe-passe que j'avais dénoncé en son temps c'est-à-dire que les investissements n'ont jamais, jamais, jamais été effectués à hauteur de ce qu'ils avaient été programmés. Le plan pluriannuel n'a jamais été respecté. Et comme par hasard, on s'aperçoit qu'il n'était pas respecté à hauteur de la cagnotte. Curieux hasard ? Volonté ? Personnellement, je pense que c'est une volonté.

Ma troisième remarque, c'est sur la baisse des impôts, Monsieur AESCHLIMANN. Ne pas augmenter les impôts, les laisser à la même hauteur, mais vous êtes le seul en France à ne pas savoir que quand on fait de l'inflation, et je peux vous apprendre qu'aujourd'hui on a sorti pour mars 2008 le plus haut taux d'inflation en France depuis 19 ans puisqu'il s'est élevé à 3,3 %. C'est déjà les faire baisser mécaniquement puisqu'il faut raisonner à euro constant. Tout économiste le sait, on ne raisonne pas autrement qu'en euro constant. Ne pas augmenter les impôts, c'est les faire baisser mécaniquement.

La quatrième remarque que je voudrais faire, Madame AESCHLIMANN, vous nous parlez de 400 investissements professionnels. Mais c'est comme vos 3 000 arbres. Il n'y a que vous qui les voyez. Il y avait 5 photos par mois dans Asnières Infos. C'était toujours des restaurateurs, des coiffeurs et des agences immobilières. Ce n'est pas ce qui crée de la taxe professionnelle. C'est du baratin, cela. Je n'ai jamais vu les 400. D'ailleurs, il n'y a aucune hausse, d'augmentation de recettes par la taxe professionnelle ces dernières années. Il n'y en a pas. Elle a même tendance à baisser depuis deux ou trois ans et cela va empirer, tout le monde sait que deux grosses sociétés quittent Asnières. Vous communiquez sur ceux qui arrivent mais vous n'avez jamais communiqué sur ceux qui partent.

Cinquième remarque, vous nous dites, Madame AESCHLIMANN, que la fiscalité locale est la moins lourde, on est les rois, etc. Vous êtes au top. Mais attendez, il n'y a que vous qui le disiez. 41 % des Asniérois pensent que vous êtes au top. Aucun journal économique ne pense que vous êtes au top. Vous avez été allumés par tous les journaux, de toutes tendances sur la gestion de la ville, sur tous les domaines. Et c'est cela qu'ont sanctionné les Asniérois. Vous avez dit une seule phrase juste, Monsieur AESCHLIMANN, et je l'ai notée : « le seul feu vert, le seul feu vert que nous a reconnu Capital ». Il y en a un seul puisqu'il n'y avait que des feux rouges. C'est bien de votre part de parler du seul feu vert mais je parle de tous les feux rouges. Il y avait beaucoup plus de feux rouges que de feux verts. En effet, il n'y avait qu'un seul feu vert. C'est cela aussi que les Asniérois ont sanctionné.

Voilà ce que je tenais à vous dire ce soir.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

M. le Maire.- Merci Monsieur DANLOS.

Mme AESCHLIMANN.- Monsieur le Maire s'il vous plaît...

M. le Maire.- Il reste 34 minutes...

Mme AESCHLIMANN.- J'ai été mise en cause par M. DANLOS. J'aimerais pouvoir répondre.

(Brouhaha)

Monsieur le Maire, c'est une instance démocratique. On est là pour parler entre élus. Si on ne peut même pas se parler, si je ne peux même pas parler, ce n'est pas la peine.

M. le Maire.- Vous, ne pas pouvoir parler ? C'est vous qui avez fait l'intervention la plus longue de toute la soirée. Vous voulez bien laisser parler Mme CHAVINIER.

Mme AESCHLIMANN.- Oui.

M. le Maire.- La parole est à Mme CHAVINIER.

Mme AESCHLIMANN.- Mais après, je veux bien parler de la taxe professionnelle.

M. le Maire.- La parole est à Mme CHAVINIER et ensuite à M. DJELLAB.

M. AESCHLIMANN.- Attendez, Monsieur PIETRASANTA, il faut savoir si vous laissez vos élus nous interpeller sans qu'on ait le droit de répondre. C'est cela votre conception de la démocratie.

M. le Maire.- Il n'y a que vous qui avez le droit d'intervenir ? Vous jouez à quoi Monsieur AESCHLIMANN ? Pendant des années et des années...

M. AESCHLIMANN.- Je ne joue pas, Monsieur.

M. le Maire.- ...vous nous avez coupé la parole. Vous avez fait tout le contraire de ce que vous faites là, maintenant.

M. AESCHLIMANN.- Etes-vous capable de parler de l'avenir ?

M. le Maire.- Et aujourd'hui, vous nous faites le petit père la vertu. Vous êtes le meilleur pour donner des leçons. Alors, on laisse le débat se dérouler tranquillement. La parole est à Mme CHAVINIER.

M. AESCHLIMANN.- Ce n'est pas un débat, cela.

M. le Maire.- C'est quoi... ?

M. AESCHLIMANN.- Vous nous interpellez sans que l'on ait le droit de répondre.

M. le Maire.- C'est quoi la conception de la démocratie ? C'est que dans votre groupe, il n'y ait que Mme AESCHLIMANN et vous-même qui puissiez intervenir ?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

M. le Maire.- Vous laissez la parole à Mme CHAVINIER. Ensuite, la parole est à M. DJELLAB et on va continuer à avancer. Si vous souhaitez reprendre la

parole pour une conclusion, vous reprendrez la parole pour une conclusion. On va avancer dans le débat.

M. AESCHLIMANN.- A chaque fois que l'on sera mis en cause par un autre élu, on prendra la parole. Merci.

M. le Maire.- Sauf que lorsque vous, vous nous interpellez, on vous répond à la fin. Cela évite le jeu de ping-pong.

Madame CHAVINIER, vous avez parole. Si vous pouvez essayer de faire court.

Mme CHAVINIER.- Je fais court. Merci Monsieur le Maire pour votre clémence.

Je voulais juste dire un mot à l'encontre de M. DANLOS. J'espère qu'il ne portera par plainte contre moi si je lui dis qu'il ment sans vergogne quand il dit qu'on lui a coupé la parole pendant les derniers... Et je pourrais le prouver, Monsieur DANLOS, sur les procès-verbaux des précédents débats. Voilà.

Concernant le budget, Monsieur le Maire, je reprenais le procès-verbal du vote du budget 2007 dans lequel vous déclariez à notre encontre : *votre budget est libéral et néfaste pour notre ville*. Et je me pose la question, Monsieur le Maire, compte tenu de l'alliance qui est la vôtre aujourd'hui pour gérer cette ville, si vous n'aurez pas vous aussi mais, au contraire de nous, contre vos convictions quelques concessions ou compromis d'ordre libéral à faire dans les temps à venir. Vous notiez une part d'investissement ridicule pour une commune de 85 000 habitants. Certes, le budget passe en investissement de 42 millions à 45 millions d'euros et en fonctionnement de 100 millions à 125 millions d'euros. Mais votre document est peu détaillé dans ses affectations de crédits. Il y a eu une opération... Il faut donc comprendre qu'il y a eu une opération de vase communicant qui permet, certes, d'avoir peu recours à l'emprunt mais à laquelle il manque une communication transparente de votre part quant au report de résultat réalisé par la précédente équipe et qui, clairement, vous sert à équilibrer votre budget. Soyons heureux s'il ne faut pas gonfler la dette, je comprends que vous n'aurez jamais recours à l'emprunt.

Je remarque cependant que le poste petite enfance et famille correspond strictement à celui que nous avons prévu pour 2008 sans développement supplémentaire. Pourtant, Monsieur le Maire, il va falloir faire vite si vous voulez ouvrir 500 places d'accueil au cours des cinq autres années de votre mandat comme annoncé dans votre programme. Vous critiquiez vous-même l'an passé le budget précédent en notant (je cite) *la part d'investissement deux fois inférieure à la part de fonctionnement*. Eh bien, je m'aperçois enfin, et ce n'est pas si désagréable, que lorsque l'on n'est pas aux manettes, la critique est bien facile. Vous verrez, Monsieur le Maire, que l'art est difficile. Votre budget montre également, comme vous nous le reprochiez, que la part d'investissement est deux fois inférieure à la part de fonctionnement qui augmente de 8,5 % par rapport au compte administratif 2007. D'ailleurs, à propos d'investissement, notre colistière Mme MOUNIER précédemment déléguée à la culture me faisait remarquer qu'il n'est prévu aucune dépense nouvelle à ce poste pour l'entretien du patrimoine culture, hormis les charges à caractère général. Il n'est mentionné qu'une subvention du Conseil Général de 343 000 euros à une tranche de la rénovation

du château. J'en profite également pour dire que le Département participe à hauteur de 120 000 euros par an sur trois ans hors fonctionnement à l'activité du Studio Théâtre pour lequel nous votons ce soir une subvention exceptionnelle. Pour revenir au budget municipal, quid des programmes de manifestations culturelles tant appréciées des Asniérois ? Est-il compris dans le poste fêtes et cérémonies qui diminue de moitié ? Que représentent les 4 millions que vous mentionnez dans votre exposé ? Enfin, concernant la gare Lisch, vous budgétiez la réalisation d'étude sur sa restauration. En quoi consistera cette étude qui fera suite à la pré-étude déjà réalisée en octobre 2007 et qui envisageait un déplacement de la gare Lisch sur le parc Robinson ?

Je termine. Pour cette année, donc globalement, rien de beaucoup plus que la mise en œuvre de nos projets. Nous attendons donc avec impatience l'élaboration en 2009 de votre plan pluriannuel d'investissements qui nous informera sur les économies que vous comptez faire, les équipements que vous allez réaliser pour la ville et sur la dette que vous avez promis de réduire dans le programme de votre nouvel élan. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire.- Vous avez de la chance Madame CHAVINIER, mon Directeur de Cabinet a omis d'appuyer sur la pendule. On vous offre ce temps de parole !

Mme CHAVINIER.- Merci.

M. le Maire.- Une remarque par rapport au budget parce que j'ai du mal à comprendre la cohérence de vos interventions. A la fois, Mme et M. AESCHLIMANN disent que c'est un budget très à gauche. Et vous dites que je fais un budget libéral. Vraiment...

Mme CHAVINIER.- Non, pas du tout. Monsieur PIETRASANTA, vous ne m'avez pas écoutée, pardonnez-moi mais je disais... Pas du tout. Je disais, je relevais ce que vous aviez dit lors d'un précédent... lors du vote du budget 2007, vous disiez à notre rencontre : *notre budget est libéral et néfaste pour notre ville*. Je me pose la question, Monsieur le Maire, compte tenu de l'alliance qui est la vôtre aujourd'hui pour gérer cette ville, si vous n'aurez pas vous aussi, mais au contraire de nous contre vos convictions, quelques concessions ou compromis d'ordre libéral à faire dans les temps à venir. Nous verrons.

M. le Maire.- Dans les temps à venir. D'accord, j'avais mal compris alors. A la fois vous dites que le budget est extrêmement à gauche et en même temps que...

Mme CHAVINIER.- Non, écoutez ce que je dis.

M. le Maire.- Je vais vous répondre, Madame CHAVINIER, très simplement mon budget n'est ni de gauche ni libéral. Il est tout simplement pour répondre aux besoins des Asniérois. Là-dessus, il n'y a pas de couleur politique, il n'est pas idéologique. Il est pragmatique.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

La parole est à M. DJELLAB.

M. DJELLAB.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je ne veux pas trop m'attarder vu le temps qui nous est imparti ce soir et qui est bien sûr nécessaire. Néanmoins, je souhaite faire quelques remarques très brèves.

La première étant un constat qui n'est pas personnel, certainement. Tout le monde dans notre cas, va y adhérer. C'est le comportement de l'opposition que je trouve indigne ce soir par une prise de parole passant par la force et voulant s'imposer alors que tout le monde était d'accord au départ qu'il y ait du temps imparti.

Cela étant, je remarque...

(Brouhaha)

Je ne vous ai pas coupé.

Je remarque aussi qu'il y a quand même du culot dans les interventions de cette opposition. Il y a surtout contradiction. D'un côté, on veut bien critiquer ce budget et ses propositions. Et d'un autre côté, on nous remet encore une couche pour nous dire que c'est un budget copié sur le travail qui a été effectué par l'opposition actuelle c'est-à-dire par l'ex équipe dirigeante. Là, on a fait la remarque la semaine dernière mais, apparemment, cela n'a pas suffi. J'aimerais bien que l'on nous dise, une bonne fois pour toutes, si l'on est contre ce budget ou si alors il a été calqué comme ils le disent, et tant mieux si c'est un bon budget, pourquoi pas. Nous n'avons alors aucun complexe de le reprendre à ce moment là. J'ai observé aussi que mon collègue M. DECHENOIX s'exprime pour critiquer, proposer tant mieux. Mais il oublie de dire qu'en parlant de l'ex équipe, il en a fait partie et il a contribué à tout ce qui a été fait avec l'équipe de M. AESCHLIMANN. Essayer le couteau sur le dos de M. AESCHLIMANN, c'est peut-être bien. C'est en tout cas votre affaire. Essayez de tirer votre épingle du jeu en vous mettant en retrait, on ne vous le permettra pas Monsieur DECHENOIX. Prenez vos responsabilités.

Il y a un écart, que je considère comme étant un écart de langage, dont je souhaite qu'il soit rectifié, à moins que ce soit des habitudes que Mme et M. AESCHLIMANN ne peuvent quitter. Veuillez parler d' « utiliser » au lieu de nous dire « manger ». On ne mange pas. On n'est pas ici pour manger, ni votre cagnotte ni un budget ni quoi que ce soit. On n'est pas dans restaurant. On est dans un Conseil Municipal. Et si vous faites encore la confusion, tant pis, je n'y peux rien !

Tout à l'heure mon ami M. DANLOS m'a précédé pour l'histoire du feu vert. Je vais me faire plaisir pour répéter. Effectivement, Monsieur AESCHLIMANN, vous avez reconnu un seul point. C'était un seul point, le feu vert qui a été accordé par le journal Capital. Et vous reconnaissez donc implicitement qu'il y avait beaucoup de feux rouges. A vous de les éteindre, si vous pouvez !

Quant aux incidents, Monsieur AESCHLIMANN, que vous avez évoqués tout à l'heure sur les quartiers Nord, j'étais présent hier. J'ai essayé d'intervenir en tant que citoyen. On a fait le nécessaire. Je me suis aperçu que, de toute façon, ce que vous nous avez légué comme héritage sur les quartiers Nord, n'est entre guillemets que votre œuvre, donc sous votre responsabilité. Vous vous targuez de nous parler des Hauts d'Asnières. Ces quartiers Nord n'ont de haut que les

bassesses que vous avez laissées Monsieur AESCHLIMANN. Vous vous présentez dans ce Conseil Municipal comme étant un décideur pour tous. Reconnaissez vos responsabilités, Monsieur AESCHLIMANN. N'essayez pas de vous présenter en donneur de leçons à une majorité qui fait actuellement un travail sérieux par rapport à la période que vous aviez sous votre responsabilité et dont vous avez été le Maire pendant neuf ans.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

M. le Maire.- Merci Monsieur DJELLAB.

Monsieur DJEDOUI.

M. DJEDOUI.- Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Essayez également de faire une intervention ramassée. Il est 21 h 30. Cela fait quasiment deux heures demi de débat. C'est du jamais vu sur Asnières en tout cas. On va essayer d'avancer dans le débat pour passer au vote.

M. DJEDOUI.- Merci Monsieur le Maire de faire avancer la démocratie. Je vais faire très bref.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nos amis les internautes, bonsoir. Le budget qui est entre nos mains démontre bien les limites d'une gouvernance multiple. A trop vouloir satisfaire ses partenaires, M. le Maire ne sait plus par quel chantier commencer tellement les promesses lors de la campagne électorale étaient énormes. Venant de trois partis différents, pour ne citer que le logement et l'emploi surtout dans les Hauts d'Asnières, concernant le point sur l'autofinancement qui serait en augmentation spectaculaire pour cette année, vous auriez dû mettre dans votre commentaire que c'est en grande partie grâce à l'excédent budgétaire avoisinant les 17 millions d'euros de l'équipe municipale précédente. Et je répondrai à Mme FISCHER que cela vous a rapporté, cette cagnotte, de boucler votre budget. Sur les dépenses de personnel, nous apercevons une hausse de 8,5 % pour cette année. Il aurait été plus judicieux de procéder par étape et de trouver les financements nécessaires à cette action sans dérégler le budget nécessaire aux investissements utiles aux Asniérois. D'un autre côté, je note la diminution des dépenses à caractère général de 3,6 %. Loin de moi l'idée de polémiquer. Je porte à la connaissance de nos concitoyens que la Mairie va s'endetter encore cette année pour rembourser une dette. Pour la création du service de garderie scolaire dans les écoles élémentaires de 18 à 18h30, c'est une bonne chose à laquelle il faudrait ajouter un soutien scolaire pour rentabiliser la présence de l'élève à l'école en termes d'enseignement.

Je termine. Dans ce budget, j'ai constaté une absence totale d'investissement majeur dans les Hauts d'Asnières, ni en termes de logement ni en termes d'emploi. Je vous demande, Monsieur le Maire, comment comptiez-vous faire avec ces familles qui vous ont fait confiance ? Et comment pallier l'échec scolaire ? Je termine, Monsieur le Maire, par la promesse que vous avez faite lors de votre discours du 22 mars 2008. Vous aviez promis à l'opposition tous ses droits. Commencez, Monsieur le Maire, par accéder à sa demande pour plus de place dans Asnières Infos.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire.- Merci Monsieur DJEDOU. Juste deux remarques. Sur la question du soutien scolaire, effectivement c'est quelque chose que l'on va essayer de réaliser et de mettre en place, en concertation parce que cela ne se fait pas d'un coup de baguette magique. Je l'ai dit pendant la campagne et je le ferai. Chaque décision se fera en concertation et ne sera pas imposée d'en haut. Effectivement, j'ai une volonté, nous avons une volonté commune d'étendre au maximum le soutien scolaire gratuit. De toutes les manières, je le dis sans esprit polémique, on fera le contraire de ce que vous avez tenté de faire avec Trait d'union. Je tiens à le dire. On va jouer cartes sur table. Est-il normal qu'une structure municipale, qui dépend du CCAS, qui est financée par le CCAS, donc par la ville, qu'il y ait des agents communaux détachés par la ville sur la structure du CCAS, est-il normal Mesdames et Messieurs les élus d'opposition, est-il normal que cette structure qui organise ou qui essaye d'organiser des séjours, des activités en dehors d'Asnières, ce qui est bien en soi, est-il normal que cette structure n'ait jamais ou plutôt ait refusé de se déclarer jeunesse et sport ? Est-il normal que ces enfants qui sont accompagnés dans des activités extra scolaires, est-il normal que ces enfants, ces jeunes soient encadrés par des gens qui ne sont même pas diplômés ? Eh oui, eh oui ! C'était votre façon de faire avec les jeunes des quartiers Nord. Ce n'est pas ma conception des choses. Effectivement, pour les vacances de Pâques, j'ai dû pallier à l'urgence et je remercie les services ainsi que Mme BAILLET et M. BERARD de MALAVAS d'avoir trouvé une solution et d'avoir détaché des animateurs diplômés pour maintenir ces activités et que ces enfants puissent réaliser leurs activités en toute sécurité. Eh oui ! N'ayez pas l'air de découvrir les choses. C'est votre responsabilité et ce n'est pas la mienne en tout cas. En tout cas, moi j'assume, je ne prends pas de risque juridique, je ne souhaite pas pour les familles que les activités avec des enfants, avec des jeunes, ne soient pas encadrées par des animateurs diplômés. En tout cas, ce n'est pas ma conception.

Ce n'est pas non plus ma conception que la coordinatrice de cette activité Trait d'union, pour ne pas la citer, ne soit pas diplômée et qu'elle n'ait pas de compétence en tant que tel. Là aussi, il y a un risque et je souhaite pour terminer là-dessus, et encore une fois sans esprit polémique, que cette structure, que je souhaite sauvegarder et même étendre, que ce genre de structures municipales avec le soutien scolaire gratuit, avec des activités pour les enfants, soit étendu sur l'ensemble de la ville. Je souhaite que cette structure soit ouverte à toutes et à tous et qu'il n'y ait effectivement pas de discrimination, qu'elle soit ouverte à un large public. En tout cas, je tenais à vous le dire. Mesdames et Messieurs les élus de l'opposition, j'ai alerté la direction départementale de la jeunesse et des sports sur les carences d'encadrement, sur la gravité des faits. Dans l'urgence, j'ai pallié pour les vacances de Pâques. J'ai rendez-vous avec la directrice du CCAS, avec l'inspecteur de la jeunesse et des sports, assez rapidement pour voir comment on met en place une structure qui soit capable de répondre aux normes d'encadrement et qu'il y ait des animateurs responsables. Là aussi, cela change !

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

On va continuer sur le budget et essayer de conclure sur le budget.

M. AESCHLIMANN.- Je ne reviens pas sur votre commentaire de Trait d'union. On a toujours compris que vous étiez opposé à Trait d'union dès lors qu'il avait pris la place d'Asnières Quartier....

M. le Maire.- Non.

M. AESCHLIMANN.- Permettez-moi de terminer.

... Dès lors qu'il avait pris la place d'Asnières quartier libre que vous dirigiez à l'époque. Nous, ce que nous avons regretté durant toutes ces années par rapport à Trait d'union, c'est que la Région ne lui octroie pas de subvention pour son arbre de Noël pour les petits des quartiers puisque la région n'acceptait d'octroyer de subvention, et je vous vois sourire auprès de votre Directeur de Cabinet qui voit bien de quoi je veux parler, la Région n'octroyait de subvention qu'aux associations affiliées à ce que l'on appelle la Fédération de la Maison des Potes qui est une émanance... une émanation de SOS Racisme. Le Trait d'union de la ville d'Asnières n'émanait pas de SOS Racisme donc il n'a jamais pu obtenir de subvention de la Région Ile-de-France, ce qui est dommage. Effectivement, les arbres de Noël étaient financés sur les fonds publics de la mairie et non pas sur la subvention du Conseil Régional qui la réservait à d'autres.

M. le Maire.- Merci Monsieur AESCHLIMANN. Juste deux choses, on poursuivra le débat plus tard, peut-être dans de prochains Conseils Municipaux. J'allais dire heureusement que la région n'a pas accordé à une structure qui ne respecte pas les normes d'encadrement. C'est la première chose. Deuxième chose, la Région accorde notamment deux grosses subventions au centre social Yannick Noah et à la maison des loisirs et de la culture pour leur arbre de Noël et pour leur repas de quartier. L'une et l'autre sont rattachées à la fédération des centres sociaux et non pas à la fédération des maisons des pots. L'une et l'autre obtiennent des subventions de la Région Ile-de-France pour l'organisation des arbres de Noël. Tout simplement.

Madame DELAMARRE, pour le budget.

Mme DELAMARRE.- Merci Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues, je souhaite aborder les questions de l'accessibilité de la gare de Bécon-les-Bruyères. Monsieur PIETRASANTA, vous nous annoncez par écrit sur les documents tractés pendant la campagne comme "*particulièrement vigilant sur l'évolution de ce dossier*". Compte tenu des acteurs, la SNCF, le STIF et la Région, que comptez-vous faire concrètement pour faire évoluer le dossier ? Premièrement, la gare se trouve située sur la municipalité de Courbevoie. Deuxièmement, l'acteur majeur est la région, vous êtes Conseiller Régional depuis six ans, très proche de l'actuel Président de la Région M. HUCHON. Avez-vous attendu six ans pour agir ? Que ferez-vous de mieux aujourd'hui que vous n'avez su faire pendant tant d'années ? Les riverains du quartier Bécon seront surpris d'apprendre que vous n'avez pas fait évoluer le dossier quand vous n'étiez pas aux affaires. Les riverains seront encore plus surpris de constater que vous n'avez pas les moyens de vos engagements de campagne. Comptez-vous nous signifier très clairement, Monsieur PIETRASANTA, ce que vous comptez

engager sur ce dossier ? Pouvez-vous m'indiquer la ligne budgétaire qui m'indiquerait la prévision d'une éventuelle étude ? Etant sur le terrain, nous entendons quotidiennement les demandes répétées des riverains d'une évolution positive de l'accessibilité de la gare de Bécon-les-Bruyères. Beaucoup s'interrogent. S'agissait-il d'un énième argument de campagne ? Ou souhaitez-vous enfin prendre en considération les Asniérois du quartier Bécon ? Il est à noter que M. le Député-Maire de Courbevoie a d'ores et déjà pris les contacts nécessaires auprès des commerçants et des riverains de la commune pour faire évoluer favorablement ce dossier en souffrance. Merci.

M. le Maire.- Merci Madame DELAMARRE pour cette intervention sur le budget.

Je ne vais pas fuir vos questions même si elles ne répondent pas à l'ordre du jour. Je vous rappelle que...

M. AESCHLIMANN.- Monsieur PIETRASANTA, elles sont tout à fait dans l'ordre du jour.

M. le Maire.- Ne m'interrompez pas Monsieur AESCHLIMANN.

M. AESCHLIMANN.- Elle vous demande si une ligne financière est inscrite.

M. le Maire.- D'accord. Vous savez très bien, vous venez de le dire...

M. AESCHLIMANN.- Ne traitez pas des nouveaux élus comme s'ils étaient des niais ou des bêtes.

M. le Maire.- Monsieur AESCHLIMANN !

M. AESCHLIMANN.- Constatez simplement que cette élue vous fait une demande, simplement.

M. le Maire.- J'y réponds et ne m'interrompez pas.

M. AESCHLIMANN.- Ne dites pas que c'est sans rapport avec le budget, alors.

Mme DELAMARRE.- Sauf erreur, vous m'avez dit que j'étais hors sujet.

M. le Maire.- Effectivement, pour la simple et bonne raison que votre réponse est dans votre question. L'accessibilité de la gare de Bécon dépend de qui ? De la Région Ile-de-France et du STIF. Ce n'est pas nous, dans notre budget d'Asnières, qui allons faire une étude sur l'accessibilité de la gare de Bécon. C'est au STIF et à la Région Ile-de-France d'intervenir.

Sur la question de l'accessibilité, effectivement, M. AESCHLIMANN a été Maire pendant neuf ans. Il a attendu les dernières semaines, à cause d'une pétition ou grâce à une pétition faite de riverains de Bécon-les-Bruyères, qu'ils soient de Courbevoie ou d'Asnières, pour s'engager sur ce dossier. C'est dommage. Cela faisait neuf ans qu'il aurait pu le faire.

Vous me permettez d'intervenir sur la question des transports. Concrètement, quand je suis arrivé aux affaires, j'ai regardé les questions de transport. J'ai demandé à M. HUCHON qu'il me reçoive sur la question de la gare de Bécon-les-Bruyères et sur d'autres questions. Dès à présent, je vous le dis en avant première, vous allez le découvrir, qui a maintenu la ligne 165 du bus ? C'est la majorité municipale. J'ai la fierté, au nom de la majorité municipale, de vous

annoncer que la ligne 165 est maintenue et qu'elle ne fusionnera pas avec la ligne 140. C'est au crédit de qui ? C'est au crédit de la majorité municipale qui a travaillé avec la Région et le STIF pour maintenir la ligne 165 du bus qui permet de désenclaver les quartiers Nord.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

J'en profite pour, toutes et tous, vous inviter à l'inauguration des deux lignes de métro qui auront lieu le 14 juin. J'aurais le plaisir de vous l'annoncer mais vous pouvez d'ores et déjà le noter sur vos tablettes.

On avance sur le débat, Monsieur AESCHLIMANN, vraiment. Cela fait presque trois heures. Pour conclure alors ?

M. AESCHLIMANN.- Pas du tout, pas pour conclure.

M. le Maire.- On va devoir bientôt conclure.

M. AESCHLIMANN.- Peut-être, Monsieur PIETRASANTA, mais vous revendiquez des actions qui ne sont pas les vôtres. Permettez-moi simplement d'y répondre. D'abord, sur la gare de Bécon-les-Bruyères...

M. le Maire.- Je sens que l'on va "rigoler" !

M. AESCHLIMANN.- Je ne sais pas si vous avez été élu pour rigoler, Monsieur PIETRASANTA. Vous avez été élu pour gérer la ville.

M. le Maire.- En tout cas pour pleurer non plus !

M. AESCHLIMANN.- Vous n'avez été élu ni pour rigoler ni pour mépriser mes élus nouvellement élus qui posent des questions.

M. le Maire.- C'était un autre temps, cela.

M. AESCHLIMANN.- Non, c'est ce que vous faites.

M. le Maire.- Allez-y.

M. AESCHLIMANN.- Pour ce qui est de la gare de Bécon-les-Bruyères, vous faites sans doute erreur. Evidemment, nécessairement, il n'y a pas que le STIF et la ville de Courbevoie. Il y a aussi la ville d'Asnières. Et les réunions que nous avons eues avant l'élection municipale attestaient de la nécessité de monter des crédits d'études avec Bois Colombes, Courbevoie et Asnières. Ensuite, j'entends que vous revendiquez pour le 165. Nous sommes aussi intervenus pour le 165. Vous pouvez tout revendiquer, le 165, le métro, tout ce qui va se faire dans l'avenir. Les gens ne sont pas dupes car ils savent à quel point nous sommes intervenus. Maintenant, de toute façon, libre à vous de considérer que tout vient de vous, de votre activité et de votre majorité. Je vous rappelle que vous êtes le Maire de tous les Asniérois et que donc, si vous êtes amené à revendiquer le 165, vous devez revendiquer aussi dorénavant puisque vous êtes Maire, l'endettement, les taux des impôts locaux et toute la situation actuelle. Voilà.

Vous n'avez pas le bénéfice d'inventaire. Je suis désolé de vous le dire.

M. le Maire.- Monsieur AESCHLIMANN, on va avancer. Juste, pourquoi disais-je que l'on allait rire ? Parce que j'ai découvert, on peut en parler ce soir, que votre chef de cabinet en septembre 2007 avait eu état du fait que la RATP allait supprimer

la ligne 165. Vous ai-je entendu ? J'ai vu une note des services qui faisait état de cela. Avez-vous agi en septembre ? En octobre ? En novembre ? En décembre ? En janvier ? Non. Vous êtes intervenu en février 2008, quelques semaines avant les élections parce qu'une pétition circulait dans la ville. Et bien non, cela ne se passe pas ainsi. Effectivement, j'ai agi. Si vous en avez le souvenir, M. HUCHON est venu le 14 mars sur Asnières, justement aux Quatre Routes pour se rendre compte de la question de la ligne 165. Il a pris alors un engagement devant moi et devant les Asniérois présents sur le fait qu'il allait étudier très sérieusement le maintien de la ligne 165. C'est ce qu'il a fait. Le STIF m'a ensuite écrit, à moi et aux services, sur le maintien de la ligne 165.

Peu importe, on est tous d'accord pour dire que c'est une bonne chose de maintenir la ligne 165. On ne va pas faire de polémique inutile. On va avancer sur le débat parce qu'il est déjà très tard. Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je prends la dernière liste d'intervention ensuite on conclura le débat : Mlle CHAREF, M. DIAS... Je veux bien que chaque élu de l'opposition intervienne... M. BOUTIFFARD, effectivement, l'opposition est muselée, et pour la majorité, M. BERARD de MALAVAS pour conclure.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, car il y a six interventions, trois de la majorité et trois de l'opposition pour conclure. Je vous propose que l'on essaie de chacun de tenir deux à trois minutes, si vous en êtes d'accord. M. DIAS, Mlle CHAREF, M. BOUTIFFARD, M. BERARD de MALAVAS, Mme BITTON COHEN et Mme CARRIER. Ensuite, on laissera rapidement Mme CAM pour conclure et pour répondre. Puis, on passera aux 65 votes.

M. AESCHLIMANN.- Y aura-t-il un vote global également ?

M. le Maire.- Il y aura un vote global et il y aura 65 votes.

Mme AESCHLIMANN.- Monsieur PIETRASANTA, s'il vous plaît, vous penserez à répondre à mes questions...

M. le Maire.- Madame AESCHLIMANN, Mme CAM répondra.

Mme AESCHLIMANN.- Je me permets d'insister.. Ah, c'est Mme CAM qui répond aux questions ?

M. le Maire.- Effectivement.

Mme AESCHLIMANN.- Ce n'est pas vous ?

M. le Maire.- Non.

Mme AESCHLIMANN.- Je suis désolée. J'aurais voulu savoir ce que vous pensiez de tout cela.

M. le Maire.- Je pense exactement ce que va vous dire Mme CAM.

Mme AESCHLIMANN.- C'est elle qui parle pour vous.

M. le Maire.- C'est cela la différence.

Mme AESCHLIMANN.- C'est Mme CAM qui parle pour vous. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire.- C'est mon porte-parole, effectivement. C'est ma Maire-Adjoint déléguée au budget.

Mme AESCHLIMANN.- Vous avez le droit d'avoir des idées aussi, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Mais j'en ai eu et je les ai exposées, Madame AESCHLIMANN. Ne soyez pas désagréable.

(Brouhaha)

Je pense que l'on va avancer et que les invectives, cela suffit pour la soirée, Madame AESCHLIMANN parce que vous excellez dans cet art. Mademoiselle CHAREF, vous avez la parole.

Mlle CHAREF.- Merci Monsieur le Maire. Sans vouloir être donneuse de leçons, en tant que nouvelle élue je constate et je ne suis certainement pas la seule ce soir un débat navrant où l'on retrouve la sournoiserie, la ricanerie, la joie de mettre à terre la minorité présente dans ce Conseil. Une vraie de cour de récré où l'on retrouve un malin plaisir à se ruer sur une opposition qui, malgré le constat que vous faites vous-même, a servi plutôt que desservi sa ville durant neuf années. Aucun respect mais si propre à l'homme. Allez-vous mener la politique de la ville sur le passé ? Quatre interventions de votre majorité quasi identiques alors qu'une seule aurait suffi. Un constat ce soir, le débat est petit et pas à la hauteur de notre ville. Que recherchez-vous ? Un débat de haine afin qu'Asnières fasse encore quelques pages de journaux ? Je pensais qu'une page s'était tournée. Il ne tient qu'à vous de réellement la tourner. Merci.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire.- Merci Mademoiselle CHAREF pour cette intervention sur le budget. Monsieur DIAS.

M. DIAS.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, après le débat d'orientations budgétaires qui nous a été présenté la semaine dernière, permettez-moi de m'interroger sur la crédibilité de votre message aux Asniérois lors de votre campagne pour les élections municipales. En effet, vos nombreux tracts tapageurs aux propositions fleuves vantaient que, sous votre mandature, la dette serait diminuée, de nombreux projets verraient le jour. En parcourant les projets de délibérations et la présentation des affaires, je m'inquiète vivement quant à l'avenir pour le dynamisme de notre ville. Le programme 2008 ne prévoit rien, ou presque rien, si ce n'est les projets laissés dans les cartons du Maire sortant qu'il vous suffit de reprendre à votre compte aujourd'hui. Sur le plan éducatif, extension des classes pour les écoles Simone Veil : projet déjà initié par M. AESCHLIMANN. Création d'un jardin d'enfants : même chose. La mise en place d'un espace sportif dans les quartiers nord : là encore, une idée du Maire sortant. Extension des horaires de la garderie dans les écoles : idée louable mais qui n'ira pas dans le sens de la réduction des frais de fonctionnement du fait de la rémunération complémentaire du personnel encadrant. Par ailleurs, vous souhaitez améliorer le quotidien des Asniérois. Lancement d'une étude pour la réalisation d'un parking en centre ville. Inutile de rappeler votre opposition à ce projet qui avait été présenté par l'ancienne équipe municipale. Inutile aussi de rappeler les nombreux

démêlés juridiques que vous avez engendrés jadis avec le soutien d'autres groupes politiques d'opposition. Quid du coût de cette étude et du délai de réalisation de ce parking qui ne verra sûrement pas le jour sous votre mandat ? Quid enfin de l'opinion des Asniérois qui ne verront pas de sitôt cet équipement et qui ne comprendront pas pourquoi un jour on s'oppose et le jour suivant on propose ? Quelle incohérence. Quid des procès-verbaux de stationnement, des encombrements de la voie publique, des stationnements en double ou triple file place Voltaire ?

Sur le plan budgétaire, vous souhaitez, je vous cite, « *assainir les finances de la ville en projetant son désendettement* » sous votre mandature. Cela passe par la diminution des frais d'avocat. Je vous rappelle que, sans votre opposition acharnée et stérile à tous les projets que nous présentions, nous n'en serions pas là. Les frais de représentation des élus, par la diminution des coûts divers. Le recours à un parc de vélos pour le déplacement des Adjoints, les frais d'essence, de téléphone. Pensez-vous sincèrement au regard de la dette que ces mesurette suffiront à réduire la voilure ? Non, elles ne servent pas à masquer votre manque de réalisme sur les enjeux de la gestion communale. Et ce sont ces mêmes arguments qui ont fait le succès de votre campagne en soulevant les foules contre un Maire soi-disant trop dispendieux.

Sur le plan économique, là encore rien de neuf. Vous souhaitez faire venir les entreprises sur Asnières pour encore augmenter les ressources de la taxe professionnelle. Combien de groupes puissants se sont installés sur Asnières sous le mandat de M. AESCHLIMANN ? Combien d'emplois ont été créés ? Combien d'impôts locaux pouvez-vous percevoir aujourd'hui grâce au Maire sortant ? Au regard du manque de dynamisme et de propositions de votre premier budget, pour ma part je prie pour que ces entreprises déjà présentes ne quittent pas Asnières sous votre mandature. Même votre argument quant à la stabilité de l'imposition sur l'exercice 2008 ne tient pas. Il reflète simplement votre incapacité à innover pour soit proposer de nouvelles idées à moindre coût, soit augmenter la productivité de nos différents services à dépenses équivalentes. Les Asniérois apprécieront.

Que dire enfin de votre déclaration : chaque euro dépensé pour la ville sera un euro utile ? Là encore, nous nous interrogeons. Lancement d'une étude pour la création d'un parking : combien cela coûte ? Quel échéancier ? Lancement d'un audit financier de la ville d'Asnières : combien cela va nous coûter ? Quid du rapport de la Chambre régionale des comptes ? Vous allez payer deux fois un audit. Je ne comprends pas. Suppression des équipements de la police : les Asniérois vont apprécier, les délinquants aussi. La mise en place de l'Agenda 21 : quel coût et quelles retombées ?

(Brouhaha)

Tout cela, Monsieur le Maire, me semble bien approximatif au regard des promesses de campagne et au dénigrement permanent de l'équipe sortante.

Mon dernier point sera consacré à la démocratie locale. Nous sommes obligés de nous battre pour avoir une place dans les tribunes de l'opposition. Les élus de l'opposition ne sont pas défrayés comme le prévoit la tradition républicaine dans

les villes de notre sensibilité. Je vous rappelle, Monsieur le Maire, que seulement près de 900 voix nous ont séparés lors de la dernière élection municipale. Les Asniérois qui n'ont pas voté pour vous méritent mieux que ces pratiques pour que nous puissions les représenter. Merci Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire.- Merci Monsieur DIAS. Juste pour que l'on rit... pardon, pour que l'on sourit Monsieur AESCHLIMANN, pour que l'on sourit un peu, sur les Asnières Infos. Rappelez-moi, en 2001 vous avez élu à 50,01%. L'opposition représentait donc 49,99 %. Je prends juste...

M. DIAS.- Excusez-moi, Monsieur le Maire, je n'étais pas élu à l'époque.

M. le Maire.- Vous avez raison, Monsieur DIAS, tout à fait. Pour que vous le sachiez, quand même, je vous montre le dernier journal municipal mars 2008, préparé par l'ancienne équipe municipale. L'opposition qui avait 49,99 % des voix en 2001 avait cet espace quand les tribunes n'étaient pas censurées.

(M. le Maire montre deux colonnes)

La majorité municipale de l'époque qui faisait 50,01 des voix avait cet espace.

(M. le Maire montre une page et trois colonnes)

Et vous nous parlez aujourd'hui d'équité ? Vous allez me dire que je prends le dernier, celui qui m'arrange. Je me suis amusé à reprendre les derniers Asnières Infos de la même période c'est-à-dire de mai 2005, mai 2006 et mai 2007. On parle du budget. Outre que les couvertures sont à peu près les mêmes, budget 2005 -129,5 millions d'euros au service des Asniérois-, budget 2006 -132,5 millions d'euros au service des Asniérois- et même couverture, budget 2007 -136 millions d'euros au service des Asniérois, pas d'augmentation des taux communaux d'impôts locaux. Et si on reprend la page des tribunes, j'ai mis des petits Post-it, c'est encore plus éloquent. L'opposition avait cette partie.

(M. le Maire montre deux colonnes)

La majorité municipale qui faisait 50,01 % des voix avait cela, cela et cela.

(M. le Maire montre quatre colonnes)

Voilà, c'est cela votre conception. De la même manière... Cela, ce sont des "pubs" pour la clinique esthétique.

(Rires)

De la même manière, c'est la même chose ici. J'imagine de la même manière... C'est encore la "pub" de la clinique qui est fermée parce que c'était illégal, je crois ! Là, c'est plus dense. Ce n'est qu'une colonne cette fois. Et là, trois colonnes à la une !

Voilà et maintenant vous nous réclamez... Excusez-moi, c'est risible. Je ne suis pas là pour rire. Vous réclamez six pages dans le journal municipal. Mais, le journal municipal, Monsieur AESCHLIMANN, ce n'est pas un organe politique. C'est un journal pour les Asniérois. Effectivement, dans le journal municipal, la

tribune de la majorité sera égale demain et ce sera le cas pour les six prochaines années, sera égale à la tribune de l'opposition. Ce n'était apparemment pas franchement pas le cas.

Ensuite, juste pour conclure, effectivement, budget 2005, que des "trucs" bien. Vous n'avez vraiment fait que des "trucs" bien, quoi ! Tout cela, c'est un journal objectif, non partisan. Tout simplement. Pour la petite anecdote, le journal municipal, le précédent, celui que nous avons fait, celui du mois d'avril, il y a eu plus de photos de vous que ma photo en l'espace de sept ans. Je n'ai jamais eu de photo à part le trombinoscope en 2001. Je n'ai jamais eu de photo. Vous, vous êtes quasiment... vous apparaissez sept ou huit fois. C'est ma volonté Ce n'est pas une critique. Au contraire, c'est moi qui le souhaite. Je ne souhaite pas que l'on censure bêtement, comme c'est le cas dans les films faits par le service audiovisuel à votre demande. On censurait : attention, on voit M. PIETRASANTA, il faut donc couper cette scène. Attention là on voit un morceau de la chevelure de M. PIETRASANTA, il faut donc couper la photo. Effectivement, ce temps est fini. Vous aurez le loisir de vous exprimer sans réponse de la majorité. C'est aussi une grande première. La majorité et l'opposition seront traitées à parts égales dans le journal municipal. Elles auront les mêmes tribunes, la même place pour leur tribune, tout simplement. Et là aussi, je suis désolé, cela change !

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

M. le Maire.- M. AESCHLIMANN, M. BERARD de MALAVAS, Mme BITTON COHEN et Mme CARRIER pour conclure sur le budget. Excusez- moi, M. AESCHLIMANN, ensuite M. BOUTIFFARD.

M. AESCHLIMANN.- Sur la tribune de l'opposition, puisque vous avez préparé votre Asnières Infos à montrer. C'est bien, voilà une bonne idée, que nous passion sur Internet. Les Asniérois vont pouvoir regarder un peu la façon dont vous décidez votre prise de position, notamment en matière de communication. Il y a un aspect comparatif évident. Sauf que, je vous le disais en début de séance sur le budget et sur la dette, sur la communication c'était pareil, sur la démocratie. Vous aviez annoncé laver plus blanc que blanc, donner plus, être ouvert. Or, que voyons-nous ? Vous vous cantonnez à montrer ce qui se passait précédemment qui ne vous convenait pas, soit. Et vous avez fait campagne là-dessus. Vous avez dit aux Asniérois que ce sera la grande démocratie, chacun aura la liberté de parole, l'opposition pourra parler très librement. Or, que faites-vous ? Simplement un comparatif avec le passé pour vous en servir entre guillemets, selon votre conception, de repousser et pour nous dire : non, finalement, vous ne faisiez pas bien, donc je ne ferai pas mieux.

Si c'est votre conception de la démocratie, soit. Simplement, une demi-page dans Asnières Infos pour 48 % des électeurs, si c'est votre conception, il faut l'assumer mais là, j'ai bien entendu ce soir en tout cas un changement radical dans votre attitude. J'ai bien vu ce changement avec la pendule, avec les temps limités, avec les interruptions, avec les élus de mon équipe...

(Brouhaha)

. avec des élus de mon équipe qui ont été interpellés par vos colistiers sans avoir la possibilité de répondre. Et ce soir, Asnières Infos magazine que vous évoquez en ricanant et en montrant que, finalement, les Asniérois, 48 % des Asniérois n'auront pas plus de liberté de parole qu'une demi page. Je vous rappelle aussi, puisque c'est vous qui le disiez, je vous rappelle simplement vos paroles, que cette tribune est une obligation légale et que la loi ne parle nullement d'une tribune de la majorité. Nous avons décidé, nous, d'instaurer une tribune de la majorité. Vous aviez été très critiques. Je vois simplement que vous remettez vos pas dans les nôtres. Vous pouvez parler de démocratie autant que vous voudrez, dans ce cas ne nous déniez pas, à nous, le fait d'avoir été démocrates. Ou alors, vous pratiquez ce que vous dénonciez hier.

Sur Asnières Infos, vous ne m'avez pas répondu sur le mode de diffusion. On parle d'Asnières Infos et c'est très important en matière de finances publiques. Vous dénonciez l'envoi nominatif à tous les Asniérois. Vous le dénonciez comme un coût important comme un coût dix fois supérieur à ce que font toutes les collectivités équivalentes à la nôtre. Qu'allez-vous faire ? Allez-vous continuer de l'envoyer nominativement ou pas ? On attend une réponse qui peut peut-être venir de vous et pas de Mme CAM. Vous avez peut-être la réponse à cette question plus politique encore que technique. Je vous remercie.

M. le Maire.- On va avancer. Monsieur AESCHLIMANN, on ne va pas polémiquer. C'est vrai que vous êtes très fort. Vous êtes, je crois, le plus grand donneur de leçons que je connaisse. Vous dites exactement le contraire de ce que vous avez fait pendant neuf ans. Vous défendez exactement ce que vous nous avez refusé pendant neuf ans. Vous dites exactement ce que vous souhaitez pour vous et ce que vous avez refusé pendant neuf ans. Effectivement, la démocratie, la transparence, elles y sont. Je l'ai dit. La diffusion par Internet du Conseil Municipal, le fait qu'il y ait un Conseil Municipal par mois et non plus le minimum légal pour faire en sorte que tous les débats importants soient faits en l'espace de dix minutes. Cela fait trois heures que l'on est sur le budget. A-t-on déjà vu cela sous votre mandature ? L'opposition est-elle déjà autant intervenue ? Arrêtez les faux procès d'intention...

M. AESCHLIMANN.- Parce que nous avons résisté.

M. le Maire.- Je vous invite franchement, politiquement je vous donne un conseil, politiquement, continuez à faire campagne sur la question de la démocratie. Cela me va, mais alors parfaitement ! Allez signer des pétitions sur les marchés pour réclamer six pages pour le journal municipal. Cela me va parfaitement ! Cela fait rire les Asniérois. Voilà.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

M. AESCHLIMANN.- Si vous considérez...

M. le Maire.- Monsieur BOUTIFFARD.

M. AESCHLIMANN.- Considérez autant que vous le voudrez que vos promesses non tenues font rire les Asniérois. Vous ne jugerez pas longtemps ainsi.

M. le Maire.- Allez, Monsieur BOUTIFFARD.

M. DANLOS (hors micro).- Ils vont tous parler !

(Rires)

M. BOUTIFFARD.- Monsieur le Maire, je vous ai écouté avec la plus grande attention et vos propos me suggèrent deux réflexions. La première, je suis un pragmatique et je pars du principe que c'est au pied du mur que l'on juge le maçon. J'attends donc de voir car si vous réussissez à réduire la dette, à investir et à ne pas augmenter la fiscalité, bravo c'est que vous êtes un magicien.

La deuxième, vous dites : *je serai ou nous serons fidèles à nos engagements*. Là aussi, j'ai un doute. Vous devez votre élection à une alliance dont le point fort n'est certainement pas la fidélité. Je m'explique. Tout le monde connaît le MoDem. Suivant le sens dans lequel tourne le vent, suivant les opportunités, une fois penche à gauche, une fois penche à droite, une fois vote à gauche, une fois vote à droite. C'est dans sa nature. Quant à la fidélité en ce qui concerne Mme FISCHER, là aussi j'ai un doute. Je rappelle aux Asniérois que Mme FISCHER a été durant sept ans Maire-Adjointe RPR, Conseillère Régionale RPR, et qu'elle espérait fortement être dans le fauteuil que vous occupez. Elle n'a qu'un strapontin. Elle convoite toujours ce fauteuil et ce, bien entendu le plus rapidement possible. Alors, Monsieur le Maire, si j'osais un conseil, je dirai presque en ami, non seulement soyez mais restez très vigilant vis-à-vis de vos amis d'aujourd'hui.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire.- Merci mon ami pour ce précieux conseil !

(Rires)

Je vous le dis, je n'ai aucun doute et aucune crainte sur l'engagement sincère et de Mme FISCHER et de M. LEBLOND et de l'ensemble de mon équipe. Vous, vous aviez promis que ma majorité allait exploser en l'espace de six mois. On verra dans cinq mois maintenant. Vous, votre opposition a explosé en l'espace de trois semaines.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

On va revenir maintenant sur le débat. M. BERARD de MALAVAS, court !

M. BERARD de MALAVAS.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, effectivement, je serais bref. Juste pour m'étonner de l'attitude de l'opposition. On nous avait promis une opposition constructive, au service des Asniérois. Et que voit-on ? Une opposition systématiquement contre sur des questions idéologiques. C'est dommage. Je pense que nous avons restauré un vrai climat démocratique dans cette ville et dans cette enceinte. On aurait pu avoir un vrai débat serein au service de tous les Asniérois plutôt que d'avoir des invectives de votre part et ces critiques vraiment idéologiques que l'on a du mal y compris à comprendre.

Que voit-on ? On annonce que nous ne ferons pas de hausse d'impôt. Vous n'êtes pas content. Alors que vouliez-vous ? Des hausses d'impôts ? Oui, je pense. Cela vous aurez servi en termes de communication. Mais là, désolé. Vous vouliez une augmentation de la dette ? Oui, c'est ce que vous aviez prévu dans votre projet

puisque votre projet de budget 2008 existait. Il est dans les services. Non, désolés, plutôt que d'augmenter de 15 millions d'euros la dette, nous la bloquons. Effectivement, avec le système de l'inflation, elle baissera de fait puisqu'elle baisse du niveau de l'inflation. Désolé, pas de hausse d'impôt, pas de hausse de la dette.

Un certain nombre de projets positifs mais ce n'est qu'une étape, ce n'est que notre premier budget. Néanmoins, la poursuite d'un certain nombre de projets qui existaient et le fait d'engager d'autres projets (crèches, écoles, espaces ludosportifs, etc.), là encore cela ne vous va pas. Je ne sais pas ce que vous vouliez. Peut-être que vous auriez préféré que le budget investissement s'effondre. Là encore cela aurait été plus pratique pour vous en termes de communication. Donc, désolé. Sur les économies par rapport aux dépenses inutiles, là encore vous n'êtes pas content. Que souhaitiez-vous ? Continuez la gabegie financière qui a été critiquée par la Chambre régionale des comptes ? Eh bien, là encore désolé, même si cela ne va pas vous faciliter la tâche en termes de communication, nous allons continuer à faire des économies dès lors que cela ne touche pas le service des Asniérois. Donc là encore, promesse tenue.

Quant à votre fameuse cassette de 17 millions d'euros, la réalité c'est une très mauvaise gestion. Tous les financiers le reconnaissent. Y compris la banque de la ville, Dexia que vous aviez citée un grand nombre de fois quand vous étiez aux affaires. Dexia est le premier à dire que c'est une très mauvaise gestion. En l'occurrence, cela fait perdre 700 000 euros par an. Vous rendez-vous compte ? Vous avez jeté 700 000 euros par la fenêtre chaque année. C'est une réalité indiscutable. Ce sont les services financiers qui le disent. Là encore, que souhaitiez-vous ? Que l'on continue sur ce système ? Non désolé, là encore cela ne va pas vous faciliter la tâche en termes de communication. Là encore, rupture. Vous le voyez bien, de notre part il n'y a pas d'idéologie manichéiste ou quoi que ce soit. Nous sommes uniquement une équipe pragmatique avec une logique de servir au mieux tous les Asniérois par-delà un certain nombre de clivages politiques. Nous l'avions promis, nous le tenons. C'est cela la réalité. Pas de fausse promesse, pas de démagogie. Je pense que vous devriez en prendre bonne note. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

M. le Maire.- M. BERARD de MALAVAS est intervenu. J'ai demandé une liste pour clore la discussion. Il y avait six intervenants, trois de l'opposition et trois de la majorité. Il reste encore deux intervenants de la majorité.

M. AESCHLIMANN.- J'ai été interpellé par M. BERARD de MALAVAS.

M. le Maire.- Je pense que vous allez être encore interpellé les deux prochaines fois.

(Rires)

Je propose, pour qu'on en finisse, que vous laissiez toutes les interpellations que l'on va vous faire et puis...

M. AESCHLIMANN.- Non, je préfère répondre au coup par coup, parce qu'après on oublie.

M. le Maire.- Non.

M. AESCHLIMANN.- Si.

(Protestations sur les bancs de la majorité municipale)

M. le Maire.- On va avancer. Il est vingt-deux heures. Cela fait trois heures de débat.

M. AESCHLIMANN.- Par rapport aux internautes, ils ne comprendront pas.

M. le Maire.- Ils vont comprendre. Ils ne sont pas bêtes les Asniérois. Ils vont comprendre.

M. AESCHLIMANN.- Au contraire...

M. le Maire.- Ah ? Ils sont bêtes les Asniérois ?

M. AESCHLIMANN.- Pas du tout.

M. le Maire.- Il y a deux interventions qui vont être très courtes, Mme BITTON COHEN et Mme CARRIER. Après, je vous laisse la parole. Cela évite le jeu de ping-pong. Ensuite, on laisse conclure Mme CAM. Après, on passe au vote. Mme RAUSCHER aussi ? Ainsi, toute l'opposition sera intervenue. Alors, Mme BITTON COHEN, ensuite Mme RAUSCHER, Mme CARRIER, ensuite M. AESCHLIMANN et enfin Mme CAM. Et on arrêtera peut-être ?

M. AESCHLIMANN.- On verra

M. le Maire.- Madame BITTON COHEN, vous avez la parole.

Mme BITTON COHEN.- Merci Monsieur le Maire. J'interviens aujourd'hui comme nouvelle élue. Je me félicite et je vous remercie de m'avoir confié la délégation de la gestion du personnel communal. Je suis excessivement surprise et déçue d'avoir entendu que l'opposition était choquée que le budget ait augmenté pour le personnel communal de 8,5 %. Ce personnel communal vous a accompagné pendant neuf ans. Ce personnel communal était présent à tout instant. Ce personnel communal, et aujourd'hui je le comprends mieux depuis un mois que je l'usite, puisque je suis constamment avec lui, a besoin de se féliciter qu'enfin on prenne conscience de son existence, se féliciter qu'enfin on lui propose des solutions, se féliciter qu'enfin on lui propose des formations. Et je suis un peu déçue que la valeur qu'avaient ces agents autour de vous, leur dévouement à votre égard, soit aujourd'hui purement et simplement balayé en étant surpris, en ayant commencé vos propos tant vous Monsieur AESCHLIMANN que Madame AESCHLIMANN, en vous indignant, en étant choqués que le budget ait augmenté en ce qui concerne le personnel communal de plus de 8,5 %.

Sachez que notre équipe, au regret de vous décevoir, j'ai entendu beaucoup de choses. Je suis nouvelle élue, nouvelle entrée dans la politique. J'ai entendu beaucoup de chose sur le fait que nous émanions de trois partis différents. Je vous rassure, nous sommes différents mais nous nous complétons, nous nous aidons, nous échangeons, nous sommes transparents et nous n'avons qu'un seul but, rendre Asnières ce qu'elle est et remettre le personnel communal dans sa réelle valeur.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

M. le Maire.- Merci Madame BITTON COHEN pour ces mots en direction du personnel communal, cible trop souvent dévalorisée et trop souvent reniée.

Mme RAUSCHER.- Cela va être très court.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite dire quelques mots pour donner un aperçu sur la situation des personnes âgées asniéroises et le travail accompli ces dernières années pour leur bien-être. Le CLIC, c'est un centre de coordination gérontologique créé en 2001, un des premiers du département, a une vocation pluridisciplinaire et est destiné à coordonner les aides, les services et les soins. Il exerce une mission d'information sur les droits et démarches de la personne âgée. Il réunit chaque mois différents partenaires et travaille en lien étroit avec eux sur la prise en charge des personnes fragilisées. La mise en place du plan canicule depuis 2004 démontre combien les échelons communaux sont les plus directement opérationnels. Il a été institué un registre nominatif des personnes âgées et handicapées, démarche bien sûr volontaire et déclaration facultative. Ce registre permet l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du "niveau d'alerte de mise en garde du plan national canicule". Il y a trois foyers logements dans cette ville non médicalisés. Ces logements individuels sont en principe réservés aux personnes âgées de 60 ans et plus et permettent d'y résider de manière autonome. Les maisons de retraite sont au nombre de quatre. La fondation Aulagnier, 161 lits : nous avons entrepris dans cette fondation d'importants travaux de reconstruction. La totalité sera terminée début 2009. Il aura fallu 3,5 ans pour arriver à la fin de ces travaux. La résidence « Les marines », 79 lits. La résidence Fontaine, 85 lits. Deux nouveaux établissements ont également ouvert en 2007 : la résidence Rabelais 75 lits, consacrée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. C'est une première dans le département, entièrement Alzheimer. La résidence Médicis, 106 lits. Maintenant, est en cours de construction la résidence Maison de famille. Il y a aussi le maintien à domicile. Je vais être brève : service du port du repas à domicile, télé assistance, transport, vivabus, les soins de pédicurie ...

(Brouhaha)

En ce qui concerne, et je poserai une question, Monsieur le Maire, à la fin de cette brève intervention, en ce qui concerne l'animation du temps libre et la qualité de vie des retraités, de nombreux adhérents, je vous dirais plusieurs centaines ont écrit, s'inquiètent de ne pas trouver de délégation à ces activités dans le cadre du CCAS. Je rappelle que la fréquentation annuelle est de 1 200 à 1 400 adhérents qui pratiquent une vingtaine d'activités tant culturelles, sportives que créatives et ce, pour aider à rompre l'isolement et permettre aux seniors asniérois de vivre une retraite active et heureuse. Pour mémoire, Asnières a été l'une des premières villes de France à créer un service animation du temps libre dans la ligne de Pierre Laroque, le père fondateur de la Sécurité sociale, auteur d'un rapport sur le vieillissement qui a fait autorité tant en France qu'à l'étranger.

Monsieur le Maire, pouvez-vous répondre à la préoccupation des adhérents de l'animation du temps libre en me précisant votre intention en ce qui les concerne ? Je vous en remercie à l'avance.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire.- Merci, Madame RAUSCHER. Le mieux est que Mme CARRIER puisse vous répondre directement.

Mme RAUSCHER.- Je parlais de délégation attribuée... Elle n'apparaît nulle part. C'est ce qui inquiétait les gens. Est-ce qu'elle est dans une délégation ?

M. le Maire.- Elle va vous répondre. On est sur la question du budget mais elle va quand même vous répondre.

Mme RAUSCHER.- Oui, j'ai bien compris, je sais bien que je suis hors-sujet.

M. le Maire.- C'est bien de le reconnaître. Mme CARRIER va vous répondre et faire son intervention. Ainsi, on gagne deux minutes !

Mme CARRIER.- J'ai besoin d'un tout petit peu plus de deux minutes. J'ai d'autres réponses à faire.

Madame RAUSCHER, nous avons eu un conseil d'administration du CCAS hier. Vous avez tout voté à l'unanimité. J'aurais été heureuse que vous parliez de tout cela aux membres élus et aux membres nommés du conseil d'administration...

Mme RAUSCHER.- Il n'était pas question du tout des services du CCAS.

M. le Maire.- On va laisser Mme CARRIER.

Mme CARRIER.- Je vous remercie aussi pour la leçon que vous venez de me donner. Depuis ma nomination, je crois que je suis parfaitement au courant de ce qui se passe au CCAS. Tous mes collègues ici savent très bien à quoi est consacré un CCAS, à quoi est consacré un CLIC. Nous ne sommes pas une ville différente de la plupart des villes qui ont également un CCAS et un CLIC.

Moi, je n'ai pas reçu de lettre de personnes inquiètes, de personnes âgées inquiètes à propos du temps libre. Puisque vous voulez mettre le phare sur le temps libre des personnes âgées, j'aurais à d'autres moments des tas de chiffres et des tas de choses à dire qui ne seront pas forcément très agréables pour l'équipe précédente. Je vais simplement me contenter de dire ce soir que l'équipe qui s'occupe du temps libre des personnes âgées va s'occuper de beaucoup plus de personnes âgées que celles dont vous parlez. Ce n'est pas simplement une élite financière qui va profiter de ce temps libre. Par conséquent, les personnes les plus démunies pourront voyager. Bien sûr, les voyages à 1 700 ou 2 000 euros tout le monde ne peut pas se les payer. Beaucoup plus de personnes voyageront, beaucoup plus de personnes participeront à des animations qui ne seront pas forcément les mêmes que par le passé. Egalement, nous avons l'intention de travailler avec Mme COCQUERELLE dans le cadre de l'intergénération et par conséquent, dans ces voyages, il y aura des jeunes, il y aura des personnes âgées, il y aura des personnes handicapées qui seront accompagnées par des étudiants. Mme RICHARD ALAOUI est Conseillère Municipale Déléguée aux personnes handicapées et à l'accessibilité. C'est une chose dont on ne se préoccupait pas beaucoup par le passé.

Voilà en ce qui concerne les personnes âgées et leur temps libre. J'ai bien d'autres choses à dire. Nous sommes pressés ce soir.

Je voudrais parler, Monsieur le Maire vous voudrez bien m'excuser, c'est légèrement hors budget mais on a voulu évoquer ce soir l'accessibilité de la gare de Bécon-les-Bruyères, en tant que déléguée au quartier Bécon-Flachat-Bac et l'une des personnes très intéressées par l'accessibilité de la gare, sachez que l'on s'en occupe depuis que nous sommes arrivés. Une réunion est prévue le 20 mai prochain. Tous les organismes concernés seront là. Nous les connaissons tous. Les trois mairies seront représentées. Je suis allée aussi vite que possible sur l'accessibilité de la gare de Bécon.

En tant que déléguée aux affaires sociales, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit sur Trait d'union. Comme M. le Maire l'a dit tout à l'heure, il y avait énormément de choses tout à fait anormales qui étaient à réformer. Chose complémentaire, vous oubliez que les Verts font partie de la municipalité et qu'il n'est pas question que ce soit un effet de mode. Si nous parlons du développement durable et de l'Agenda 21 qui n'est pas l'Agenda 92, n'est-ce pas Monsieur DECHENOIX, ce n'est pas un effet de mode. C'est quelque chose qui va être extrêmement sérieusement fait.

Quatrièmement, en ce qui concerne les parkings, je crois me souvenir que 800 000 euros ont été dépensés par l'équipe précédente pour un parking que la préfecture a interdit.

Cinquièmement, le journal d'information sera le journal de tous les Asniérois. Ce sera un journal d'information. Je pense qu'il va regrouper les sept ou huit publications donc celles destinées aux personnes âgées et qui ne racontent rien.

Sixièmement, je crois que j'ai dit tout ce que j'avais à dire pour ce soir. Désolée si je suis sortie du cadre du budget.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

Mme RAUSCHER.- Je voudrais simplement répondre. Les sommes avancées ne coûtent pas un sou à la ville d'Asnières. Il y a 1 400 personnes qui bénéficient de cette animation. Je la défendrai parce que nous avons les taux les plus bas en ce qui concerne toutes les activités culturelles, les universités pour tous et tout le reste. Ces sommes avancées ne sont jamais... ce n'est pas du tout la responsabilité de la ville. Ce sont les gens qui choisissent leur voyage en fonction de leurs moyens.

M. le Maire.- On arrive au terme du débat. Si vous en êtes d'accord, je vais laisser la parole à M. AESCHLIMANN pour conclure au nom du groupe « Asnières en marche ». Ensuite, on laissera à Mme CAM le soin de conclure. A la suite de l'intervention de Mme CAM, il n'y aura pas de nouvelle intervention. On passera directement aux votes. Je considère, nous considérons que trois heures et quart de débat et de discussion ont permis à chacun d'apporter son point de vue. Cela a permis de débattre. On a constaté qu'il y avait un certain nombre de points de désaccord. J'allais dire, tant mieux. Comme me le souffle Mme FISCHER, cela ne nous étonne pas. Et cela fait vivre la démocratie. On procédera ensuite aux 65 votes, le plus rapidement possible.

Monsieur AESCHLIMANN, vous avez parole. Vous pouvez essayer de faire court.

M. AESCHLIMANN.- A priori, sur les votes, il n'y aura pas d'explication de vote. On m'avait dit qu'il y aurait des explications de vote sur les 65. Non ? De votre côté.

M. le Maire.- Je propose que l'explication de vote ait lieu maintenant.

M. AESCHLIMANN.- Je suis tout à fait d'accord. Comptant que Mme CAM répondra à toutes les questions posées tout à l'heure.

M. le Maire.- Elle essaiera, du moins.

M. AESCHLIMANN.- Sur le débat, vous avez évoqué le nombre de minutes passées à ce débat. Nous regrettons d'avoir dû insister pour que ce débat puisse avoir lieu. Au départ, il était parti sur une courte durée. C'est dommage en tout cas que nous ayons dû prendre la parole et la revendiquer alors que cette parole vient naturellement. Je pense que le débat a été intéressant de part ce fait. Sinon, il aurait été tronqué.

J'ai entendu tout à l'heure l'intervention de M. BERARD de MALAVAS. D'autres aussi. J'aimerais avoir une réponse précise de Mme CAM sur ce sujet, sur les fameux 17 millions d'euros. Vous considérez qu'il s'agit, Monsieur BERARD de MALAVAS, d'une erreur de gestion. J'attends simplement de votre majorité qu'elle me dise si ces 17 millions d'euros n'avaient pas existés ce soir, s'ils n'existaient pas, comment auriez-vous bouclé votre budget ? Auriez-vous pu le boucler sans hausse des impôts ou sans hausse de la dette ? Ces 17 millions d'euros vous vont comme un gant. Ils vous permettent effectivement de boucler ce budget avec les taux que vous avez évoqués et avec l'emprunt que vous avez évoqué. Je veux vraiment que vous me répondiez là-dessus. Vous avez passé toute la soirée à dénigrer ces 17 millions d'euros d'excédent que nous avons reconstitués depuis 2003. Vous nous direz si ces 17 millions n'existaient pas, ce que vous auriez fait ce soir. J'attends une réponse précise.

Sur le personnel communal, je regrette l'intervention de Mme BITTON COHEN. C'était inutilement polémique. Vous ne mettez pas une feuille de papier à cigarette entre nous et le personnel communal que nous apprécions tout autant que vous.

(Rires)

Cela peut vous faire rire. Pourquoi ce mépris à chaque fois que nous intervenons ? Je ne comprends pas. Est-ce le fait...

Mme BITTON COHEN.- Les propos que vous tenez maintenant ne sont pas les propos que vous avez tenus en début de séance.

M. AESCHLIMANN.- Mais si, tout à fait. Je vais vous les confirmer.

Mme BITTON COHEN.- Absolument pas. Nous sommes sur Internet, on se reverra.

M. AESCHLIMANN.- On se reverra autant que vous voudrez, Madame.

Mme BITTON COHEN.- Je peux vous assurer que les propos que vous êtes en train de tenir ne sont pas ceux que vous avez tenus en début de réunion sur le personnel communal.

M. le Maire.- On va laisser la parole à M. AESCHLIMANN. Il va nous expliquer s'il est pour ou contre une augmentation de 8,5 % pour le personnel. Etes-vous pour ou contre ?

M. AESCHLIMANN.- L'augmentation de 8,5 % pris de manière brute...

M. le Maire.- Pour le personnel, pour la formation, pour l'amélioration des conditions de travail...

M. AESCHLIMANN.- Non, pour de nouvelles embauches que vous projetez aussi, Monsieur PIETRASANTA.

M. le Maire.- Non.

M. AESCHLIMANN.- Si.

M. le Maire.- Je vais vous laisser parler.

M. AESCHLIMANN.- Pour améliorer la formation du personnel évidemment, pour aider le personnel dans son développement de carrière évidemment, pour toutes les nouvelles embauches que vous prévoyez dans les différents postes et les différents services certainement pas. Et là aussi, je reviens sur ce que l'on disait tout à l'heure et sur les évocations de Capital et du vert et du rouge. Je me permettrais simplement d'ironiser tout à l'heure en disant que du rouge, vous allez y rester mais que du vert, vous allez aussi passer dans le rouge avec ce budget de fonctionnement de la ville d'Asnières. Vous le verrez bien avec une gabegie aussi importante sur les frais de personnel.

Je rebondis aussitôt sur le personnel qui nous a fait savoir sa grande inquiétude devant votre volonté affichée la semaine dernière et la semaine d'avant aussi d'ailleurs, de mettre en application stricte le rapport de la Chambre régionale des comptes. Vous avez dit que vous alliez le mettre en application stricte. Si j'ai bien compris. Là aussi, Internet fait foi. Vous l'avez dit et redit. Donc le personnel communal est très inquiet que vous mettiez vos paroles en application en mettant ce rapport de la Chambre régionale des comptes les concernant en application pure et stricte comme vous vous y êtes engagé. Ce rapport évidemment revient sur beaucoup de droits acquis par le personnel communal. Nous vous attendons aussi, le personnel communal également. Nous verrons si vis-à-vis des annonces faites aux Asniérois, le respect total à la Chambre régionale des comptes, vous allez prendre les décisions qui s'imposent par rapport au personnel qui ne le mérite pas mais qui s'attend au pire.

M. le Maire.- Vous êtes en train de me dire qu'il ne faut pas respecter la loi ? C'est cela ?

M. AESCHLIMANN.- J'ai posé une question.

M. le Maire.- Moi, je vous pose une autre question.

M. AESCHLIMANN.- Non, la Chambre régionale des comptes nous a critiqués. Elle a critiqué notre gestion relative au personnel communal. C'est dans ce que chapitre qu'elle remet en cause ce que nous avons décidé relativement au personnel. Comme vous-même avez pris le rapport de la Chambre régionale des comptes comme livre de chevet, cela ne vous suffit visiblement pas puisqu'il faut en plus

un audit maintenant, et encore et encore beaucoup d'argent public dépensé. Si vous ne faites pas confiance à la Chambre régionale des comptes....

(Rires)

Vous pouvez rire, Messieurs, mais c'est vous qui êtes aux commandes maintenant. Tout argent public dépensé maintenant, ce sera vous qui le dépenserez. C'est ainsi. Il va falloir assumer dans les semaines, les mois, les années qui viennent. C'est vous qui êtes là et c'est qui dépensez, c'est vous qui décidez, c'est vous qui votez, c'est vous qui aggraverez ou non la dette, c'est vous qui augmenterez ou non les impôts locaux. Et bien oui, c'est ainsi. Il faudra assumer.

Sur le budget, notre groupe, sur le vote chapitre par chapitre, notre groupe ne prendra pas part à ce vote chapitre par chapitre. Sur le vote du budget global, notre groupe votera contre parce que, nous vous l'avons expliqué, ce n'est pas la peine le redire ce soir, ce budget envoie Asnières dans le mur. Ce budget est, comme on le dit, un fusil à un coup. Vous mangez la cagnotte, vous ne développez pas d'investissement réellement nouveau relativement à ce que nous avions prévu. Pour autant, vous ne baissez pas la dette. Pour autant, vous ne baissez pas les impôts locaux. Vous faites des économies à plein au détriment des Asniérois. Très naturellement, sur le vote global de ce budget nous serons amenés à voter contre. Maintenant, nous sommes aussi amenés à écouter les réponses de Mme CAM à différentes questions que nous avons posées et qui peuvent éventuellement orienter notre vote de manière différente.

Je vous remercie.

M. le Maire. - Merci Monsieur AESCHLIMANN.

Sur la question... j'ai le souvenir juste, on ne va pas relancer le débat mais j'ai le souvenir qu'à chaque fois... Je réponds juste sur une chose. A chaque fois que nous avons voté contre le budget, ce qui est normal en général dans une opposition parce que l'on n'a pas les mêmes priorités, dans le journal municipal suivant, vous disiez que l'on était contre les crédits aux écoles, contre les crédits aux crèches, contre les crédits aux travaux, contre les crédits pour les maisons de retraite, contre les crédits, etc. Cela veut-il dire que demain, dans le prochain journal municipal, je vais dire que vous êtes contre les crédits aux écoles ? C'est facile effectivement de s'abstenir sur le vote du budget poste par poste.

M. AESCHLIMANN. - Mais si Monsieur PIETRASANTA.

M. le Maire. - Non, on ne le fera pas, M. AESCHLIMANN, parce que ce n'est pas notre conception des choses.

M. AESCHLIMANN. - Faites ce que vous voulez. Vous avez fait sans arrêt ce soir référence à ce que nous faisons dans le passé, faites ce que vous voulez.

M. le Maire. - C'est plus difficile maintenant d'assumer un vote contre.

M. AESCHLIMANN. - Pas du tout, on vient de l'expliquer.

M. le Maire. - Je comprends.

M. AESCHLIMANN. - C'est vous qui aurez du mal à l'assumer devant les Asniérois.

M. le Maire.- Cela, je vous rassure, j'assume parfaitement devant les Asniérois, j'assume parfaitement devant le personnel municipal. Effectivement, on va faire embaucher, on va créer des médiateurs de rue qui n'existaient pas pour la prévention. Certains emplois, soyons courtois, j'ai encore du mal à comprendre ce qu'ils faisaient exactement dans cette ville, pour ne pas dire en plus. C'est vrai à votre décharge, vous aviez au troisième étage de cette mairie, des chargés de mission bénévoles qui avaient un portable de la mairie.

M. AESCHLIMANN.- C'est vrai.

M. le Maire.- A votre décharge. On va revoir un certain nombre de choses. Je ne vous le cache pas, les 8,5 % d'augmentation pour le personnel c'est avant tout pour la formation et l'amélioration des conditions de travail. J'invite les Asniérois à aller voir dans quelles conditions de travail est le personnel au troisième étage, au sous-sol. Vous en êtes d'accord, Monsieur AESCHLIMANN ? Ce sont des conditions de travail déplorables.

M. AESCHLIMANN.- C'est vous le Maire.

M. le Maire.- De la même façon, sur la question de la formation, le rapport de la Chambre régionale des comptes a épinglé une insuffisance d'encadrement, une insuffisance de cadres A.

M. AESCHLIMANN.- Du temps de travail.

M. le Maire.- Les deux. On souhaite faire en sorte que le personnel se forme, tout simplement. On va faire des embauches. J'imagine que vous en êtes d'accord. On va recruter du personnel pour les crèches parce qu'il en manque cruellement. Ce n'est pas propre à Asnières. C'est un problème national de recrutement et de formations sur la petite enfance. On va recruter et on va faire en sorte que les services publics soient davantage ouverts aux Asniérois, que les animateurs puissent prendre plus longtemps des enfants. Nous l'assumons et je vous dis même on le revendique.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

Madame CAM, pour conclure. Puis on passera au vote

Mme CAM.- Merci Monsieur le Maire de me confier cette lourde charge de conclure. Je pense que cela doit prendre 40 ou 45 minutes pour répondre à toutes les questions. Vu les interventions fleuves, si je veux répondre à tout, on n'est pas sorti ! Je ne sais pas si l'on va pouvoir voter le budget avant minuit. Je vais reprendre tout ce qui a été dit mais je vais peut-être en laisser passer malheureusement.

Notre budget de gauche avec une augmentation importante des dépenses de fonctionnement. Si je regarde les dépenses de gestion des services, 93,211 millions en 2007, 93,717 en 2008 soit une augmentation de 0,6 %. Je ne pense pas que l'on peut appeler cela une augmentation très importante des dépenses de fonctionnement.

Pour revenir sur certains chiffres qui ont été cités, les fêtes et cérémonies, on passe de 418 000 à 210 000. Là effectivement, c'est une grosse diminution. En ce qui concerne les réceptions, on a gardé le même montant. Réception, c'est la fête

du personnel communal. On n'a pas voulu le priver de cette manifestation. Voilà pourquoi cela n'a pas diminué. Les frais de télécommunication augmentent, oui effectivement ils augmentent. Pourquoi ? Parce que dans la télécommunication, il y a toutes les dépenses qui sont liées à la vidéosurveillance. Cela augmente énormément. On ne reviendra pas sur le budget du personnel. On a suffisamment parlé de ce budget.

En ce qui concerne l'investissement, j'ai entendu que l'investissement avait énormément diminué : moins 2 millions par ici, moins 3 millions par là, moins 1 million par ici. A priori, il devrait être négatif avec tout ce que l'on a enlevé. Or, par rapport à l'année dernière, l'investissement était de 30,770 millions. Cette année, c'est 27,885 millions. En réalité, il n'a diminué que de 3 millions. Cette diminution peut s'expliquer facilement parce que, dans le budget 2007, il y avait un certain nombre d'opérations notamment la rénovation du château d'Asnières, qui sont maintenant terminées. Il y avait aussi la construction de l'école, les travaux de création de l'école Révérend Père Christian Gilbert qui ne se retrouve plus cette année au budget d'investissement. Toutes ces dépenses en moins sont des dépenses qui sont terminées, qui sont closes. On n'a pas supprimé quoi que ce soit.

Alors qu'est-ce qu'il y a d'autre encore ? Les précisions sur les voies et les moyens de réduire la dette. C'est un sujet très important. Il faut quand même noter que la dette dans le budget que nous avons fait cette année, l'emprunt sera de 5,4 millions d'euros, équivalent à la dépense de ce que l'on rembourse. C'est la seule façon que je connaisse de ramener la dette, de conserver la dette au même niveau. On aurait pu consacrer une autre partie de l'excédent à désendetter la ville. Mais il faut savoir que, quand on désendette, cela coûte. Il y a des pénalités quand on rembourse par anticipation. La meilleure solution était de la bloquer. Comme le disait M. BERARD de MALAVAS, je ne sais plus si c'est lui, à partir du moment où elle n'augmente pas, elle diminue par le simple fait de l'inflation. C'est clair. Si on arrive à la maintenir à ce niveau pendant plusieurs années, forcément elle sera moins lourde pour les Asniérois.

Pour désendetter, il ne faut pas emprunter plus que l'on ne rembourse. On tombe là sur un deuxième problème en ce qui concerne la dette. Comment se fait-il qu'avec une dette aussi importante, on ne rembourse que si peu par an ? Voilà ce qui m'inquiète. J'ai pris contact avec Dexia. Je vais reprendre contact avec eux. Je veux qu'ils m'expliquent par quel miracle on rembourse 5,4 million par ans pour 200 millions de dettes. Je connais d'autres communes qui, avec une dette moitié moindre, remboursent beaucoup plus. Plus on rembourse, plus on peut emprunter sans augmenter la dette. Là, effectivement, on a un gros problème. Il faudra l'éclaircir. J'ai le sentiment que ce n'est pas très clair tout cela.

On a parlé aussi beaucoup des entreprises, du fait qu'on souhaitait augmenter la taxe professionnelle. Si je comprends bien, on a une grosse entreprise sur Asnières, une très grosse entreprise qui est notre dominant. Cette entreprise est en train de nous quitter déjà depuis quelques années. Cela va être assez catastrophique si on n'arrive pas à la remplacer. La seule solution est effectivement d'avoir une politique dynamique, d'attirer les entreprises. Pour cela, il faudra renforcer ce service du développement économique pour trouver des

solutions pour remplacer ceux qui partent. Ceux qui partent sont déjà en train de partir et pas seulement depuis le mois de mars mais depuis des années.

On a parlé aussi de la passerelle piétonne. Mon collègue me disait que, la passerelle piétonne, c'est depuis 2001 que l'on en parle, que le Conseil Général en parle. Depuis 2001, elle n'a jamais été financée au budget d'investissement. C'est bien de nous en parler maintenant mais cela fait quand même quelques années que cela aurait pu être fait.

J'avoue être un peu perdue dans toutes les notes et questions.

On a parlé du programme pluriannuel. Comme on l'a expliqué, on ne fait pas un programme pluriannuel en trois semaines. Cela se concerte, cela se discute avec les élus, avec les services municipaux, avec la population. Il faut aussi que l'on prenne la mesure de ce que la population attend. Le programme pluriannuel prendra effet en 2009.

Pour revenir sur la fameuse cagnotte, la fameuse enveloppe de 17 millions d'euros, comment va-t-on l'utiliser ? D'abord, d'où viennent ces 17 millions d'euros ? Le budget de fonctionnement de 2007 fait apparaître un excédent de 24,843 millions. Le budget investissement est en déficit de 8 millions. Si l'on soustrait les deux chiffres, on arrive à 16,804 millions d'excédents à répartir. Comment les a-t-on répartis ? 4,117 millions d'autofinancement c'est-à-dire pour diminuer l'emprunt qui était de 18 millions, rappelons-le, dans le budget proposé par l'ancienne majorité. 7,6 millions ont été mis sur un poste de dépenses imprévues à savoir, c'est une réserve. On espère que cette réserve, on ne va pas l'utiliser et que l'on pourra la retrouver l'année prochaine. 5 millions d'euros ont été transférés au budget investissement pour des investissements complémentaires. C'est-à-dire que si notre plan pluriannuel d'investissement va plus vite qu'on ne le pense, si l'on peut déjà commencer, on sait que l'on a de l'argent disponible pour financer des opérations nouvelles dès 2008.

Voilà je pense en gros les réponses parce que j'ai noté plusieurs fois les mêmes questions. J'espère avoir répondu à toutes les demandes.

J'ai entendu parler de budget de syndicats qui aurait doublé. Non, il n'y a pas de budget de syndicat dans le budget communal. Il y a des budgets indirects si l'on veut pour la mise à disposition de locaux, de matériels, mais il n'y a pas de budget. Les syndicats n'ont pas de budget. Donc, ils n'ont pas doublé.

Voilà. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions.

Mme AESCHLIMANN.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

(Brouhaha)

Vous permettez ? On est là pour débattre ensemble. Mme CAM n'a pas répondu à toutes mes questions. Je vais donc les expliciter. Je suis désolée.

M. le Maire.- J'ai compris votre volonté de faire en sorte que le débat se termine à pas d'heure pour faire en sorte qu'il soit invalidé. Cela fait 3,5 heures de débat.

Mme AESCHLIMANN.- Non. Peut-on répondre à nos questions ?

M. le Maire.- Effectivement, maintenant on va passer aux votes. J'ai annoncé que Mme CAM concluait.

M. AESCHLIMANN (hors micro).- Je demande qu'il soit noté au procès-verbal que mon micro est coupé.

M. le Maire.- Oui, je coupe le micro à M. AESCHLIMANN au bout de 3,5 heures. Cela peut être inscrit au procès-verbal.

M. AESCHLIMANN (hors micro).- Je n'ai pas eu de réponse à ma question.

M. le Maire.- Nous avons inscrit au procès-verbal que l'opposition a eu près d'une heure d'intervention sur un débat budgétaire. Une heure en un Conseil Municipal, vous avez eu plus de parole que nous, opposition, en sept ans. Effectivement, le débat est clos sur le budget.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

M. AESCHLIMANN (hors micro).- Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. le Maire.- Le débat budgétaire étant terminé, nous allons maintenant passer aux votes. Comme je vous l'ai annoncé, nous voterons par chapitre. Nous enchaînerons sur les mesures liées à ce budget.

Dans ce domaine encore, nous avons voulu une plus grande transparence. En ce qui concerne les mesures liées à ce budget...

M. DECHENOIX (hors micro).- S'il vous plaît, Monsieur le Maire !

M. le Maire.- ... il s'agit du produit à percevoir au titre des contributions directes ainsi que le taux des quatre taxes locales qui reste inchangé, je vous le rappelle. De la reconduction de dispositions à savoir les diverses taxes et redevances en vigueur et les diverses délibérations portant sur les rémunérations au profit des agents communaux. De l'attribution d'une subvention d'équipement à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris dans le cadre du contingent d'investissement. Enfin, de l'imputation en section d'investissement des dépenses d'équipements d'une valeur inférieure à 609,8 euros.

Nous allons maintenant passer aux votes du budget chapitre par chapitre.

Monsieur DECHENOIX, c'est pour quoi ?

M. DECHENOIX (hors micro).- J'ai demandé la parole.

M. le Maire.- Je suis désolé, le débat est terminé. Vous n'avez même pas eu le double ce que vous deviez escompter. Vous avez eu huit fois plus que prévu.

M. DECHENOIX (hors micro).- J'ai été mis en cause par différents intervenants.

M. le Maire.- Personne ne vous a mis en cause personnellement. On va passer...

M. DECHENOIX (hors micro).- J'en ai pour trente secondes. S'il faut être plus véhément pour se faire entendre, on va s'adapter.

M. le Maire.- Vous n'avez pas été mis en cause. Il y a eu un des réponses politiques à des questions politiques. Il y a eu un débat politique.

M. DECHENOIX (hors micro).- Je voudrais justement clore le débat.

M. le Maire.- J'ai demandé à Mme CAM de clore le débat. Cela fait une heure que je l'ai annoncé. Maintenant, on passe au vote. Monsieur DECHENOIX, j'ai demandé plusieurs fois s'il y avait des intervenants. Vous n'avez pas levé la main. A deux reprises, j'ai donné la liste des intervenants. Vous n'y étiez pas. Vous ne vous êtes pas manifesté. Maintenant, le débat est clos.

M. DECHENOIX (hors micro).- J'ai levé la main avant que vous ne donniez la parole à Mme CAM.

M. le Maire.- Je suis désolé, Monsieur DECHENOIX, le débat est clos.

M. DECHENOIX (hors micro).- J'en prends note.

M. le Maire.- Nous allons passer aux votes.

PROJET

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Budget Ville

CHAPITRES	MONTANTS €	LE GRAND RASSEMBLEMENT <u>POUR</u> ASNIERES	ASNIERES EN MARCHÉ	M. DÉCHENOIX
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
011 – Charges à caractère général	36 138 314,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
012 – Charges de personnel et frais assimilés	48 889 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
65 – Autres charges de gestion courante	8 690 393,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
66 – Charges financières	6 146 594,94	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
67 – Charges exceptionnelles	335 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
022 – Dépenses imprévues	7 686 386,37	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
023 – Virement à la section d'investissement	12 657 439,59	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
042 – Dotations aux amortissements et aux opérations d'ordre	4 536 839,09	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
Recettes				
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 979 451,53	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
73 – Impôts et Taxes	62 463 971,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
74 – Dotations et participations	33 373 300,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
75 – Autres produits de gestion courante	2 969 560,15	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
013 – Atténuation de charges	850 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
77 – Produits exceptionnels	450 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
042 – Opérations d'ordre – travaux en régie	1 189 558,35	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
002 – Résultat reporté anticipé	16 804 125,96	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Budget Ville

CHAPITRES	MONTANTS €	LE GRAND RASSEMBLEMENT <u>POUR</u> ASNIERES	ASNIERES EN MARCHÉ	M. DÉCHENOIX
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
16 – Emprunts et dettes assimilées	8 426 241,58	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
20 – Immobilisations incorporelles	2 073 865,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
204 – Subventions d'équipements versées	2 091 144,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
21 – Immobilisations corporelles	9 111 887,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
23 – Immobilisations en cours	14 609 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
27 – Autres immobilisations financières	30 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
040 – Opérations d'ordre – travaux en régie	1 189 558,35	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
001 – Solde d'exécution négatif anticipé	8 039 465,35	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
Recettes				
10 – Dotations fonds divers et réserves	4 382 511,25	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
13 – Subventions d'investissement reçues	5 986 616,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
16 – Emprunts et dettes assimilées	8 420 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
21 – Immobilisations corporelles	100 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	8 039 465,35	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
27 – Autres immobilisations financières	30 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
024 – Produits des cessions	1 418 290,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
021 – Virement de la section de fonctionnement	12 657 439,59	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
040 – Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements et aux provisions	4 536 839,09	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION

**VOTE GLOBAL
DU BUDGET VILLE**

SECTIONS	MONTANTS €	LE GRAND RASSEMBLEMENT <u>POUR</u> ASNIERES	ASNIERES EN MARCHÉ	M. DÉCHENOIX
FONCTIONNEMENT <i>(Dépenses et Recettes)</i>	125 079 966,99	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
INVESTISSEMENT <i>(Dépenses et Recettes)</i>	45 571 161,28	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Budget Annexe Assainissement

CHAPITRES	MONTANTS €	LE GRAND RASSEMBLEMENT POUR ASNIERES	ASNIERES EN MARCHÉ	M. DÉCHENOIX
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES				
13 – Subventions d'investissement	71 706,78	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
16 – Emprunts et dettes assimilées	327 153,42	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
23 – Immobilisations en cours	2 500 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
Recettes				
10 – Apports – dotations et réserves	242 115,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
16 – Emprunts et dettes assimilées	2 190 189,75	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
040 – Opérations d'ordre	466 555,45	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES				
011 – Charges à caractère général	376 060,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
012 – Charges de personnel et frais assimilés	127 611,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
66 – Charges financières	391 448,27	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
042 – Dotations aux amortissements et aux opérations d'ordre	466 555,45	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
RECETTES				
70 – Ventes de produits fabriqués	1 230 967,94	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
75 – Autres produits de gestion	50 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
77 – Produits exceptionnels	81 706,78	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION

**VOTE GLOBAL
DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

SECTIONS	MONTANTS €	LE GRAND RASSEMBLEMENT <u>POUR</u> ASNIERES	ASNIERES EN MARCHÉ	M. DÉCHENOIX
EXPLOITATION <i>(Dépenses et Recettes)</i>	1 362 674,72	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
INVESTISSEMENT <i>(Dépenses et Recettes)</i>	2 898 860,20	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008
BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

CHAPITRES	MONTANTS €	LE GRAND RASSEMBLEMENT <u>POUR</u> ASNIERES	ASNIERES EN MARCHE	M. DÉCHENOIX
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
16 – Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
Recettes				
16 – Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
011 – Charges à caractère général	549 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
67 – Charges exceptionnelles	4 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
RECETTES				
70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	553 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION

**VOTE GLOBAL
DU BUDGET ANNEXE
DES PARCS DE STATIONNEMENT**

SECTIONS	MONTANTS €	LE GRAND RASSEMBLEMENT <u>POUR ASNIERES</u>	ASNIERES EN MARCHÉ	M. DÉCHENOIX
FONCTIONNEMENT <i>(Dépenses et Recettes)</i>	553 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
INVESTISSEMENT <i>(Dépenses et Recettes)</i>	20 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008
BUDGET ANNEXE SELF MUNICIPAL**

CHAPITRES	MONTANTS €	LE GRAND RASSEMBLEMENT <u>POUR</u> ASNIERES	ASNIERES EN MARCHE	M. DÉCHENOIX
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES				
011 – Charges à caractère général	629 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
67 – Charges exceptionnelles	3 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
<i>Recettes</i>				
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION
75 – Autres produits de gestion courante	632 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION

**VOTE GLOBAL
DU BUDGET ANNEXE SELF MUNICIPAL**

SECTION	MONTANTS €	LE GRAND RASSEMBLEMENT <u>POUR</u> ASNIERES	ASNIERES EN MARCHE	M. DÉCHENOIX
FONCTIONNEMENT <i>(Dépenses et Recettes)</i>	632 000,00	POUR	NE PREND PAS PART AU VOTE	ABSTENTION

Vote sur les mesures annexes liées au vote du budget :

POUR « le Grand Rassemblement pour Asnières »

CONTRE « Asnières en marche »

ABSTENTION M. DECHENOIX

M. le Maire.- Je vous remercie, ce budget est adopté.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je réitère mes remerciements à Mme CAM, M. COLSON, M. SOMMA, les élus qui ont préparé le budget en un temps record, et à Mme DITSCH et le service finances et marchés pour leur réactivité, pour leur disponibilité, pour leur professionnalisme. Je tiens encore une fois vraiment très sincèrement à les remercier. On peut les applaudir.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

On va essayer d'aller plus vite. Je suis prêt au débat jusqu'au bout de la nuit !

(Rires)

AUTRES AFFAIRES FINANCIERES

M. le Maire.- Examinons maintenant les autres affaires financières inscrites à l'ordre du jour. Il s'agit tout d'abord de la constitution de provisions pour 2008. Celle-ci est rendue obligatoire par l'instruction budgétaire M 14. Toute ouverture d'un contentieux, d'une procédure collective pour les garanties d'emprunts, les prêts et avances doit donner lieu à constitution d'une provision. Le détail figure dans le projet de délibération qui vous a été adressé. Leur total s'élève à 800 000 euros. Le point suivant concerne la fixation pour 2008 de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz par les canalisations particulières de gaz et la prévision de sa revalorisation annuelle. Il nous est demandé également de modifier le montant de la redevance communale d'assainissement restée inchangée depuis 1998 et de la porter à 0,2650 euros le mètre cube d'eau consommée (au lieu de 0,1265 euros). Puis de réexaminer les dispositions relatives à la taxe applicable sur les appareils automatiques et à la taxe sur les spectacles en maintenant le dispositif existant pour la taxe sur les appareils automatiques et de prévoir l'exonération de la taxe sur les spectacles pour toutes les manifestations sportives organisées par la ville. C'était le cas les années précédentes. Toujours en matière financière, il nous est demandé de voter en faveur de M. Guy THEVENET, comptable de la trésorerie municipale, une indemnité au titre de l'aide qu'il apporte à notre collectivité. Cette indemnité est calculée à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires afférentes aux trois derniers exercices. Enfin, sur ce chapitre, il nous est demandé d'autoriser le comptable du Trésor à engager directement les poursuites afférentes aux commandements.

Sur ces affaires financières, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

M. DECHENOIX.- Je souhaiterais tout simplement répondre, puisque telle est la méthode à employer, aux trois ou quatre points qui ont été avancés par vos colistiers tout à l'heure. J'interviendrai ensuite concernant le point suivant, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'une de nos associations asniéroises. Je souhaitais juste rectifier les points concernant, Madame CAM, la passerelle. Je l'ai précisé tout à l'heure, le Conseil Général des Hauts-de-Seine a rempli pleinement son rôle. Le sujet est clos. Ensuite, concernant le château d'Asnières, je me félicite de voir que tout est terminé. Je ne suis pas sûr que les Asniérois constatent la même chose. Concernant ensuite Mme CARRIER et l'Agenda 92, je vous remercie d'avoir mis en évidence le fait que j'intervenais régulièrement au Conseil Général notamment sur ce sujet important de l'environnement et du développement durable. Je vous en remercie. Madame BITTON COHEN, je tiens à préciser que j'ai pu apprécier pendant la campagne électorale votre contact, votre tolérance et votre respect. Je ne souhaite pas être associé aux propos que vous pouviez tenir tout à l'heure. J'ai toujours rendu hommage à l'excellent travail avec, bien souvent, des moyens assez limités, réalisé par nos agents municipaux. Je tenais à le rappeler. En ce qui concerne Monsieur DJELLAB, vous donnez des leçons mais, certes et je ne renie rien du bilan de l'équipe municipale sortante, de M. AESCHLIMANN, mais je tiens à vous rappeler que vous avez deux colistiers qui, jadis, en faisaient partie : Mme FISCHER et M. LEBLOND. J'aimerais que vous puissiez me dire, m'assurer que vos colistiers ici présents partiront main dans la main lors des prochaines échéances électorales, quels qu'ils soient, tous unis.

Merci.

M. le Maire.- Merci pour cette explication de vote.

(Rires)

Sur ces affaires financières, on peut passer au vote. Madame AESCHLIMANN.

Mme AESCHLIMANN.- Monsieur le Maire, je vous remercie. J'ai une question concernant le point f. J'ai peut-être mal compris. C'est concernant la taxe sur les spectacles qui donc est abolie. C'est cela ? Elle est annulée, la taxe sur les spectacles ? C'est une taxe sur toutes les manifestations sportives de la ville.

M. le Maire.- En fait, si vous vous souvenez, c'était déjà le cas les années précédentes. Je dis ce qu'il en est. Il a été rappelé par la direction des douanes et les droits indirects aux communes d'actualiser les délibérations sur les appareils automatiques, en fait les jeux d'enfants, installés sur la commune sur la taxe sur les manifestations sportives. Pour Asnières, il a été maintenu pour les appareils automatiques les dispositions de la délibération antérieure qui est toujours d'actualité. Vous savez de quand date cette délibération ? De 1972. On est pour une fois dans la continuité de ce que vous aviez fait. Je vous propose que l'on maintienne cette exonération. C'est une façon d'aider au développement du sport. En réalité, c'est nous-mêmes qui en profitons puisque les manifestations sportives sont organisées par nos associations et par la ville. On ne va pas se taxer de manière supplémentaire.

Y a-t-il d'autres interventions ? On va passer au vote.

(Il est procédé au vote)

Vote sur les autres mesures financières :

POUR « le Grand Rassemblement pour Asnières »

« Asnières en marche »

M. DECHENOIX

CONTRE _____

ABSTENTION _____

Je crois que c'est l'unanimité. Je vous remercie. Ces mesures sont adoptées.

Nous allons maintenant passer au chapitre suivant.

SUBVENTIONS

M. le Maire.- Il s'agit tout d'abord de voter la prorogation jusqu'en juin 2008 du versement des acomptes sur subvention à certaines associations. Cette nouvelle avance leur permettra de faire face à leurs charges de fonctionnement en attendant le vote des subventions 2008. Il nous est également proposé d'élargir cette mesure à deux groupements d'intérêt public : la « mission locale Asnières/Villeneuve » et le « PLIE Asnières/Villeneuve », qui, je le rappelle, organise une manifestation sur le BTP, demain, à la mairie de Villeneuve la Garenne. C'est donc organisé par le PLIE dont on fait partie. Je vous invite à y participer.

Sur la question des subventions, je veux apporter une précision. Nous n'examinons ici que les subventions exceptionnelles. Nous examinerons l'ensemble des subventions au prochain Conseil Municipal. Je rappelle, il faut que cela rentre dans les mœurs, que désormais le Conseil Municipal va se réunir tous les mois. Ce qui introduit plus de souplesse et de fluidité dans notre fonctionnement. Que les uns et les autres soient rassurés, et particulièrement les associations, elles recevront bien leurs subventions. On a juste souhaité prendre le temps de discuter avec les uns et les autres, de ne pas faire en catimini une reconduction de subventions aux associations sans discussion avec les services et avec les associations concernées.

En matière d'attribution, le vote de trois subventions exceptionnelles nous est proposé.

15 000 euros au Studio Théâtre pour lui permettre de produire une pièce L'Opéra de Quat'sous.

1 000 euros à Asnières Boxing Club et non -il y a une petite erreur- ASK Boxing Club comme indiqué dans la présentation des affaires, pour financer le coût du

déplacement des membres du club qui se sont rendus à Vouziers dans les Ardennes, pour soutenir Mlle GUILPIN qui a participé aux championnats de France de boxe anglaise. J'ai eu l'honneur de remettre la médaille de la ville samedi soir, en présence de M. BERARD de MALAVAS et Mme CHAREF. On lui a remis la médaille de la ville pour son palmarès. Elle est championne de France de full contact et demi-finaliste de boxe anglaise. Je lui ai remis la médaille de la ville sur le ring.

(Rires)

C'était moins violent que ce soir ! Cela s'est très bien passé.

Et 350 euros à Asnières Sub'plongée pour aider Mlle BEZGHICHE, habitante des quartiers nord d'Asnières, qui participe aux championnats d'Europe de Hockey sub-aquatique à Istanbul et également sportive asniéroise méritante.

Il nous est aussi demandé, comme cela a déjà eu lieu plusieurs fois, de reverser à la Ligue Nationale Contre le Cancer l'intégralité de la recette des entrées à la piscine encaissée le dimanche 6 avril dans le cadre de l'opération "nager contre le cancer", opération qui a été faite dans plusieurs communes. Les recettes se sont élevées à 1 035,40 euros soit, et on peut s'en réjouir tous, plus du triple qu'en 2007. En espérant que l'année prochaine ce soit également le triple. Je m'engage peut-être un peu trop ! Sauf si M. AESCHIMANN va nager contre le cancer !

(Rires)

M. AESCHLIMANN.- Je fais beaucoup plus contre le cancer que vous ne le croyez, Monsieur PIETRASANTA.

M. le Maire.- Je n'en ai aucun doute.

Enfin, le dernier point inscrit à ce chapitre porte sur l'autorisation à me donner pour solliciter des subventions auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine et du SIPPAREC au titre des travaux d'aménagement des abords du Collège Voltaire et de l'éclairage public.

Concernant ces différentes subventions, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. DECHENOIX.- Monsieur le Maire, j'interviendrai concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Studio Théâtre. Je me félicite de voir ce point à l'ordre du jour puisque je suis à l'initiative de cet accord concernant l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour cette association. Cette association est une association un peu à part dans la vie culturelle asniéroise. Voici quelques années, le rideau s'est levé sur ses activités et parmi toutes les structures et associations culturelles que compte notre commune qui sont nombreuses et auxquelles, comme Asniérois et ancien Adjoint délégué à la culture, je suis particulièrement attaché, Mme FISCHER le sait bien d'ailleurs, je tiens à rendre un hommage appuyé à ces équipes pour toutes les actions de développement et de promotion des activités d'expression théâtrale qui sont menées notamment à travers la production de cet Opéra de Quat'sous qui a remporté un franc succès pendant toute la semaine où s'est joué cet opéra.

Le lien est fort en effet entre Asnières et ce lieu magique situé à deux pas d'ici. Puisqu'il s'agit d'évoquer une subvention exceptionnelle, je me permettrai

d'ajouter quelques petites précisions d'ordre technique afin de rappeler à quel point le Studio Théâtre est cher à mon cœur. Arrivé au service de la culture, j'ai découvert une association sous-subsventionnée qui n'était pas justement aidée à sa juste valeur. Soutenant tout d'abord son projet de création d'un centre de formation d'apprentis aux métiers du théâtre, j'ai alors contribué comme Maire-Adjoint à doubler les subventions qui lui étaient allouées, puis comme Conseiller Général des Hauts-de-Seine à lui voir attribuer une subvention annuelle de 150 000 euros depuis lors reconduite. Grâce à cette subvention que j'ai obtenue, le Studio Théâtre s'est affirmé et est devenu l'un des lieux les plus importants de la création artistique française. Il le doit autant à l'excellence de sa compagnie théâtrale qu'à l'extrême qualité des cours qui y sont donnés. Il faut également noter que le Studio Théâtre accueille depuis bientôt deux ans un centre départemental et régional de formation, d'insertion et de création théâtrale subventionné par le Conseil Général des Hauts-de-Seine. Ce centre est la première école nationale des métiers du théâtre. C'est donc bien sûr tout naturellement que je voterai en faveur de l'attribution de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement de 15 000 euros pour le projet artistique de l'Opéra de Quat'sous de l'association du Studio Théâtre, nécessaire pour couvrir les surcoûts entraînés par sa bonne réalisation. Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire. - Merci Monsieur DECHENOIX pour cette intervention.

Mme FISCHER. - Je voudrais dire un mot. Monsieur DECHENOIX, vous m'avez citée. Cette association est également très chère à mon cœur. Je voudrais juste rappeler que la création du CFA, donc des apprentis comédiens, date d'un temps où j'étais Conseiller Régional, à mon initiative, avec l'aide du Conseil Régional d'Ile-de-France, pour permettre au Studio Théâtre de continuer à vivre et de lui permettre de continuer à former des jeunes comédiens, en leur assurant une plus grande facilité d'insertion dans la vie professionnelle, ce qui est extrêmement difficile dans leur métier, face à un désintérêt à l'époque malheureusement de la ville d'Asnières. C'est grâce à cette action que le Studio Théâtre est toujours là aujourd'hui. Je sais que vous l'aimez. Je l'aime aussi.

M. le Maire. - Merci.

Madame AESCHLIMANN, vous aimez aussi le Studio Théâtre ?

(Rires)

Mme AESCHLIMANN. - Merci Monsieur le Maire.

Juste pour saluer la belle unanimité qui règne autour du Studio Théâtre. Ce n'est pas mal ce soir ! Dire que c'est une compagnie que nous avons accompagnée dès le début. Nuancer un peu le propos tenu concernant la décision d'attribuer cette aide à cette compagnie du Studio Théâtre. Naturellement, sous la précédente mandature, c'est bien M. AESCHLIMANN Maire qui avait donné son accord final et tout à fait explicite pour permettre à cette compagnie de réaliser l'Opéra de Quat'sous, notamment en prenant en charge la réalisation des décors, décors qui ont été réalisés par nos services techniques. C'est une bonne chose. Du reste, ce n'est pas la première fois que nos services municipaux contribuaient à la

réalisation de spectacles de la compagnie du Studio d'Asnières. Par ailleurs, très récemment, la réfection des sièges de la salle du Studio Théâtre avait été prise en charge par notre majorité municipale. C'est donc bien volontiers que nous voterons cette subvention. Nous souhaitons aussi que ce partenariat, cette aide soient toujours renouvelés à cette compagnie dont la valeur pédagogique mais aussi artistique en fait l'un des fleurons de la culture asniéroise, de la culture française et alto-séquanaise. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Merci Madame AESCHLIMANN.

Monsieur DIAS, vous vouliez intervenir ?

M. DIAS.- Je ne sais pas si on a le droit mais je voudrais pour ce qui concerne Mme BEZGHICHE pouvoir participer moi aussi. Je pense que 350 euros, ce n'est pas assez.

M. le Maire.- J'entends bien. En fait, l'association Hockey sub'aquatique a une subvention de sa fédération. Les 350 euros sont un complément pour éviter que le coût du transport soit à la charge de Mlle BEZGHICHE. Reste à sa charge un certain nombre de dépenses sur place. Je ne me trompe pas Monsieur BERARD de MALAVAS ? Il complètera ma réponse mais votre générosité vous honore mais cela ne sera pas nécessaire pour cette fois. On vous sollicitera peut-être pour autre chose !

M. BERARD de MALAVAS.- Monsieur le Maire, pour compléter, Mlle BEZGHICHE est sélectionnée en équipe de France de hockey sub'aquatique. Dans ce cadre, elle va participer aux championnats d'Europe à Istanbul. Les frais globaux de ce déplacement s'élèvent à 1 750 euros mais la fédération française de hockey sub'aquatique prend en charge 1 400 euros. En pratique, reste à la charge de Mlle BEZGHICHE 350 euros. C'est pourquoi nous proposons ce soir une délibération pour que la Ville prenne en charge ces 350 euros. Je vous remercie.

M. DJEDOU.- Je voulais seulement savoir si l'association ACEA, située au 16 rue de l'Abbé Lemire, serait sur la liste complémentaire, sachant qu'elle fait un travail avec les enfants. Elle accueille plus de 300 enfants au sein de ses locaux. Elle fait un travail vers les familles asniéroises.

M. le Maire.- C'est ce que j'ai expliqué. Cela doit se faire en concertation. On va donc travailler. Je ne sais même pas où en sont les demandes. M. LASSERE de ROZEL va étudier cela avec l'ensemble des adjoints délégués. Nous regarderons cela avec les services et en fonction des demandes qui ont été faites.

M. DJELLAB.- Pour répondre à la question qui vient d'être posée par mon collègue de l'opposition, concernant l'ACEA, je pense qu'il est plus prudent d'attendre d'abord les demandes qui ont été faites en vue d'avoir un bilan d'activité et voir ce que sont devenues les différentes sommes pour ne pas les donner toutes, qui ont été versées à cette association. Personnellement, j'ai saisi d'une manière plutôt officieuse des responsables de cette association, responsables actuels puisque les anciens sont démissionnaires apparemment. J'ai demandé des comptes non pas en tant qu'élus mais en tant que contribuable. J'ai eu différentes réponses que je ne peux pas exposer maintenant parce que j'attends des écrits. Il est prudent d'attendre d'avoir des réponses avant de parler de demande de subvention pour

cette association. Je le sais, je la connais très bien, depuis sa création elle n'a pas présenté grand-chose en activité. M. DJEDOUÏ est arrivé récemment par rapport à la création de l'association. Ce sont des comptes demandés à l'ancien président de cette association.

M. le Maire.- M. DJELLAB a parfaitement raison et c'est effectivement le souhait de M. LASSERRE de ROZEL, Maire-Adjoint à la vie associative et de l'ensemble des élus délégataires. Une subvention aux associations sera examinée en fonction aussi du rapport d'activité et d'un certain nombre de pièces qui sont fournies. C'est la plus grande transparence. Nous réfléchissons avec M. LASSERRE de ROZEL et avec un certain nombre de Maire-Adjoints pour voir comment instaurer une charte éthique pour que l'attribution d'une subvention aux associations soit la plus transparente possible et non pas au bon vouloir du Maire, comme cela a pu être le cas dans d'autres communes ou par le passé.

M. LASSERRE de ROZEL.- Simplement une petite chose, une petite précision. Les services vont recevoir cette association ACEA afin d'en savoir un peu plus sur ce qu'est réellement cette association. Voilà, j'ai dit.

M. AESCHLIMANN.- Je vous entendais dire qu'il ne faut pas que les subventions soient données au bon vouloir du Maire ou sans expliquer auparavant les choses, subventions et relations d'ailleurs à mon avis si je peux globaliser entre la Mairie et les associations. Nous avons appris, peut-être est-ce faux, peut-être est-ce vrai, que l'association « Animer Asnières » qui organisait la brocante de l'Hôtel de Ville depuis maintenant plus de quinze ans, s'est vue retirer subrepticement cette organisation. Est-ce le cas ou non ? Si c'est le cas, pour quelle raison ? La transparence commanderait...

M. le Maire.- Tout à fait, la transparence va nous permettre de vous répondre. Effectivement, « Animer Asnières » n'organisera pas la brocante square Leclerc pour deux raisons principales. La première, juste pour que vous sachiez aussi, la brocante sera maintenue et reprise par les Manifestations Publiques et par la Ville. C'est justement l'une des premières raisons. Cela va permettre de faire rentrer un peu d'argent dans les caisses de la Ville. C'est une bonne chose. Et surtout, on va baisser, ce qui est prévu, les tarifs qui étaient pratiqués par « Animer Asnières ». Ils étaient un peu chers. On va les baisser pour la première année d'une manière symbolique. On va voir un peu et après on va analyser les choses. Je crois que Mlle ZIANE peut compléter ma réponse sur la tarification. On baisse symboliquement le prix du mètre. On verra pour les années suivantes si l'on peut encore davantage baisser pour que cette brocante puisse être accessible à tous. On la souhaite de qualité. On souhaite aussi démocratiser l'accessibilité de cette brocante. On a souhaité à la fois faire en sorte de renflouer les caisses de la ville et je pense que ce n'est pas forcément négligeable et en même temps on souhaite démocratiser cette brocante.

Mlle ZIANE.- On s'est aligné sur les tarifs des brocantes que la municipalité organise le reste de l'année. On a fait un prix pour le personnel communal. L'association « Animer Asnières » faisait un prix pour le personnel communal. Pour continuer dans la même lignée, on leur a permis encore cette année d'avoir un tarif spécial. On étudie de leur faire un tarif pour les autres brocantes. On y travaille.

M. le Maire.- Merci. Pour compléter les choses, effectivement, on a constaté que cette association « Animer Asnières », on verra avec eux sur d'autres manifestations, d'autres initiatives, comment on peut les soutenir. En tout cas, voir un peu comment on peut travailler avec eux. Ce qui était dommageable, c'est que les recettes d'« Animer Asnières » servaient pour l'association « Animer Asnières », ce qui est bien. Mais, pendant toute la journée, de nombreux personnels municipaux étaient à disposition. Même s'il est normal que le personnel de la ville soit à la disposition d'associations et puissent participer à différentes manifestations, évidemment on va le poursuivre, c'est déjà le cas de toute façon, cela ne nous paraissait pas forcément cohérent.

M. AESCHLIMANN.- Cet alignement de tarif, vous en avez fait la demande à « Animer Asnières » ? Vous lui avez demandé de s'aligner sur les tarifs des autres brocantes asniéroises ou pas ?

Mlle ZIANE.- Du tout, on a juste pris les tarifs de l'année dernière et des années précédentes. On a appliqué les tarifs c'est-à-dire 10 euros pour les Asniérois et 11 euros pour les non Asniérois. C'était un peu plus cher par l'association « Animer Asnières ».

M. AESCHLIMANN.- Donc, sans avoir consulté l'association, sans lui avoir demandé de s'aligner sur les tarifs, vous lui avez retiré de façon unilatérale...

M. le Maire.- C'est une volonté pour nous que les manifestations de la ville, notamment les grosses manifestations comme la brocante, soient prises en charge par la Ville. Cela permet de faire rentrer quelques sous dans la caisse. On prépare l'année prochaine. Il faut construire des équipements. On a besoin de trouver de l'argent. C'est une des façons de trouver de l'argent. Encore une fois, on verra avec « Animer Asnières » comment on poursuit le partenariat. « Animer Asnières », je sais que vous est particulièrement attaché à eux. On verra en toute transparence...

M. AESCHLIMANN.- Pour reconstituer les finances de la Ville, vous êtes prêt à prendre des manifestations qui étaient lucratives pour certaines associations qui pouvaient leur octroyer des fonds. J'en prends acte. C'est cela, vous dites que vous retirez cette organisation à « Animer Asnières » pour renflouer les caisses de la Ville.

M. le Maire.- C'est le cas, on a supprimé pour les six prochaines années toutes les manifestations des associations. Dans les six prochaines années, aucune association ne pourra faire de manifestation sur la Ville. Tout sera à la charge de la ville. Evidemment, c'est dans mon programme. C'est ce que nous appliquerons pour les six prochaines années. C'est cela que vous voulez entendre ? Evitons...

M. AESCHLIMANN.- Ne bottez pas en touche, Monsieur PIETRASANTA. Vous expliquez que cette association ne faisait pas les tarifs des autres brocantes asniéroises. On apprend ce soir que vous ne leur avez même pas demandé de s'aligner sur ces tarifs.

M. le Maire.- Qu'est-ce qui vous dérange ? Que la Ville d'Asnières... ?

M. AESCHLIMANN.- Ce qui me dérange, c'est que vous me parliez tout à l'heure de transparence dans les relations avec les associations, de concertation. Cette

association s'est vue retirer la brocante sans concertation. Vous évoquez simplement tout à l'heure deux motifs. Un alignement sur des tarifs, vous ne leur avez pas demandé de s'aligner sur les tarifs et deuxièmement, l'autre motif que vous évoquez, c'est de trouver de l'argent public pour les caisses de la ville. Je me contentais de vous dire que vous preniez l'argent revenant à une association pour renflouer les finances de la Ville. C'est un constat objectif que j'ai fait. Je pense que vous aurez du mal à trouver une autre explication.

M. le Maire.- J'assume parfaitement.

M. AESCHLIMANN.- Voilà, vous assumez parfaitement de dépouiller une association. C'est politique. C'est bien de le dire.

Mlle ZIANE.- Juste pour finir, les services des Manifestations Publiques participaient à la brocante. L'association faisait appel au personnel communal pour l'aide à la brocante. Il nous semble juste logique d'organiser la brocante nous-mêmes.

M. AESCHLIMANN.- C'est faux. L'organisateur...

M. le Maire.- Ne dites pas que c'est faux. C'est la réalité.

M. LASSERRE de ROZEL.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît, Monsieur AESCHLIMANN, croyez-vous vraiment que les associations aient pour vocation de faire de l'argent ?

M. AESCHLIMANN.- En l'occurrence, c'est ce que M. PIETRASANTA vient de nous expliquer puisqu'il a dit qu'il avait besoin de ce que faisait rentrer l'association dans les caisses.

M. LASSERRE de ROZEL.- Monsieur AESCHLIMANN, que je sache, la municipalité d'Asnières n'est pas une association.

M. AESCHLIMANN.- Donc, la municipalité d'Asnières prend les fonds qui arrivent aux associations.

M. LASSERRE de ROZEL.- Nous avons déjà répondu à cela. La municipalité d'Asnières n'est pas une association et les associations n'ont pas vocation à faire des bénéfices. Vous êtes bien d'accord avec cela. Alors, nous sommes d'accord.

Mme CARRIER.- Les associations sont toutes à but non lucratif.

M. AESCHLIMANN.- Les associations ont vocation à faire des animations, des soirées, des brocantes.

M. LASSERRE de ROZEL.- Je suis au courant. Je vous remercie. Je suis vraiment au courant, je m'en occupe, voyez-vous.

M. AESCHLIMANN.- Donc, vous cautionnez le fait qu'une association...

M. LASSERRE de ROZEL.- Parfaitement parce que je pense en effet que la décision de M. le Maire est tout à fait justifiée pour des raisons que vous savez peut-être.

M. AESCHLIMANN.- Pourquoi ? Parce que cette association contient un certain nombre de nos amis ? Dites-le.

M. LASSERRE de ROZEL.- C'est à vous de le dire.

M. AESCHLIMANN.- Dites-le si c'est votre critère de liquider les associations qui contiennent nos amis dans leurs membres. Il n'y a pas de problème, soyez transparents.

M. le Maire.- On va arrêter le débat. Cela, encore une fois, c'était dans un autre temps. C'était avant.

M. AESCHLIMANN.- Non, c'est ce qu'il vient se produire. Ne dites pas que c'était d'autres temps.

M. le Maire.- C'était avant Monsieur AESCHLIMANN.

M. AESCHLIMANN.- Non, Animer Asnières, là c'est en ce moment.

M. le Maire.- Nous allons passer au vote de ces différentes subventions.

(Il est procédé au vote)

Vote sur les affaires relatives aux subventions :

POUR « le Grand Rassemblement pour Asnières »

« Asnières en marche »

M. DECHENOIX

CONTRE _____

ABSTENTION _____

M. le Maire.- Les délibérations concernant les subventions sont adoptées.

Nous allons maintenant passer au point suivant.

MARCHES PUBLICS

M. le Maire.- Quatre points sont à l'ordre du jour. L'autorisation à me donner pour lancer une procédure d'appel d'offres pour l'organisation des classes d'environnement et des centres de vacances pour l'année 2009. La modification de la décomposition des lots définis dans la délibération du 13 décembre 2007 relative à la mise en appel d'offres ouvert pour les services d'assurance couvrant les activités de la Ville d'Asnières-sur-Seine afin d'y ajouter notamment un lot pour les risques statutaires. L'autorisation à me donner pour signer l'avenant n°2 au marché signé avec la société Au Bonheur de la Gourmandise, boulangerie des Hauts d'Asnières, des quartiers Nord d'Asnières, pour l'achat de pain pour le self municipal et ce compte tenu de la hausse du prix du pain liée à l'augmentation des matières premières. L'approbation du programme 2008 de vidéosurveillance urbaine : il porte sur l'installation de six nouvelles caméras et le déplacement de celle située à l'angle des rues A. Numès et P. Boudou. Le coût de ce programme s'élève à 300 000 euros.

Sur ces différentes délibérations, y a-t-il des intervenants ?

Mme AESCHLIMANN.- Monsieur le Maire, juste une question concernant le point b, la mise en appel d'offres ouvert pour les services d'assurance. Je me posais la question de savoir ce qu'étaient les risques statutaires évoqués. C'est le lot n°6, s'il vous plaît.

M. le Maire.- C'est le personnel communal.

Mme AESCHLIMANN.- Quelle est la différence avec le lot 5, assurance protection juridique des agents et des élus ? Ce sont tous les deux des nouveaux lots mais je ne comprends pas bien la différence entre les deux. Vous allez m'expliquer cela.

M. le Maire.- Le lot d'avant, ce sont les agents qui sont mis en cause, protection juridique en fait.

Mme AESCHLIMANN.- Le n°5, ce sont les agents mis en cause. D'accord. Et les risques statutaires, c'est quoi ?

Mme CAM.- Ce sont les risques des agents en cours en exerçant leur fonction.

M. le Maire.- Maladie, accident, etc. La protection juridique est dans un lot et après les risques professionnels, maladie, etc.

Mme AESCHLIMANN.- Merci beaucoup Monsieur le Maire.

M. le Maire.- De rien, Madame AESCHLIMANN.

Y a-t-il d'autres intervenants sur ces affaires ?

(Il est procédé au vote)

Vote sur les affaires relatives aux marchés publics :

POUR « le Grand Rassemblement pour Asnières »
« Asnières en marche » pour les points a), b) et c)

M. DECHENOIX

CONTRE « Asnières en marche » pour le point d)

ABSTENTION _____

M. le Maire.- Ces délibérations sont adoptées. Je vous remercie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE DIFFERENTS ORGANISMES

M. le Maire.- Nous allons passer à la désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein des différents organismes. Nous avons ce soir à procéder à de nombreuses désignations de représentants du Conseil Municipal. Elles s'effectuent au scrutin majoritaire et concernent le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, le Syndicat de Communication (SYNCOM), l'Association pour le Développement de la Télédistribution (ADETEL), la Commission Communale des Impôts Directs, le Centre médico-psycho-

pédagogique Gaston Berger, l'Institut départemental Gustave Baguer, la maison de retraite Aulagnier, la Fondation Roguet, les collèges André Malraux, Voltaire, Renoir, Truffaut, les lycées Auguste Renoir, Prony, Martin Luther King, les écoles privées Saint Geneviève, Saint Joseph, Montalembert, les conseils d'écoles maternelles et élémentaires, la Commission paritaire des marchés d'approvisionnement, le Conseil de Discipline de Recours d'Ile-de-France, le Syndicat mixte des Hauts d'Asnières, l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine, le Groupement d'Intérêt Public de la Mission Locale Intercommunale Asnières/Villeneuve-la-Garenne.

Comme nous le faisons auparavant pour les opérations de vote, il convient d'abord de désigner les deux assesseurs qui officieront avec le Secrétaire de séance. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. AESCHLIMANN.- Puisque vous n'avez pas donné la parole pour que l'on donne une explication de vote sur le point précédent, on avait un vote divisé.

M. le Maire.- J'avais demandé mais allez-y.

M. AESCHLIMANN.- Sur l'appel d'offres b) et c), nous votons pour. Sur le programme de vidéosurveillance, nous étions évidemment opposés.

M. le Maire.- OK.

M. AESCHLIMANN.- Bien sûr, nous réclamons de la vidéosurveillance dans la ville et non pas seulement six caméras au lieu des dix prévues initialement. On demande que ce soit pris au vote, un vote positif sur les trois premiers points et négatif sur le quatrième avec explication de vote correspondante. Ce n'est pas contre la vidéosurveillance. On est pour l'application du programme de vidéosurveillance...

M. le Maire.- Cela me rappelle des débats antérieurs !

M. AESCHLIMANN.- ... que vous commencez à rogner.

Sur le vote que vous allez pratiquer maintenant, si vous voulez une explication de vote tout de suite peut-être ?

M. le Maire.- Allez-y.

M. AESCHLIMANN.- Cela parle de soi-même. Vous annoncez un vote au scrutin majoritaire sur les différents organismes. On prend acte qu'il n'y a aucune place laissée à l'opposition dans ces différents organismes. Loin des beaux discours, vous ne souhaitez pas que l'opposition siège dans aucun des organismes que vous avez évoqués. Pourtant effectivement, c'est toute la vie démocratique asniéroise, une partie de cette vie démocratique qui s'y déroule. Dont acte que sur toutes ces organisations qu'elles soient maisons de retraite, organisations scolaires, qu'elles concernent les marchés publics, le conseil de discipline, toute la vie démocratique, vous ne souhaitez pas que l'opposition y ait la moindre place ni le moindre représentant. Dont acte, nous ne participerons pas au vote puisque vous ne souhaitez pas vous ouvrir démocratiquement à une représentation de notre groupe.

M. le Maire.- Merci.

Un assesseur au titre de la majorité ? Mlle MERIC. L'autre au titre de l'opposition ? M. CAILLET.

On va d'abord procéder au vote. Je vous propose de regrouper ces votes en une seule opération. Il n'y a pas d'objection. Vous disposez sur vos pupitres des bulletins de votes.

Je déclare le scrutin ouvert et je demande à M. le Secrétaire de séance, M. JEHANIN, de procéder à l'appel nominal pour le vote.

(Il est procédé au vote à bulletins secrets sur appel nominal de M. JEHANIN)

Merci. Le scrutin est clos.

Je demande aux assesseurs et au Secrétaire de séance de procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement)

Je propose que l'on continue à avancer dans l'ordre du jour. On n'a pas terminé. On donnera les résultats avant de se séparer.

AFFAIRES GENERALES

M. le Maire.- Le premier point porte sur le nom à donner au jardin d'enfants municipal rue Edouard Manet. Nous vous proposons l'appellation suivante : « peintres en herbe ». A ce propos...

Monsieur AESCHLIMANN, nous avons repris les débats.

M. AESCHLIMANN.- Vous souhaitez que j'intervienne sur ce point ?

M. le Maire.- Non, je disais que l'on allait appeler cela « peintres en herbe » et j'étais en train de dire que, à l'avenir, pour chaque dénomination, on organisera une consultation publique pour toutes les attributions de nom d'une rue, d'une place, d'un bâtiment public ou d'un équipement public avec les acteurs concernés.

M. AESCHLIMANN.- Les bébés, vous voulez dire ? Parce que là, il s'agit d'une crèche...

M. le Maire.- Non, M. AESCHLIMANN.

Madame CHAVINIER.

Mme CHAVINIER.- Merci, Monsieur le Maire. Un petit mot, Monsieur le Maire, simplement pour revenir un peu en arrière. Vous rendiez hommage tout à l'heure à M. HUCHON pour la ligne 165. Vous avez oublié de le vilipender pour le retard conséquent que prend la Région sur le registre du transport des handicapés que nous venons une fois encore de subventionner alors qu'il n'est pas dans notre compétence.

M. le Maire.- Merci Madame CHAVINIER.

Mme CHAVINIER.- Sur les crèches, je reviens sur les crèches. Bien sûr, Monsieur le Maire, vous vous imaginez que l'appellation de la crèche me tient

particulièrement à cœur même si ce n'est pas un point majeur. Il s'agit du nom des « peintres en herbe » que vous proposez au vote pour le jardin d'enfants en remplacement des coquelicots, nom que nous souhaitions donner à cette structure et dont, j'en suis sûre, vous aviez eu l'écho. Peu vous importe sans doute que j'ai pu y apporter ma patte pour sa réalisation mais cette patte était étroitement liée en ce qui concerne l'aménagement du site au nom choisi alors. Les coquelicots, évocateurs il me semble, de la période impressionniste, si colorés, gais et faciles à prononcer. Car c'est là l'essentiel. Avez-vous essayé, Monsieur le Maire, de faire prononcer à des enfants de deux ou trois ans le nom que vous avez choisi ? Il est pratiquement impossible de ne pas l'écarter. D'ailleurs, Mme CAM a eu beaucoup de mal à le dire. J'en ai fait l'expérience et surtout il n'évoque rien...

M. le Maire.- Mme CAM a plus de trois ans. C'est pour cela !

Mme CHAVINIER.- Bien sûr, elle a eu du mal à le prononcer. Ce n'est d'ailleurs pas moi qui l'ai remarqué mais l'un des collègues, voisin. Et surtout il n'évoque rien et reste très abstrait pour eux. Ce lieu est censé être en quelque sorte leur deuxième maison puisqu'ils y passeront la plus grande partie de leur journée. Il eut été heureux qu'ils puissent en parler avec facilité pour pouvoir se l'approprier. N'entendez-vous pas mieux, Monsieur le Maire : je vais aux coquelicots ? Plutôt que je vais aux "pein-tres en her-bre" comme me l'a dit le petit garçon qui l'a prononcé pour moi. Je sais que vous avez hâte d'imprimer votre touche personnelle mais je vous croyais, Monsieur le Maire, plus magnanime et surtout, vous qui êtes jeune, plus proche du monde des enfants.

(Rires)

Voilà, c'était ma petite intervention. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. le Maire.- Merci Madame CHAVINIER. J'espère que je mettrai ma petite touche personnelle sur de toutes petites choses dans les six prochaines années. On ne va pas faire un débat de spécialistes sur savoir ce qui est plus difficile à prononcer entre « coquelicots » et « peintres en herbe ». Mme CHAPUIS veut peut-être intervenir sur ce débat de spécialistes ?

Mme CHAPUIS.- Ce n'est pas la peine de prolonger le débat pour cela. « Les coquelicots » suscitaient autant de difficulté que « peintres en herbe ». Ils risquaient d'être accrochés et de donner de drôles de dénomination. On cherchait surtout une façon d'illustrer les baies vitrées. On a pensé qu'avec des « peintres en herbe » cela pourrait suggérer le quartier des impressionnistes tout en suscitant des décorations très concrètes telles que des palettes, des pinceaux, des crayons de couleurs aussi bien que de l'herbe et de la verdure où l'on pourra mettre autant de coquelicots que l'on voudra.

M. le Maire.- On votera après.

Nous devons également approuver les périmètres scolaires des écoles maternelles et élémentaires qui s'appliqueront à partir de la rentrée 2008/2009. Ils tiennent compte des modifications rendues nécessaires par l'augmentation des effectifs dans certains quartiers de la ville. Ce découpage figure dans le document que vous avez reçu.

Le point suivant concerne un engagement que j'avais pris.

M. CAILLET (hors micro).- J'aurais voulu dire quelque chose sur les périmètres scolaires, si cela ne vous ennuie pas.

M. le Maire.- Je vous en prie, Monsieur CAILLET. On va vous donner un micro. Peut-être celui de Mme FISCHER. Vous connaissez la place.

M. CAILLET.- Je vais monter la voix. Je vous suis extrêmement reconnaissant d'avoir accepté les périmètres scolaires que nous avons décidés en concertation avec les parents d'élèves.

(Applaudissements sur les bans de l'opposition municipale)

M. le Maire.- Effectivement, on reprend les périmètres. Néanmoins, hier mon adjointe et moi-même avons reçu une lettre d'un certain nombre de directeurs d'écoles qui avaient du mal à interpréter de la même manière le mot concertation. Mais on acte sur les périmètres. On fera une réelle concertation avec les directeurs d'écoles et les acteurs locaux concernés, les associations de parents d'élèves, sur la question du périmètre scolaire.

M. CAILLET (hors micro).- Ils étaient présents là aussi, les directeurs d'écoles.

M. le Maire.- D'accord Monsieur CAILLET.

M. CAILLET (hors micro).- Je ne vois pas pourquoi ils ne sont pas d'accord.

M. le Maire.- Le point suivant concerne un engagement que nous avons pris. Il s'agit de la mise en place d'un accueil de 18 heures à 18 h 30 dans les écoles élémentaires, après les études surveillées. Cette mesure permettra une harmonisation de l'heure de sortie des élèves de maternelle et d'élémentaire et ne sera conditionné à aucun paiement supplémentaire pour les familles. Il s'agit, je le redis, d'un engagement de campagne que la liste « le Grand rassemblement pour Asnières » avait pris auprès des électeurs. Le service public doit évoluer et s'adapter à la demande des Asniérois. C'est ce que l'on vous propose ce soir. Nous réfléchissons dès à présent sur une volonté d'étendre certains horaires de services publics municipaux pour faire en sorte de répondre aux changements de mode de vie qui font que les familles partent et arrivent souvent plus tard, sont plus disponibles le week end.

M. CAILLET (hors micro).- Sur ce point, je voudrais intervenir.

M. le Maire.- Monsieur CAILLET, prenez le micro de Mme FISCHER.

M. CAILLET.- Merci de votre hospitalité bienveillante.

En ce qui concerne le passage de 18 heures à 18 h 30, là aussi nous avons fait une concertation avec les parents d'élèves. Et nous étions arrivés à un accord pour mettre cela en place en septembre, comme vous souhaitez le faire. Sur ce point, nous sommes d'accord. Simplement avec eux nous avons réfléchi au coût de cette opération et nous nous étions mis d'accord avec eux pour passer de 22 euros 3/4 jours semaine à 30 euros et pour passer de 15 à 20. Vous faites cela gratuitement. Je voudrais m'adresser maintenant à l'élu délégataire de la réussite éducative et de l'éducation pour, un, lui demander quel est le surcoût généré par cette mesure, deux comment va-t-elle financer cette libéralité et, trois, comment va-t-elle l'organiser. La parole est à vous, Madame.

M. le Maire.- Merci Monsieur CAILLET, pour votre bonté. Avant de vous répondre, nous sommes dans la cohérence entre ce que nous défendons pendant la campagne municipale et ce que nous mettons en place. Nous étions un certain nombre à constater que les études des centres de loisirs, les cantines étaient les plus chères, parmi les plus chères du Département. Effectivement, on a souhaité étendre les horaires tout en n'augmentant pas les tarifs qui sont déjà en soi excessifs.

Madame BAILLET, pour compléter.

Mme BAILLET.- Merci Monsieur le Maire. Non seulement ils sont excessifs et qui plus est ils ne sont pas soumis au quotient familial. C'est assez rare sur un certain nombre de communes. Cette activité est, au même titre que les autres, soumise au quotient familial. Nous modifierons cela ultérieurement. Nous avons considéré que le tarif adopté aujourd'hui était déjà très onéreux pour l'ensemble des familles. Voilà pourquoi nous n'avons pas souhaité effectivement suivre votre décision en matière de tarifs.

Concernant l'organisation, elle sera essentiellement basée sur un déplacement d'animateurs puisque nous avons considéré que, sur le temps extra-scolaire, l'ensemble des enfants de maternelle quittent les accueils de loisirs à partir de 18 heures. Nous pourrions déplacer les animateurs pour rejoindre les écoles à proximité et encadrer cette activité. Aujourd'hui, il n'y a que 34 % des enfants scolarisés qui fréquentent l'étude. Ce qui est très peu. C'est dû au montant très onéreux de cette activité. Il a aujourd'hui évalué à 50 % de ces 34 % des enfants qui fréquenteront cette activité, après l'étude. Les services ont évalué à trois postes supplémentaires de vacataires pour assurer cette activité. Cela reste très peu onéreux tout compte fait au regard du service que cela va rendre à l'ensemble des Asniérois.

M. CAILLET.- (*hors micro*) Que représentent en chiffres ces trois postes et comment les financez-vous ? C'est la question que j'avais posée.

M. le Maire.- Sur une année pleine, pour que vous le sachiez, cela coûte 50 000 euros.

Mme BAILLET.- 57 000 euros.

M. le Maire.- Entre 50 et 60 000 euros qui seront financés en partie grâce aux recettes de la brocante !

(*Rires*)

M. AESCHLIMANN.- Bravo ! Donc, 50 000 euros pour tout Asnières ?

Mme BAILLET.- L'estimation que nous avons faite est 50 % des 34 % qui fréquentent l'étude. Nous serons toujours à même de revenir sur cette décision après une phase probatoire. A titre expérimental, nous avons considéré que 50 % des enfants des 34 % qui fréquentent l'étude, fréquenteront au mois de septembre.

M. AESCHLIMANN.- D'accord. Tout cela a-t-il été fait en concertation avec les animateurs ? Oui ?

Mme BAILLET.- Bien évidemment, les choses ont été vues avec eux. Cela ne changera pas leur temps de travail. Ce seront simplement des modifications. A vrai dire,

les gens qui interviendront sur ce temps du soir, interviendront plus tard le matin. La base horaire reste la même.

M. AESCHLIMANN.- D'accord. Dernière chose, je vous entends, comme tout au long de cette soirée, intervenir en disant que les tarifs sont trop élevés, excessifs. J'ai même lu le terme "excessifs". Qu'à cela ne tienne, baissez-les. Vous n'êtes plus dans l'opposition, chers amis. Vous êtes dans la majorité. Vous jugez que les tarifs sont trop élevés voire excessifs, baissez-les.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire.- Pour le coup, cela revient effectivement à les baisser puisqu'on a une offre supplémentaire. Nous sommes en train de réfléchir, comme je l'ai dit tout à l'heure, en concertation, à une extension supplémentaire sur les horaires pour la rentrée éventuellement de 2009. On est en train de réfléchir à tout cela, à la fois sur les centres de loisirs, sur les études et sur la question du plus tôt le matin plus tard le soir. Et également sur la question des services publics municipaux. Cela a un coût. On ne va pas se le cacher, 50.000 euros sur la demi-heure supplémentaire. C'est un réel service aux Asniérois. C'était compliqué pour les familles, vous le savez, d'aller à la fois chercher les enfants en primaire à 18 heures et puis, ensuite, retourner les chercher en maternelle à 18 h 30. Cela a un coût. On a souhaité ne pas le mettre sur le dos de la famille et de l'assumer budgétairement. On l'assume budgétairement et politiquement.

On avance.

Par ailleurs, je vous propose de m'autoriser à signer une convention avec la société ICADE COMMERCES définissant les conditions de mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance (deux caméras fixe, une caméra mobile et un stockeur numérique place Le Vau).

M. AESCHLIMANN.- C'est vrai que c'est un sujet qui nous a occupés beaucoup et sur lequel nous nous sommes battus, moi le premier en particulier personnellement, notamment lors de réunions un peu difficiles avec les cadres qui ne voulaient pas donner suite. Voilà, on est effectivement satisfait que maintenant tout cela puisse aboutir. Parce qu'en effet sur cette place, notamment, des problèmes de sécurité importants se posent. Même si la vidéosurveillance ne fait pas tout, c'est un plus qui est attendu par les populations, notamment par les commerçants.

M. le Maire.- Tout à fait, comme quoi, vous voyez que l'on est loin de l'idéologie. Vous avez, pendant toute la campagne électorale, dénoncé le fait que l'on allait supprimer des caméras de vidéosurveillance.

Sur la question du conventionnement avec ICADE, on a eu un débat entre nous. On a souhaité signer la convention en l'état plutôt que de la renégocier, pour ne pas perdre de temps. Les habitants des Courtilles, je suis bien placé pour le savoir, l'attendent avec impatience. On n'a pas souhaité perdre du temps à renégocier les choses. On a considéré que la négociation n'était pas forcément bien faite pour la Ville. Voilà. Sans esprit polémique, on ne va pas revenir là-dessus. On a voulu aller vite. On a souhaité signer, on souhaite signer la convention en l'état pour aller le plus rapidement possible sur la

vidéosurveillance dans le quartier des Courtilles qui, effectivement, en a bien besoin.

Mme AESCHLIMANN.- Monsieur PIETRASANTA, juste une question pour rebondir par rapport à ce que vous disiez. Dans le texte de la délibération, il y a une phrase qui m'a interpellée. Je vous la lis : "*la Ville d'Asnières-sur-Seine assurerait par le biais de sa police municipale, le visionnage des images et le cas échéant le pilotage des caméras*". Sur ce point, puisque vous parliez du contenu précisément de la convention à négocier ou ne pas négocier, etc., qu'en est-il exactement ? Il est clair qu'ICADE s'est engagé pour un dispositif, pour un partage des responsabilités. Il ne faudrait pas que cela "capote", si vous permettez ce langage trivial, en cours de route. Je ne comprends pas bien. Le cas échéant, cela veut-il dire que cela peut changer ? Ou cela veut-il dire que vous avez déjà fait un partage, le visionnage est pour X et le pilotage des caméras pour Y ? Vous pouvez m'éclairer sur ce point ?

M. le Maire.- Je vais laisser M. LANZ répondre précisément. Sur cette question, c'était une convention que votre équipe précédente a négociée. En toute transparence, je vous dis qu'on l'a reprise à notre compte. Je pense que cela va dans l'intérêt des habitants. On a considéré que cette convention était mal ficelée puisqu'à la charge de la Ville 50 % de la maintenance alors que l'on sait que la maintenance est le coût le plus important dans l'utilisation des caméras de vidéosurveillance. On regrette que 50 % de la maintenance soient à la charge de la ville. De la même manière, on aurait peut-être préféré que le visionnage de ces caméras appartienne à ICADE. Néanmoins, c'est fait, on l'assume, on l'assume pleinement.

M. LANZ.- Monsieur le Maire, si je comprends bien la réflexion de Mme AESCHLIMANN, elle se préoccupe du visionnage des images. J'avoue que je ne comprends pas très bien.

Mme AESCHLIMANN.- Je vais reformuler pour... si vous n'avez pas bien entendu ce que j'ai dit.

M. LANZ.- Je n'ai pas bien compris.

Mme AESCHLIMANN.- Je disais tout à l'heure que, dans le corps du texte, il était écrit que « *la ville d'Asnières sur Seine assurerait par le biais de la police municipale le visionnage des images, et le cas échéant le pilotage des caméras* ». Comme M. PIETRASANTA disait juste une minute avant qu'il y avait, dans l'air, une possibilité de renégociation, je me demandais si, justement, c'était l'une des questions qui posaient problème, à savoir la question du pilotage des caméras d'une part et la question du visionnage des images, sur le partage des responsabilités, nécessairement de la prise en charge de l'incidence financière de ces deux tâches, soit par la ville soit par ICADE.

M. LANZ.- Non, pas du tout.

Mme AESCHLIMANN.- Vous permettez que je termine ? Soit par la ville soit par ICADE puisque c'est une convention type d'après ce qui est dit, qui était appliquée aussi à Asnières. Merci.

M. LANZ.- L'affaire me semble très claire, Madame. Le visionnage des images, effectivement, se fera par notre police municipale. Quant au pilotage des caméras, il se fera normalement, comme toutes les caméras.

M. le Maire.- Pour compléter, le cas échéant, cela veut dire qu'il est prévu que les caméras fixent un endroit, un endroit sensible place Le Vau et, le cas échéant, la police municipale pourra bouger les caméras pour surveiller d'autres points. C'est tout simplement cela. Il n'y a pas de malice par rapport à la convention que vous-même vous avez négociée.

Mme AESCHLIMANN (hors micro).- Je ne cherchais pas de malice.

M. le Maire.- Dans le cadre de l'enquête publique ouverte par M. le Préfet des Hauts-de-Seine, notre Conseil doit donner son avis sur la demande de la Société des Enrobés de Gennevilliers 13 route du Port Charbonnier, afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter des activités relevant de la nomenclature relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Compte tenu du dossier communiqué et de l'avis du préfet, je propose que nous émettions un avis favorable. Qui veut intervenir ? Je précise que je déjeune demain avec le Maire de Gennevilliers. Il n'y a aucun souci là-dessus.

L'avant-dernier point porte sur l'avis relatif à l'adhésion de la commune de Servon au Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF). Le comité du SIGEIF a lui-même émis un avis favorable à cette adhésion. Je vous propose donc que nous rendions un avis conforme.

Enfin, la société le Chamois Bricolex a présenté une demande de renouvellement d'autorisation de dérogation annuelle au principe du repos dominical dont elle bénéficie déjà pour son magasin Bricolex situé 9 bis rue Pierre Brossolette. Ce magasin resterait ouvert le dimanche de 9 h 30 à 13 heures en contrepartie d'une majoration de rémunération de 50 % pour les cinq salariés. On a consulté les syndicats qui ont émis un avis favorable et également le comité d'entreprise. Je vous propose que nous nous prononcions favorablement à cette demande.

Qui souhaite intervenir sur ces points ?

Mme AESCHLIMANN.- Merci, Monsieur PIETRASANTA, juste à titre anecdotique et pour terminer et plaisanter un peu, je me rappelle notre regretté collègue M. VIDAL qui, il y a quelques années, était intervenu. Vous vous rappelez ? Pour appeler notre attention sur le fait que ce principe de dérogation au repos dominical portaient atteinte à la liberté des salariés. Je suppose que vous vous rappelez. Dieu merci, je ne sais pas comment vous pourriez le dire, il n'est plus avec vous aujourd'hui. Cela aurait été ennuyeux. Je suppose que, maintenant, tout le monde est d'accord dans votre majorité municipale. Mme CLAIREAUX se retourne. Tout le monde est d'accord dans votre majorité municipale pour saluer et voter favorablement pour cette délibération.

M. le Maire.- Souhaitez-vous faire un vote nominatif sur cette question ?

Mme AESCHLIMANN.- Mais non, Monsieur PIETRASANTA. C'est une boutade.

M. le Maire.- J'essaye de gagner un peu temps parce qu'ils n'ont pas fini de dépouiller. On ne va pouvoir se quitter avant.

Je soumetts ces délibérations au vote.

(Il est procédé au vote)

Vote sur les affaires relatives aux Affaires Générales :

POUR « le Grand Rassemblement pour Asnières »

« Asnières en marche »

M. DECHENOIX

CONTRE _____

ABSTENTION _____

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité. On va attendre le dépouillement.

Je propose une interruption de séance de dix minutes. On reprendra avec la proclamation des résultats. On est obligé de les annoncer en séance. M. le Directeur de Cabinet, si vous voulez bien mettre le chronomètre.

(La séance est suspendue à 23 h 50. Elle reprend à minuit)

M. le Maire.- Chers élus, nous allons reprendre et annoncer les résultats.

Election d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil de Discipline de Recours d'Ile-de-France : Mme BITTON-COHEN.

Election d'un représentant au Conseil d'Administration de la Fondation Roguet : Mme CARRIER.

Election des représentants du Conseil d'Administration du Collège Truffaut : titulaires : Mlle LECHARNY, Mme RICHARD ALAOUI, Mme CHAPUIS ; suppléants : Mme BITTON-COHEN, Mme BAILLET, M. RICHARD.

Election des représentants du Conseil d'Administration du Collège Malraux : titulaires : M. GOMEZ, M. LANZ, M. DJELLAB ; suppléants : Mme CHAHID, M. BABÉ, Mme MÜHLMANN.

Election du représentant au Conseil de l'Ecole Saint-Joseph : M. SOMMA.

Election des représentants au Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Prony (LEP) : titulaires : Mme CAM, M. JEHANIN, M. GUILLARD ; suppléants : M. LEBLOND, Mlle ZIANE, M. MOUGENOT.

Election des représentants à la Commission Paritaire des Marchés d'Approvisionnement : M. MOUGENOT, Mlle MERIC, Mme CARRIER, M. COLSON, M. LEBLOND.

Election des représentants à l'Association Syndicat de Communication « SYNCOM » : titulaire, M. RICHARD ; suppléant, M. ROURE.

Election du représentant à l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine : Mme FISCHER.

Election du représentant à l'école Sainte-Geneviève : M. DANLOS.

Election des représentants au Syndicat mixte des Hauts d'Asnières-sur-Seine : titulaires : M. PIETRASANTA, Mme FISCHER, M. MOUGENOT ; suppléants : M. GOMEZ, Mme CARRIER, M. BABÉ.

Election des représentants au Conseil d'Administration du Lycée Renoir : titulaires : M. JEHANIN, Mlle MERIC, Mlle ZIANE ; suppléants : M. TESSIER, Mme CAM, M. COLSON.

Election des représentants à l'association pour la gestion du Centre Médico-Psycho-Pédagogique Gaston Berger :

titulaires : M. LEBLOND, Mme RICHARD ALAOUI, Mlle LECHARNY, Mme CAM, Mme CHAPUIS ; suppléants : Mme BAILLET, Mme CARRIER, M. GOMEZ, Mme MÜHLMANN, M. RICHARD.

Election du représentant au Conseil de l'école Montalembert : M. MOUGENOT.

Election du représentant au GIP de la « Mission locale Asnières/Villeneuve-la-Garenne : M. MOUGENOT.

Election des représentants à l'association pour le développement de la télédistribution (ADETEL) : titulaire, M. ROURE ; suppléant, M. RICHARD.

Election des représentants au Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers : titulaires : M. PIETRASANTA, Mme FISCHER, Mme LENOIR ; suppléants : M. GUILLARD, M. TESSIER.

Election des représentants au Conseil d'Administration du Collège Voltaire : titulaires : Mme HURTAULT, Mme LENOIR, Mme MÜHLMANN ; suppléants : M. AYARI, M. LASSERRE de ROZEL, Mme CLAIREAUX.

Election des représentants au Conseil d'Administration du lycée Martin Luther King : titulaires : Mme MÜHLMANN, M. AYARI ; suppléants : M. RICHARD, M. BERARD de MALAVAS.

Election du représentant à l'Institut départemental Gustave Baguer : Mme RICHARD ALAOUI.

Election des représentants à la Maison de Retraite « Fondation Aulagnier » : Mme CARRIER et Mme COQUERELLE.

Election des représentants au Conseil d'Administration du Collège Renoir : titulaires : M. ARINI, Mme CAM, Mme BITTON-COHEN ; suppléants : Mme CHAHID, Mme CARADEC, M. BABÉ.

Election des représentants aux conseils d'écoles maternelles et primaires : Ecole élémentaire Fontaine : Mlle LECHARNY ; Ecole maternelle Fontaine : Mlle ZIANE ; Ecole maternelle Concorde : Mlle LECHARNY ; Ecole élémentaire Mauriceau : Mme BITTON-COHEN ; Ecoles maternelle et élémentaire Aulagnier : M. AYARI ; Ecole maternelle Boudou : Mme CARADEC ; Ecoles maternelle et élémentaire Voltaire : Mme HURTAULT ; Ecole maternelle Bokanowski : Mlle ZIANE ; Ecole maternelle du Parc : Mme MÜHLMANN ; Ecoles maternelle et élémentaire Ferry : M. BABÉ ; Ecole maternelle Ménil : M. DJELLAB ; Ecole maternelle Anne Frank :

Mme CHAHID ; Ecole maternelle République : M. DJELLAB ; Ecoles élémentaires Michelet A et B : M. JEHANIN ; Ecole maternelle Michelet : Mme CHAPUIS ; Ecole maternelle du Révérend Père Christian Gilbert : M. GUILLARD ; Ecole élémentaire Descartes A : M. RICHARD ; Ecole élémentaire Descartes B : M. GOMEZ ; Ecole maternelle Descartes : Mlle MERIC ; Ecole maternelle Mourinoux : M. GOMEZ ; Ecoles élémentaire et maternelle Flachet : Mme LAFAYE ; Ecole élémentaire Jean d'Ormesson : M. DANLOS ; Ecole élémentaire Simone Veil : Mme BAILLET ; Ecole maternelle Réjane : M. MOUGENOT ; Ecole maternelle Normandie : Mme BAILLET ; Ecole maternelle Poincaré : Mme BAILLET ; Ecole élémentaire Poincaré A : Mlle MERIC ; Ecole élémentaire Poincaré B : Mlle ZIANE.

Election des commissaires susceptibles de faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs Locaux :

Titulaires au titre de la taxe d'habitation : M. LEBLOND, Mme FISCHER, Mme CAM, M. COLSON, M. SOMMA, Mme LENOIR ; suppléants au titre de la taxe d'habitation : Mme CHAPUIS, M. MOUGENOT, M. AYARI, M. JEHANIN, M. GUILLARD, M. DANLOS.

Titulaires au titre de la taxe foncière : M. LEBLOND, Mme FISCHER, M. TESSIER, Mme CAM ; suppléants au titre de la taxe foncière : M. SOMMA, M. COLSON, Mlle MERIC, M. MOUGENOT.

Titulaires au titre de la taxe professionnelle : M. MOUGENOT, Mme CAM, Mme FISCHER, M. LEBLOND ; suppléants au titre de la taxe professionnelle : M. LASSERRE de ROZEL ; M. TESSIER ; M. GUILLARD ; M. DANLOS.

Titulaires domiciliés en dehors de la Commune : Mme SARRO, M. DORSO ; Suppléants domiciliés en dehors de la Commune : M. GILBERT, Mme CAMPARGUE.

Voilà, je crois que je n'ai oublié aucun résultat.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont assisté, en tant qu'élus, en tant que spectateurs ici ou chez eux, à ce premier débat budgétaire. Avant de nous quitter, je tiens à remercier l'ensemble du service audiovisuel et M. BARUCH qui ont assuré de manière professionnelle, comme à chaque fois, la retransmission en direct de ce Conseil Municipal. Il a duré un peu plus longtemps que prévu. Je tiens à les remercier pour cette soirée marathon.

Je vous communique la date du prochain Conseil Municipal. On reprend les jeudis. Elle est fixée au jeudi 29 mai 2008 à 20 heures. Nous vous annoncerons le calendrier jusqu'à la fin de l'année 2008 dans les prochaines semaines. On est en train de voir pour que le Conseil tombe un jour où il n'y a pas forcément de Coupe d'Europe, Monsieur AESCHLIMANN !

(Rires)

M. AESCHLIMANN.- Les équipes que je soutiens ne sont plus qualifiées. Jusqu'à la fin de la saison, vous pouvez quand même...

M. le Maire.- D'accord. Les équipes que vous soutenez...

M. AESCHLIMANN.- Votre Directeur de Cabinet le sait très bien !

M. le Maire.- On essaiera de choisir les dates où il n'y a pas représentation de ces matches. Ce sera un choix cornélien.

M. AESCHLIMANN.- Je devrais pouvoir m'en sortir. Maintenant, on peut enregistrer.

M. le Maire.- Prochain Conseil Municipal, il est fixé au jeudi 29 mai 2008 à 20 heures.

Je vous remercie de votre participation. Je vous souhaite une très bonne soirée et un très bon appétit.

La séance est levée à 0 heures 10.

PROJET

Le Maire soussigné, constate que le compte-rendu analytique de la Séance du **QUINZE AVRIL DEUX MIL HUIT** a été affiché le **VINGT ET UN AVRIL DEUX MIL HUIT**, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE,

Sébastien PIETRASANTA